

DEFOULENAY (JEAN-BAPTISTE, PROSPER), né à Cérilly (Allier), le 23 décembre 1817, mort à Cérilly, le 23 septembre 1908.

Député de l'Allier de 1876 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 293).

Ayant abandonné définitivement la vie politique, il mourut dans sa commune natale de Cérilly, où il s'était retiré, le 23 septembre 1908, à près de 91 ans.

DEFUMADE (ALPHONSE, JEAN), né le 14 janvier 1844 à Paris, mort le 19 décembre 1923 à Paris.

Député de la Creuse de 1893 à 1898 et de 1902 à 1907.

Sénateur de la Creuse de 1907 à 1921.

Alphonse Defumade était de vieille souche creusoise, ses ancêtres s'étant depuis longtemps fixés à Ahun. Il fit ses études classiques au collège de Montluçon et juridiques à la Faculté de Droit de Paris, où il obtint sa licence. Après un court séjour comme avocat stagiaire au barreau de Paris, il alla exploiter ses domaines agricoles situés dans le canton d'Ahun. Il fut élu conseiller général en 1870. Sans cesse réélu depuis lors, il s'employa à la solution de toutes les questions agricoles, vicinales, administratives, et de voie ferrée intéressant la région.

Président du Conseil général de la Creuse depuis 1907, en remplacement du docteur Villard, décédé, à qui il succéda en outre au Sénat, il fut également président de la Société de Secours mutuels d'Ahun, de l'Union des Sociétés de Secours mutuels de la Creuse, de l'Union des Sociétés de mutualité contre la mortalité du bétail et de la Société centrale d'agriculture de la Creuse. Il fut membre du Conseil académique de Clermont-Ferrand.

Se présentant comme « républicain » sans épithète, il fut élu député aux élections générales législatives du 20 août 1893, dans la première circonscription de Guéret, par 5.887 voix contre 3.460 à M. Lacôte, sur 10.101 votants. Les 8 et 22 mai 1898, arrivé en tête au premier tour, il fut battu, au second, par M. Berton, radical-socialiste, n'obtenant que 9.732 voix sur 19.997 votants contre 10.075 à son concurrent. Il prit sa revanche aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902 ; arrivé de nouveau en tête au premier tour, il fut, cette fois, élu au second, par 9.729 voix contre 8.596 à M. Berton sur 20.687 votants.

Membre de divers groupements radicaux, notamment de la gauche républicaine, il appartenait à différentes Commissions, dont celles de l'Agriculture, des

Postes et télégraphes et du suffrage universel. Il rapporta en 1894 un projet de loi relatif aux octrois, un projet de loi établissant une imposition extraordinaire sur la commune de Saint-Agnet et un projet de loi autorisant un emprunt de la ville de Sedan ; en 1904, un projet de loi relatif au canal de submersion de Canet ; en 1906 une proposition de loi modifiant le décret du 2 février 1852, une proposition de loi sur l'élection des conseillers d'arrondissement et des conseillers généraux et un projet de loi relatif au canal de submersion de Cuxac-Lespignan.

En 1897, au cours de la discussion du budget, il défendit sans succès un amendement tendant au maintien des directions de l'enregistrements que le Gouvernement voulait supprimer dans trois départements.

En 1902, il déposa une proposition de loi autorisant les électeurs absents de leur commune à voter par correspondance et, intervenant en 1904 dans la discussion de propositions de loi relatives à la liberté ou au secret du vote, insista pour que sa proposition soit examinée prochainement par la Chambre.

En 1903, dans la discussion du budget, il demanda qu'un concours agricole ait lieu à Guéret. Enfin, en 1906, il s'opposa au relèvement de l'indemnité parlementaire.

Il soutint les Ministères Bourgeois et Combes et vota en 1905 la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le 6 octobre 1907, il se présenta à l'élection sénatoriale partielle qui eut lieu dans la Creuse pour remplacer le docteur Villard, décédé, et fut élu au premier tour de scrutin par 579 voix sur 638 votants. Il fut réélu au renouvellement du 7 janvier 1912, au premier tour de scrutin, par 326 voix sur 639 votants, contre 301 à M. Mazières. Inscrit au groupe de la gauche démocratique et membre de la Commission des chemins de fer, il rapporta, en 1910, un projet de loi relatif à l'établissement de chemins de fer à voie étroite, de Saint-Léonard à Auzances et de Bonnat à Evaux ; en 1914, un projet de loi relatif au chemin de fer à voie étroite de Meyrueis à Millau, et un projet de loi relatif au réseau de tramways de la Haute-Vienne.

Mais ses interventions en séance publique furent assez rares. En 1910, dans la discussion d'une proposition de loi relative au tarif général des douanes, il défendit sans succès un amendement tendant à relever les droits sur les tapis d'Orient, en vue de protéger les fabricants français de tapis faits à la main dits « à points noués ».

Au renouvellement du 9 janvier 1921, il n'obtint que 33 voix au premier tour de scrutin, et se retira avant le second.

Il mourut deux ans plus tard, le 19 décembre 1923, à Paris, à l'âge de 79 ans.

DEGUISE (JEAN, CHARLES, EUGENE, JULES), né le 26 octobre 1894 à Arrancay (Aisne), mort le 17 mai 1965 à Nyons (Drôme).

Député de l'Aisne de 1928 à 1932.

Fils du suivant, Jean Deguise est ancien élève E.N.P. et E.T.P. et membre de la Société des ingénieurs civils de France.

Engagé volontaire pour la durée de la guerre le 2 juillet 1915, il a été gazé sous Verdun et il est titulaire de la Médaille de Verdun, de la Croix du combattant volontaire, de la Croix de guerre et de la Médaille militaire.

En 1919, il a ouvert une entreprise d'électricité à Anzin (Nord), puis il a tenu le poste d'ingénieur-directeur de la société « Union Electrique du Nord et du Pas-de-Calais » à Bruay jusqu'en 1922. Il a repris alors, à Anzin, la librairie-dépôt de journaux fondée par son beau-père, Gustave Thiélaud, qui fut maire d'Anzin et président du Conseil d'arrondissement de Valenciennes.

Jean Deguise était également, depuis 1919, rédacteur-correspondant pour Anzin et sa région du journal socialiste « *Le Réveil du Nord* ».

Son père, député de l'Aisne, étant décédé en cours de mandat en 1922, il prend la tête de la liste du parti socialiste aux élections générales du 11 mai 1924, mais n'obtient que 6.609 voix sur 116.581 votants et il n'est pas élu. Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 (rétablissement du scrutin uninominal) il pose sa candidature dans la deuxième circonscription de Saint-Quentin. Au premier tour, Charles Desjardins, député sortant, vient en tête avec 7.819 voix contre 5.148 à Jean Deguise, 1.810 à Dupont et 1.771 à Reymond. Au second tour, Deguise l'emporte par 8.512 voix contre 8.060 à Desjardins sur 16.845 votants : ce dernier était le fils de Pierre Jules Desjardins que le père de Jean Deguise avait lui-même battu, dans la même circonscription, aux élections législatives de 1914 ; « C'en devient presque une histoire de famille » écrivait le journal « *L'Aisne* ».

Inscrit au groupe socialiste et membre de la Commission des comptes définitifs et des économies et de la Commission des régions libérées, il dépose une proposition de loi tendant à l'ouverture d'un crédit pour venir en aide aux agriculteurs de l'Aisne éprouvés par l'invasion des campagnols (1929) et une proposition de loi tendant à modifier l'article 2 de la loi du 29 juillet 1913, à réduire le droit d'immatriculation et à accorder aux Français, résidant à l'étranger, le droit d'être inscrits, comme électeurs, dans la commune de leur choix (1929).

Il élabore un rapport sur le Ministère des régions libérées à l'occasion de la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de

l'exercice 1921 (1929) et un rapport relatif à la reconstitution des métiers à broder à bras de la région du Nord (1930) ; il était intervenu sur ce dernier sujet lors de la discussion du budget général de l'exercice 1929 (1928) et d'un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1928 (1929). Au cours des débats sur le budget de l'exercice 1930, il intervient dans la discussion générale sur les régions libérées (1929).

Pour raison de santé, Jean Deguise ne se représente pas aux élections générales de 1932. Il entre, la même année, au Ministère du Travail comme inspecteur des Assurances sociales. Il devait terminer sa carrière administrative comme contrôleur général de la Sécurité sociale.

Il a été mis à la retraite pour invalidité en août 1952, et, toujours pour raison de santé, il a quitté le département de l'Aisne en 1957 pour se retirer à Nyons dans la Drôme, où il est mort le 17 mai 1965 à l'âge de 71 ans.

Il était Chevalier du Mérite social.

DEGUISE (JULES, FELIX, EUGENE, Olivier), né le 21 janvier 1871 à Beauvois (Aisne), mort à Paris le 5 novembre 1922.

Député de l'Aisne de 1914 à 1922.

Fils d'instituteur, Olivier Deguise fit ses études secondaires au lycée Louis-le-Grand à Paris, puis obtint sa licence ès-lettres à la Faculté de Lille.

Il adhéra très jeune au parti socialiste. Après avoir été précepteur dans une famille de Bohain (Aisne), il entra à la rédaction du quotidien socialiste *Le Réveil du Nord* de Lille et tint, jusqu'en 1914, le poste de rédacteur principal de ce journal à Valenciennes.

Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, sans l'avoir désiré, mais pour répondre à l'appel pressant de ses amis, il est candidat républicain socialiste dans la deuxième circonscription de Saint-Quentin contre le député sortant Desjardins, républicain libéral. Au premier tour, il obtient 4.994 voix contre 6.238 à Desjardins et 3.357 à Dhéry. Au second tour, ayant bénéficié du désistement de Dhéry, il l'emporte par 7.704 voix contre 7.108 à Desjardins, sur 15.012 votants.

Après avoir été mobilisé au début de la guerre comme garde voies et communications, il reprend, quelques mois plus tard, sa place au Palais-Bourbon. Membre de la Commission de législation fiscale, de la Commission de l'hygiène et de la Commission des régions libérées, il s'intéresse avant tout au sort de ses malheureux compatriotes demeurés sous la domination allemande ou réfugiés dans d'autres régions de France. Il dépose en leur faveur, au cours des hostilités, deux propositions de loi : l'une

tendant à étendre à leur profit le droit de réquisition des immeubles (1915), l'autre relative à la création d'un Office national des réfugiés et des prisonniers de guerre (1915), et quatre propositions de résolution (1917, 1918). La paix revenue, il dépose une proposition de loi tendant à organiser, pour les réfugiés, le vote par correspondance (1919), une proposition de loi concernant les allocations militaires des familles des régions libérées (1919), une proposition de loi ayant pour objet d'accorder des congés spéciaux de quatre mois par an, avec rappel, aux soldats des régions libérées (1919).

Tout au long de la législature, il intervient à la tribune pour défendre leurs droits, soit lors de demandes ou de discussions d'interpellations (1916, 1917, 1918), soit lors de la discussion des projets de loi portant ouverture de crédits, des projets de loi relatifs à la réparation des dommages de guerre (1919) et à l'échange des bons de monnaie des régions libérées (1919) ainsi que de la proposition de loi relative au paiement des indemnités dues aux habitants des régions envahies (1919).

Il dépose aussi une proposition de résolution et une proposition de loi tendant à améliorer le régime des permissions militaires (1917, 1918), prend part à la discussion des projets et propositions concernant l'utilisation des hommes mobilisés et mobilisables, intervient à de multiples reprises au sujet de l'alimentation, des vêtements, du mode de couchage et des permissions des soldats.

Il avait demandé à interpeller le Gouvernement sur le rétablissement du marché de la viande en faveur du général Joffre (1916).

Citons également sa proposition de loi tendant à modifier, pour le paiement des réquisitions militaires, les décrets relatifs au règlement des intérêts dus par l'Etat (1916), ses interventions dans la discussion de la proposition de loi tendant à avancer l'heure légale pendant la durée de la guerre (1916), du projet et des propositions de loi concernant les baux et les loyers pendant la guerre (1916), du projet de loi sur la répression de l'ivresse publique et la police des débits de boissons (1917), du projet et des propositions de loi relatifs à la révision des listes électorales (1919), ses demandes d'interpellation sur l'organisation générale de la reconstitution de la France libérée (1918), sur les déclarations du Gouvernement concernant l'emprunt et sa politique financière (1918), sur le « gâchis » administratif et la fâcheuse situation qui menace la population pour la mauvaise saison (1919).

En 1919, il est élu conseiller général du canton de Bohain. La même année, aux élections législatives du 16 novembre, il est second de la liste socialiste et il est réélu avec 24.235 voix, sur 85.109 votants.

Membre de la Commission de l'hygiène et de la Commission des régions

libérées, il poursuit inlassablement sa défense des droits des réfugiés et rapatriés, déposant à leur sujet cinq propositions de loi (1919, 1920, 1921, 1922) et deux propositions de résolution (1920, 1922), demandant à plusieurs reprises à interpeller le Gouvernement et saisissant toute occasion d'intervenir en leur faveur lors de la discussion des lois de finances ou des lois sur le recrutement de l'armée.

Il dépose également des propositions de loi tendant à créer une taxe de nuit dans les établissements publics (1920), à modifier le tarif des douanes concernant les broderies (1920 et 1921), à instituer le crédit batelier (1921), à créer des Commissions spéciales pour l'examen des dommages de guerre intéressant la collectivité (1921).

Il prend part à la discussion d'une proposition de loi concernant le relèvement de l'indemnité parlementaire (1920), d'un projet de loi relatif à l'amnistie (1920), du projet de loi relatif au nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général (1920), du projet de loi ayant pour objet de modifier certaines dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires (1921).

Il demande à interpeller le Gouvernement sur la répartition des crédits entre les divers départements et les lenteurs apportées à la délivrance des titres de créance (1920), sur la situation de la navigation intérieure (1921), sur le fonctionnement du service d'exhumation et de transfert des corps (1921).

Il dut ensuite ralentir son activité, car il souffrait d'une maladie de cœur, et, après plusieurs mois de lutte contre le mal, il mourut à Paris le 5 novembre 1922 à peine âgé de 51 ans.

Lors de son incinération au columbarium du Père-Lachaise, treize discours furent prononcés, parmi lesquels ceux de Ringuier au nom de la fédération socialiste de l'Aisne, de Meunier au nom de la Grande Loge de France, de Poisson au nom du parti socialiste, de Guernut au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, de Lucien Le Foyer au nom de l'Union populaire pour la Paix.

Son décès fut annoncé au cours de la séance de la Chambre du 6 novembre et le président Raoul Péret conclut ainsi l'éloge funèbre d'Olivier Deguise : « Homme bienveillant, sachant allier l'esprit de conciliation à la fermeté, il paye, comme tant d'autres, d'une mort prématurée la douleur morale, plus profonde encore que la souffrance du corps, que fut pour les patriotes l'occupation prolongée par l'ennemi du sol qui les vit naître. »

Un monument, inauguré le 28 août 1923, a été élevé à sa mémoire, dans le parc du bois des Berceaux, à Bohain.

DEHOVE (JOSEPH-ELEUTHÈRE), né à Preux-au-Sart (Nord) le 3 mars 1851,

mort à Wargnies-le-Petit (Nord) le 3 juillet 1932.

Député du Nord de 1906 à 1910.

Sénateur du Nord de 1914 à 1924.

Joseph-Eleuthère Dehove, fils d'un meunier, lui-même meunier et agriculteur à Preux-au-Sart, où il était né, fut conseiller municipal de sa commune de 1878 à 1908, adjoint au maire de 1878 à 1900, conseiller d'arrondissement du Quesnoy-Ouest en 1892, réélu en 1895 et 1902, président du Conseil d'arrondissement d'Avesnes de 1901 à 1904 et vice-président du Conseil général de 1910 à 1913. Il fut élu député le 6 mai 1906 au premier tour de scrutin, dans la troisième circonscription d'Avesnes, en remplacement de M. Evrard, devenu sénateur, par 7.611 voix contre 5.147 à M. Ducornet, progressiste, sur 13.552 votants. Il était républicain radical. En 1910, n'ayant obtenu que 3.355 voix au premier tour contre 3.857 à M. Vincent radical socialiste, sur 13.186 votants, il se retira avant le deuxième tour et M. Vincent fut élu.

A la Chambre, il intervint en 1906, dans la discussion du budget, pour attirer l'attention du Gouvernement sur la crise que traversait l'industrie sucrière du Nord et demander que la taxe de raffinage, qui allait être augmentée en 1907, ne fasse pas l'objet, par la suite, de nouveaux relèvements.

En 1908, dans la discussion du projet et des propositions de loi relatifs à l'impôt sur le revenu, il défendit un amendement qu'il avait déposé avec l'abbé Lemire et qui tendait à frapper de nullité toute clause des baux à ferme mettant à la charge de l'exploitant l'impôt sur la propriété exploitée, amendement qui fut intégré dans une disposition plus générale du texte.

En 1909, dans la discussion de propositions de loi tendant à modifier le tarif des douanes, il défendit sans succès, un amendement tendant à relever les droits sur les perches, élançons et échelas bruts importés de Russie, afin de tenir compte des frais de main-d'œuvre élevés des producteurs français.

Le 2 août 1914, il se présenta à une élection sénatoriale partielle qui eut lieu dans le Nord pour remplacer M. Lecomte, décédé, et fut élu par 1.047 voix contre 359 à M. Deloy, sur 1.857 votants. Très peu de temps après son élection il fut saisi dans son département par l'invasion allemande. Ayant refusé de livrer de la farine aux allemands — un de ses prénoms ne symbolisait-il pas son attachement à la liberté ? — il fut arrêté le 13 juin 1915 et condamné par un Conseil de guerre à trois mois de prison qu'il fit à Aix-la-Chapelle. Revenu à Paris le 11 février 1917, il prenait place en séance le 22 février, salué par les applaudissements unanimes du Sénat. Le président Antonin Dubost l'accueillant, déclara : « M. Dehove nous apporte le témoignage de la souffrance héroïque de nos compa-

triotés et leur certitude confiante dans leur prochaine libération. Sa présence ici sera doublement précieuse, comme la représentation de la patrie captive et comme un encouragement à redoubler nos énergies pour la libérer et la venger ». Joseph-Eleuthère Dehove, après avoir exprimé son émotion devant l'accueil qui lui était fait, évoqua « ces populations opprimées qu'on n'a pas pu défendre contre la redoutable invasion, prévue cependant et depuis longtemps annoncée ». Mais, déclara-t-il aux applaudissements prolongés du Sénat « ni les privations de toute sorte, ni les tortures morales ni l'odieuse contrainte n'ont pu affaiblir leurs forces ; croyez que nos compatriotes en gardent assez pour se retrouver debout au jour espéré de la délivrance prochaine et qu'ils acclameront leurs libérateurs au cri de leur cœur : vive la France ! »

Il fut réélu sénateur du Nord en 1920 par 1.586 voix sur 2.508 votants.

Membre de différentes Commissions, il ne reprit pas la parole en séance publique après son émouvante intervention de 1917. Il ne se représenta pas aux élections de 1924 et se retira de la vie publique. Il mourut à 81 ans, le 3 juillet 1932, à Wargnies-le-Petit (Nord).

DEJARDIN - VERKINDER (ERNEST), né le 10 juin 1840 à Cambrai (Nord), mort le 15 mars 1920 à Paris.

Député du Nord de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 297).

Aux élections générales du 22 septembre 1889, il se présenta dans la deuxième circonscription de Cambrai et fut réélu au premier tour, par 11.660 voix contre 8.888 à son adversaire républicain Petit, sur 20.868 votants.

Membre de diverses Commissions, il déposa une proposition de loi tendant à la création d'hôpitaux-hospices cantonaux (1889) et intervint à propos des droits de douanes sur le lin et le chanvre (1891). Lors de la discussion du budget de l'exercice 1893, il présenta des observations sur le droit de statistique et sur la vente des gages au Mont-de-Piété de Paris.

En 1890, lorsque M. Laur interpella le Gouvernement sur la crise du Crédit foncier, il avait déposé un ordre du jour tendant à inviter le Gouvernement à faire vérifier par l'Inspection des Finances les faits dénoncés par le sous-gouverneur Levêque qui, en conflit avec le gouverneur Christophle, avait démissionné.

Aux élections générales du 20 août 1893, n'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 5.768 voix alors que ses adversaires Marliot et Carpentier-Risbourg en recueillaient respectivement

6.919 et 6.804 il se retira au deuxième tour et s'abstint désormais de participer à la vie politique.

Administrateur de la Société des mines d'Aniche, de la Compagnie des forges et aciéries de Denain et d'Anzin, des Hospices de Lille, de la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud, de la Compagnie du chemin de fer P.L.M. — il présidait la Commission de vérification des comptes — il était en outre vice-président du Conseil d'administration de la Société générale. Il démissionna de cette charge le 27 mars 1919 pour raisons de santé et mourut à Paris le 15 mars 1920 à l'âge de 79 ans.

DEJEAN (MARIE, GABRIEL, ETIENNE), né le 11 juillet 1859 à La Bastide d'Armagnac (Landes), mort le 20 janvier 1913 à Paris.

Député des Landes de 1893 à 1898.

Issu d'une famille originaire de Bayonne, Etienne Dejean fit ses études secondaires au lycée de Mont-de-Marsan, entra à l'Ecole normale supérieure en 1880 et fut reçu au concours d'agrégation d'histoire en 1883. Il enseigna d'abord à Agen et à Carcassonne. Il était professeur au lycée de Toulouse lorsqu'il se présenta aux élections générales législatives du 20 août 1893, dans la première circonscription de Mont-de-Marsan, comme « républicain de gouvernement ». Il fut élu au premier tour de scrutin par 7.085 voix contre 6.404 à son adversaire conservateur de Guillaumet, sur 13.642 votants.

Inscrit au groupe progressiste, il intervint à propos du budget de l'Instruction publique de l'exercice 1895 et de la réforme de l'impôt sur les boissons (1895). La même année, il fut nommé membre de la Commission chargée d'examiner s'il y avait lieu de mettre en accusation l'ancien Ministre des Travaux publics, M. Raynal et lorsque Barthou interpella le Gouvernement sur l'arrestation d'Arton, il déposa un ordre du jour pour demander l'extradition de ce dernier et de Cornelius Hertz.

Il fut élu secrétaire de la Chambre en 1896 et confirmé dans ces fonctions en 1897 et en 1898. En 1897 il fut nommé membre de la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama, il déposa un ordre du jour favorable au Gouvernement lors de l'interpellation de Mirman sur la dissolution de l'Association des maîtres-répétiteurs, et il intervint dans la discussion du budget de l'Instruction publique de l'exercice de 1898.

Aux élections générales du 8 mai 1898, il fut battu au premier tour de scrutin par le général Jacquey, par 7.823 voix contre 6.165, sur 14.211 votants.

Chef de cabinet de Georges Leygues, Ministre de l'Instruction publique et

des Beaux-Arts, de 1898 à 1902, il devint ensuite directeur des Archives nationales, poste réservé d'habitude aux anciens élèves de l'Ecole des Chartes. Cette mesure fut très critiquée et considérée par beaucoup comme un passe droit politique.

Membre du Comité des travaux historiques et de la Commission des Archives nationales, il collabora au journal *La Petite Gironde* de 1893 à 1898 et à plusieurs revues : *Nouvelle Revue*, *Revue politique et parlementaire*, *Revue de la Révolution française*, *Revue de Paris*, etc.

Il publia deux livres historiques : *Un préfet au Consulat*, Jacques Claude Beugnot (1907) et *Un prêtre indépendant au xvi^e siècle*, Nicolas Pavillon (1909). Il était en train d'en préparer un troisième sur la *Duchesse de Berry*, lorsqu'il mourut prématurément à Paris le 20 janvier 1913 à 54 ans. Il était Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1899.

DEJEANTE (VICTOR, LOUIS), né le 28 décembre 1850 à Charonne (Paris, 20^e), mort le 7 décembre 1927 à Paris (20^e).

Député de la Seine de 1893 à 1919 et de 1924 à 1927.

Victor Dejeante naquit le 28 décembre 1850 dans l'ancienne commune de Charonne avant son rattachement à Paris, dans un milieu ouvrier. En 1870, il s'engage à Vervins, au 2^e bataillon de Chasseurs à pied et prend part aux batailles de Bapaume et de Saint-Quentin. Ouvrier chapelier depuis l'âge de 9 ans, il va rapidement militer dans les rangs socialistes et, en 1876, adhère au parti ouvrier. En 1880, il fonde la Société générale des ouvriers chapeliers de France, puis appartient au Secrétariat national du Travail, première ébauche de ce qui deviendra le Comité confédéral de la Confédération générale des Travailleurs. Il essaya même de jeter les bases d'une association des ouvriers chapeliers du monde. La Chambre syndicale de la chapellerie le désigna dans toutes les grèves de la corporation.

Lors de l'élection législative partielle qui eut lieu le 16 novembre 1890 dans le 18^e arrondissement de Paris pour remplacer Jules Joffrin, décédé le 15 septembre de la même année, Victor Dejeante se présenta pour la première fois aux suffrages des électeurs : tant au premier qu'au second tour, il ne put recueillir qu'environ 10 % des voix des votants. Aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893, il brigua avec succès les suffrages des électeurs de la première circonscription du 20^e arrondissement de Paris, c'est-à-dire des quartiers de Belleville et de Saint-Fargeau qu'il représentera pendant trente années. Arrivé en seconde position, au premier tour de scrutin, avec 3.269 voix sur 9.855 votants, der-

rière le socialiste Camélinat qui en totalisait 3.618, il passa au second tour en obtenant 4.416 voix sur 8.861 votants, contre 4.127 à son adversaire. Le 14 mars 1896, il donna sa démission de député à la suite d'une contestation avec le parti allemandiste qui prétendait retenir une somme de 5.000 francs sur ses émoluments, ce à quoi il refusa de se plier. Il se succéda à lui-même lors de l'élection partielle du 7 juin 1896, en obtenant 5.817 voix sur 8.071 votants. Au renouvellement du 8 mai 1898, il passa dès le premier tour de scrutin avec, sur 11.450 votants, 7.081 voix contre 2.021 à Caron; parmi ses autres adversaires malheureux, il y avait le chansonnier Bruant, du *Chat Noir*. Aux élections générales de 1902, il l'emporta aussi dès le premier tour, le 27 avril, avec 8.621 voix sur 12.268 votants, contre 2.904 à Castillon de Saint-Victor. En 1906, il triompha encore, dès le 6 mai, de Castillon de Saint-Victor, qui ne compta que 3.749 voix, avec 8.455 suffrages sur 12.594 votants. En 1910, il est élu le 24 avril, au premier tour, avec 7.763 voix sur 12.839 votants, contre 4.076 à Dellac, dit Cladel. Aux élections générales de 1914, il se présenta avec le titre de député cantonal et fut facilement élu au premier tour, le 26 avril, avec 7.729 voix sur 12.444 votants, contre 2.450 à Wagner et 1.482 au même Dellac-Cladel. Les élections générales du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste, lui furent fatales : second de la liste du Parti socialiste-Comité d'action socialiste, dans la deuxième circonscription de la Seine, il ne fut pas élu; seul, Lauche, tête de cette liste, ayant eu la chance de passer; il n'avait obtenu que 22.970 voix sur 168.047 votants. L'élection partielle, qui eut lieu les 27 février et 13 mars 1921 pour remplacer le même Lauche, décédé, et Alexandre Millerand, élu Président de la République, démissionnaire de son mandat, ne lui fut pas plus favorable. Il obtint sous l'étiquette de la liste du parti socialiste français, 20.722 suffrages, sur 118.015 votants au premier tour de scrutin et 345 voix, sur 133.043 votants, au second tour. Il fut plus heureux en 1924 : il fut en effet élu le 11 mai, second de la liste du Cartel des gauches, avec 50.350 voix sur 171.927 votants, derrière Léon Blum et devant l'amiral Jaurès.

Si, en 1893, son programme électoral est plus une charge contre son adversaire qu'un véritable programme, il fait siennes, lors des législatures qui vont suivre, les professions de foi du parti ouvrier socialiste révolutionnaire, du parti socialiste de France et de la toute jeune Section française de l'Internationale ouvrière, la S.F.I.O.

Victor Dejeante, qui siégea à la Chambre avec les socialistes — il fut même secrétaire du Groupe — eut une activité considérable. Dès la seconde législature à laquelle il appartient, la *Revue politique et parlementaire* le range parmi les vingt députés qui ont déposé le plus

grand nombre de propositions durant la législature précédente.

Il appartient à de nombreuses Commissions, spécialement à celle du Travail, où il siégea de 1898 à 1919, ainsi qu'à celle de l'Amnistie (1900), des Associations et des Congrégations (1902) et à celle relative à la séparation des Eglises et de l'Etat (1903).

Adversaire résolu « du sabre et du goupillon » et champion du progrès social, il ne manqua aucune occasion d'affirmer et de défendre vigoureusement ses convictions. Parmi ses innombrables interventions ou interpellations, on peut retenir celles qu'il fit à propos de la discussion du projet de loi sur les associations de malfaiteurs (1893), de la loi sur les menées anarchistes (1894 et 1895, 1898), en faveur de l'abrogation de la peine de mort (1898, 1910); son antimilitarisme le conduisit à demander la suppression de toutes les écoles à caractère militaire (1903), et son anticléricalisme à réclamer la suppression des cérémonies religieuses à caractère public, comme celles qui intervenaient à l'occasion de la rentrée des Chambres (1901), et des aumôneries dans les hôpitaux militaires (1906). Depuis son arrivée à la Chambre, jusqu'en 1919, il n'est pas de budgets à la discussion desquels il n'ait pris part. A quelque titre qu'il intervienne, intérieur, Justice, Guerre, Marine, Colonies, Travaux publics, Commerce et Industrie, etc., il saisira l'occasion de se faire le champion de l'amélioration du sort des petits et des humbles et tentera de faire une réalité de son programme de progrès social. En août 1919, à propos de la ratification du traité de Versailles, il interviendra pour la dernière fois de sa vie parlementaire à la tribune, non sans une certaine noblesse, et réaffirmera dans cet ultime discours les convictions de toute sa vie. Lorsqu'il revint, en 1924, il était en effet « déjà profondément atteint par l'âge et la maladie ».

Il mourut en cours de mandat, le 7 décembre 1927, à son domicile parisien de Belleville, à l'âge de 77 ans. Dans la deuxième séance du 8 décembre 1927, le président Fernand Bouisson célébra « la figure originale... de l'artisan parisien, passionné par toutes les grandes causes justes et humaines, nourri de notre histoire révolutionnaire... descendant direct de ces ouvriers du Faubourg Saint-Antoine qui se sont levés, groupés, disciplinés, et qui ont pris la Bastille ». On ne peut mieux résumer toute l'action de Victor Dejeante que le fit Fernand Bouisson en cette courte phrase : « Il a défendu avec son éloquence directe et si souvent savoureuse les intérêts ouvriers. »

DELABARRE (PHILIPPE, PROSPER), né le 6 novembre 1887 à Claye-Souilly

(Seine-et-Marne), mort le 13 novembre 1954 à Suresnes (Seine).

Député de Seine-et-Marne de 1928 à 1931.

Ingénieur agricole, maire radical de sa commune natale depuis la guerre 1914-1918, Philippe Delabarre se présenta aux élections générales législatives de 1928 dans la première circonscription de Meaux. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, le 29 avril, par 7.068 voix sur 17.390 votants contre 6.706 à M. Mamelet. A la Chambre, il s'inscrivit au groupe radical et radical-socialiste, fut nommé membre de la Commission de l'agriculture et de la Commission des mines et de la force motrice. Il déposa une proposition de loi tendant à protéger l'appellation du fromage de Brie. S'intéressant particulièrement à l'enseignement agricole, il intervint dans la discussion des budgets de l'Agriculture de 1929 et de 1930, d'abord en faveur des professeurs de l'Institut national agronomique, puis à propos du corps enseignant de l'Agriculture et de l'Ecole nationale de Grignon.

Afin de soutenir sa campagne électorale, M. Delabarre avait emprunté 200.000 francs à un certain M. Roux et lui avait remis en garantie pour 175.000 francs de traites signées Cornuz. Mais ce M. Cornuz, s'il avait bien été le débiteur du député, s'était déjà acquitté. Cité le 12 mai 1931 devant la treizième Chambre correctionnelle de Paris, M. Delabarre reconnut avoir signé les traites. Il fut condamné pour escroquerie, faux et usage de faux, à un an de prison, mille francs d'amende et cent mille francs de dommages et intérêts. Le président annonça sa démission à la Chambre le mardi 30 juin 1931.

M. Delabarre connut par la suite une situation matérielle difficile et, après une tentative malheureuse d'établissement au Maroc, vécut successivement à Anet, à Claye-Souilly puis, après la guerre, à Caussade (Tarn-et-Garonne) et, enfin, en 1950 à Paris. Il mourut à Suresnes le 13 novembre 1954, à l'âge de 67 ans.

DELABIE (MAURICE, ERNEST), né à Friville-Escarbotin (Somme) le 20 août 1887, mort à Bouvaincourt-sur-Bresle (Somme) le 16 octobre 1959.

Député de la Somme de 1932 à 1942.

Industriel, ancien combattant médaillé de Verdun, vice-président de la Fédération radicale-socialiste de la Somme, Maurice Delabie était maire de Bouvaincourt-sur-Bresle depuis 1921 et conseiller d'arrondissement du canton de Gamaches, depuis le 2 décembre 1928, lorsqu'il se présenta aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932, dans la deuxième circonscription

d'Abbeville. Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 8.867 voix contre 5.224 à M. des Lyons de Feuchin, député sortant. Membre de la Commission de la marine marchande et de celle des travaux publics et moyens de communication, il s'intéressa surtout aux questions ferroviaires. Il participa à la discussion du budget de l'exercice 1933 à propos de l'achat de matériel pour les réseaux et rédigea un rapport sur l'exploitation de la ligne Pointe-Noire-Brazzaville (1934). Il présenta également, en 1935, un rapport sur les limites de l'inscription maritime dans les eaux fluviales fréquentées par les navires de mer.

Il était devenu conseiller général du canton de Gamaches le 18 septembre 1932, en remplacement de M. Mauduit décédé.

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, candidat du Front populaire, il est élu au deuxième tour de scrutin par 9.849 voix contre 5.713 à son adversaire Acoulon, sur 16.621 votants.

Il continua à faire partie de la Commission des travaux publics et fut nommé membre de la Commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat. Elu secrétaire de la Chambre le 4 juin 1936 il fut constamment maintenu dans ces fonctions par ses collègues jusqu'à la fin de la législature. Il déposa plusieurs propositions de loi tendant à venir en aide aux sinistrés de la Somme (1936), à assurer une meilleure répartition des croix de la Légion d'honneur entre les officiers des services administratifs, à créer un corps d'administrateurs de l'intendance. Il intervint dans la discussion du budget des Travaux publics de l'exercice 1938 pour regretter l'insuffisance des subventions pour les travaux de défense contre la mer.

Il fut au nombre des parlementaires qui, le 10 juillet 1940 à Vichy, ne prirent pas part au vote de la délégation des pouvoirs au maréchal Pétain. Il mourut à Bouvaincourt-sur-Bresle (Somme) le 16 octobre 1959 à l'âge de 72 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

Sa veuve M^{me} Marcelle Delabie lui a succédé au Conseil général et à la mairie de Bouvaincourt. Elle a été sénateur de la Somme de 1948 à 1958, puis député de 1958 à 1962.

DELACHENAL (JOSEPH, LOUIS, ADOLPHE), né le 12 août 1881 à Chambéry (Savoie).

Député de Savoie de 1910 à 1914, de 1919 à 1924 et de 1945 à 1958.

Issu d'une famille de vieille et notable bourgeoisie d'Ugine, Joseph Delachenal est né le 12 août 1881 à Chambéry. Il était fils d'Eugène

Delachenal, professeur de droit aux facultés catholiques de Lille et petit-fils d'Ambroise Delachenal, avocat à la Cour d'appel de Chambéry, député au Parlement sarde en 1849, syndic de Chambéry, Chevalier de la Légion d'honneur.

Etudiant en droit, Joseph Delachenal est classé premier au concours général des facultés de droit en 1900. Il accède au doctorat ès-sciences juridiques en novembre 1901, ès-sciences politiques et économiques en juillet 1902. Entre temps, il est chargé de cours à la faculté libre de droit de Lille, en mai 1902. En 1906, il est admissible au concours d'agrégation. Par la suite, il sera professeur aux facultés catholiques de Paris et avocat au barreau de Chambéry. Dans la capitale, il s'occupe de l'Alliance catholique savoisiennne, destinée à venir en aide aux Savoyards de Paris.

Il commence sa carrière politique au Conseil général de Savoie, où il représente le canton de Saint-Pierre-d'Albigny, de juillet 1907 à 1931, puis de 1937 à 1945. Conseiller municipal de Saint-Pierre-d'Albigny depuis 1908, il est élu maire en 1919, mais l'élection est annulée par le Conseil de préfecture et il n'exercera cette fonction qu'en 1925 — jusqu'en 1947 — son fils, M. Jean Delachenal lui succède alors, à l'âge de 23 ans.

Il est élu pour la première fois député aux élections générales du 24 avril 1910, dans la deuxième circonscription de Chambéry, au premier tour de scrutin, par 7.813 voix contre 7.007 au député sortant, M. Chambon, radical-socialiste, et 401 au candidat socialiste, M. Vermale, sur 15.384 votants. A sa sortie de la Préfecture, il fut porté en triomphe par un cortège de 4.000 électeurs. Il siégea dans les rangs des progressistes. Membre de la Commission du travail, il intervint dans la discussion du budget de l'exercice 1911 à propos de l'assurance mutuelle des cultivateurs contre les risques agricoles, des mutuelles contre l'incendie et des habitations à bon marché. Il était dès cette époque partisan de l'assistance et des retraites ouvrières. Il a fondé dans sa circonscription de nombreuses sociétés de secours mutuels et s'est intéressé à la construction de maisons ouvrières en Savoie. A la Chambre, on l'entend encore, en 1911, sur les traitements des percepteurs, le relèvement du prix des tabacs et les primes à la sériciculture ; en 1912, sur les tabacs indigènes et le personnel des coopératives agricoles, la modification du mode d'élection des députés, la fréquentation scolaire (1913), la durée du service dans l'armée active (1913).

Les élections générales de 1914 lui sont fatales car il est battu dès le premier tour de scrutin, le 26 avril, par le radical-socialiste Girard-Madoux qui l'emporte avec 8.052 voix sur 15.546 votants, alors que 7.340 suffrages se sont fixés sur son nom.

Aux élections générales de 1919,

qui eurent lieu au scrutin de liste, il était élu le 16 novembre au quotient électoral, tête de la liste républicaine indépendante, avec 20.279 voix sur 50.713 votants. Durant cette législature, il fit partie du groupe de l'Entente républicaine démocratique. Membre des Commissions d'assistance et de prévoyance sociales, du suffrage universel, ainsi que des pensions militaires, il déposa, outre quelques propositions de loi d'intérêt local, plusieurs autres concernant les familles nombreuses, dont il se fit l'ardent défenseur : en 1920, il s'inquiète de l'assistance médicale gratuite et, en 1924, des allocations nationales les concernant. Les questions de pensions (1920), du recrutement de l'armée (1923) furent aussi l'objet de diverses propositions de loi de sa part, ainsi que celle des patentes (1923). En outre, il intervint dans la discussion du projet de loi sur la modification de la taxe sur le chiffre d'affaires ; en 1923 sur le nombre des députés à élire pour la prochaine législature, et l'année suivante, en 1924, dans la discussion du projet de loi portant création de diverses mesures financières et de la caisse des pensions. Mais Joseph Delachenal donna surtout ses soins à la défense des familles nombreuses, aussi bien en rapportant des projets ou propositions de loi les concernant (1920) qu'en intervenant directement à la tribune à leur sujet, ou indirectement à propos de législation sur les loyers (1921), de réforme des pensions civiles et militaires, de hausse du prix des loyers (1923), ainsi qu'en matière budgétaire. Il participa en effet régulièrement à la discussion des budgets de tous les exercices, de 1919 à 1923, poursuivant inlassablement l'amélioration du sort des familles nombreuses de quelque façon que l'éventualité s'en présentât, spécialement à propos de pensions (guerre, 1919 et 1921) ou d'hygiène (1922) ; il n'oublia pas non plus le chapitre des assurances mutuelles agricoles (1920, 1921, 1923) qui lui avait aussi tenu à cœur lors de la première législature.

Il ne fut pas réélu lors du renouvellement général de 1924 qui vit le triomphe du cartel des gauches, dont la liste, en Savoie, passa en entier le 11 mai ; tête de la liste républicaine indépendante, Joseph Delachenal avait cependant obtenu 23.595 voix sur 55.780 votants. Aux élections des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin uninominal), il se présenta contre Pierre Cot qui l'emporta d'à peine 600 voix, dans la deuxième circonscription de Chambéry, avec 7.767 suffrages contre 7.196, sur 15.455 votants, à l'ancien député de la Savoie.

Joseph Delachenal abandonna dès lors la vie parlementaire. Déporté en Allemagne pendant la guerre, il représenta de nouveau sa province natale dans les diverses assemblées du Gouvernement provisoire et de la IV^e République, de 1945 à 1958, date à laquelle, après une carrière bien remplie — il a

alors 77 ans — il laisse son siège de député à l'un de ses fils.

Chevalier de la Légion d'honneur, Joseph Delachenal est aussi titulaire de la Médaille d'honneur départementale et communale, du Mérite social, de la Médaille du Sud-Est des syndicats agricoles, de la Médaille de la Mutualité agricole et de la Médaille d'honneur de 25 ans de conseiller général.

DELAFOSSE (JULES, VICTOR), né le 2 mars 1843 à Pontfarcy (Calvados), mort le 31 janvier 1916 à Paris.

*Député du Calvados de 1878 à 1898
et de 1902 à 1916.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 302).

Aux élections générales du 22 septembre 1889, il fut réélu au premier tour de scrutin dans la circonscription de Vire, par 9.073 voix contre 7.402 au candidat républicain Dugué sur 16.620 votants. Il fit partie de la Commission de la marine (1890) et s'intéressa surtout à la politique étrangère et coloniale. En 1890, il interpella le Gouvernement sur la situation des colons français en Tunisie et intervint dans la discussion du budget de l'exercice 1891 à propos des établissements français en Orient et de la Conférence de Bruxelles. Il prit également la parole sur le projet de loi portant approbation de l'Acte général qui avait conclu cette Conférence le 2 juillet 1890. Ce fut ensuite la politique française au Tonkin qui retint son attention (budget de l'exercice 1892) puis il posa une question au Ministre des Affaires étrangères sur l'envoi de troupes en Egypte par l'Angleterre (1893). Enfin il participa au débat relatif au câble sous-marin des Açores (1893). Il était également intervenu dans la discussion des interpellations sur les manifestations ultra-mondaines de certains évêques de France (1892) et à propos du régime des boissons (budget de 1893).

Aux élections générales du 20 août 1893, il est réélu au premier tour de scrutin par 10.079 voix contre 5.883 seulement à Dugué sur 16.129 votants. Il cesse alors de collaborer au *Matin* et donne des articles au *Figaro*. Il participe à la discussion du budget de la Guerre de l'exercice 1895, de la réforme de l'impôt sur les boissons (1895) et du budget de l'exercice 1898 à propos de la réforme du Conseil supérieur du baccalauréat, de la répression du vagabondage et de l'occupation de la baie de Kiao-Tchéou par l'Allemagne. Mais surtout il intervient lorsque le Gouvernement est interpellé sur sa politique en Afrique (1894), à Madagascar (1895) dans les affaires d'Egypte (1896). Il l'interpelle lui-même sur les événements d'Arménie (1896) et sur les affaires d'Orient.

Aux élections générales du 8 mai 1898, il est battu au premier tour de scrutin dans sa circonscription de Vire, par l'avocat républicain Chenel, maire de Vire, qui recueille 8.790 voix, tandis que lui-même ne parvient à en réunir que 7.793 sur 16.703 votants.

Il prend sa revanche aux élections générales du 27 avril 1902 : il est alors élu au premier tour de scrutin par 9.030 voix contre 7.638 à Chenel sur 16.849 votants. Au cours de cette législature, il s'intéresse au problème des bouilleurs de cru (1903 et 1905), à la politique religieuse et aux colonies. Il intervient sur les demandes d'autorisation des congrégations prédicantes (1903) et sur la loi de séparation des Eglises et de l'Etat pour demander le maintien du budget des Cultes (1905). Il interpelle le Gouvernement sur sa politique religieuse (1904), sur sa politique marocaine (1903) et sur sa politique extérieure (1905). Il prend aussi la parole à propos de la convention franco-anglaise relative à Terre-Neuve et à l'Afrique occidentale et centrale (1904) et sur le budget des Affaires étrangères (Maroc) de l'exercice 1905.

Aux élections générales du 6 mai 1906, il est réélu au premier tour de scrutin par 9.798 voix, contre 5.853 qui vont à Charles Berger sur 15.857 votants. Toujours passionné par les mêmes sujets, il interpelle le Gouvernement sur la rupture des relations avec le Saint-Siège (1906) et, à quatre reprises, sur sa politique marocaine (1907-1908-1909). Dans une question écrite, il demande au Ministre de l'Instruction publique d'assurer la neutralité scolaire dans une commune de son département, Sainte-Marie-Laumont (1909).

Aux élections générales du 24 avril 1910 il est réélu au premier tour par 7.861 voix, contre 7.742 à Berger sur 15.711 votants. Il est nommé membre de la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies. Il participe à la discussion du budget des Affaires étrangères de l'exercice 1911, demande à interpeller le Gouvernement sur les négociations franco-allemandes (1911) et se fait entendre à propos de la convention conclue entre les deux pays, le 4 novembre 1911, pour délimiter leurs possessions respectives en Afrique équatoriale.

Viennent les élections du 26 avril 1914 ; Jules Delafosse est réélu au premier tour, par 8.179 voix contre 6.881 à Maurice Canu sur 15.234 votants. Il fait de nouveau partie de la Commission des affaires extérieures.

Le mardi 1^{er} février 1916 lendemain de sa mort, survenue à Paris le 31 janvier à l'âge de 73 ans, le président Paul Deschanel annonce la nouvelle à la Chambre et prononce son éloge funèbre : « ... Cet orateur diplomatique, cet homme de plume qui avait l'apparence d'un grand bourgeois du temps de Louis-Philippe, ce parlementaire malgré lui, dont l'ardeur languit dans les chambres républicaines, avait l'âme d'un soldat de Napoléon 1^{er}... C'était,

dans son ordre et à son rang, une sorte de Bonald, mais sans le droit divin, jeté en plein droit populaire et parlant fort mal à l'aise. »

Journaliste, polémiste, Jules Delafosse avait publié un grand nombre d'ouvrages politiques : *Le procès du 4 septembre* (1875) — *Hommes et choses* (1888) — *A travers la politique* (1889) — *Etudes et Portraits* (1894) — *Vingt ans au Parlement* (1898) — *Figures contemporaines* (1899) — *Théorie de l'Ordre* (1901) — *Psychologie du député* (1904) — *La France au dehors* (1908) — *Portraits d'hier et d'aujourd'hui* (1913).

DELAFOSSÉ (MARIE, JOSEPH, ANNE), né le 18 août 1843 à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine), mort le 10 août 1910 à Bazouges-la-Pérouse.

*Député d'Ille-et-Vilaine
de 1889 à 1893.*

Fils d'Alexandre-Julien Delafosse, qui fut représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849 à 1851 (voir ROBERT et COGNÉ, tome II, p. 302), Marie-Joseph Delafosse était maire de Bazouges-la-Pérouse depuis dix-huit ans lorsqu'il décida de se présenter aux élections générales législatives du 22 septembre 1889. En outre, il venait d'être élu pour la troisième fois consécutive conseiller général du canton d'Antrain, le 28 juillet, contre le candidat boulangiste Le Hérissé, qui devait devenir député deux mois plus tard dans la première circonscription de Rennes. Delafosse, lui, se présenta comme conservateur dans la circonscription de Fougères, aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889. Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 10.746 voix contre 7.476 au candidat républicain et 757 au candidat boulangiste, sur 18.928 votants.

Monarchiste et catholique convaincu, propriétaire terrien protectionniste et grand lecteur de Le Play, il n'eut à vrai dire aucune activité parlementaire et aux élections du 20 août 1893 il fut battu au premier tour de scrutin par le candidat républicain Pontallié, par 9.321 voix contre 8.261, sur 18.817 votants. Il devait mourir dix-sept ans plus tard, le 10 août 1910, en son château de Boutlande où il s'était retiré à Bazouges-la-Pérouse. Il avait 67 ans.

DELAFOY (RENÉ), né le 19 mars 1860 à Pithiviers (Loiret), mort le 8 novembre 1946 à Nantes (Loire-Inférieure).

*Député de la Loire-Inférieure
de 1919 à 1924.*

Industriel, président de l'Association industrielle, commerciale et agricole de Nantes et de sa région, René Delafoy se présenta aux élections générales lé-

gislatives du 16 novembre 1919 dans la première circonscription de la Loire-Inférieure et fut élu sur la liste de Solidarité nationale et de reconstitution économique par 21.356 voix sur 73.360 votants. Il s'inscrivit au groupe de l'Entente républicaine démocratique et fut nommé membre de la Commission des douanes et de la Commission de la marine marchande. A ce titre il déposa plusieurs rapports relatifs aux droits d'importation sur les denrées algériennes (1921), sur le poisson (1923) et sur les crustacés (1924), à la convention franco-panaméenne sur le traitement des voyageurs de commerce (1923) et au contrôle des pêches (1923). Il intervint dans les discussions relatives à la taxe sur le sel (1920 et 1921) à la politique des engrais (1920) aux travaux sur la Loire navigable (1921) et aux droits d'importation dans le budget de l'exercice 1923.

Il ne se représenta pas aux élections générales du 11 mai 1924.

Il reprit ses activités industrielles à Nantes, où il mourut le 8 novembre 1946 à l'âge de 86 ans.

DELAHAYE (DOMINIQUE-JULIEN), né à Angers le 5 décembre 1848, mort à Angers le 9 janvier 1932.

*Sénateur du Maine-et-Loire
de 1903 à 1932.*

Dominique Delahaye entra, jeune, dans la manufacture de son père, qui fabriquait, à Angers, des toiles à voiles et des cordes. Sous-lieutenant de mobiles pendant la guerre de 1870, il reprit ensuite son activité industrielle, continuant avec succès l'entreprise paternelle. Il fut membre du Conseil supérieur du commerce et de la Commission permanente des valeurs en douane. Président de la Chambre de commerce d'Angers, il fonda et présida l'Association des présidents de Chambres de commerce de France. Rien ne paraissait destiné à la politique cet industriel avisé, qui n'avait jamais brigué de mandat local ; mais, fervent catholique et anti-républicain, il s'opposa énergiquement à la politique du Ministère Combes, ce qui lui valut d'être privé des fonctions indiquées ci-dessus, en application d'un arrêté du 3 nivôse An XI. Son attitude le conduisit même en prison, d'où il sortit pour être élu, le 30 août 1903, sénateur du Maine-et-Loire, en remplacement du comte de Maillé, décédé ; il recueillit 648 voix contre 292 à M. Boulanger, sur 955 votants. Il fut constamment réélu par la suite. En 1906, il obtint 688 voix sur 950 votants et fut élu en même temps que MM. Bodinier (696 voix), Merlet (692 voix) et le comte de Blois (691 voix). En 1920, il fut élu au deuxième tour, avec 604 voix sur 940 votants, en même temps que son frère Jules (613 voix), et MM. Bodinier (593 voix) et de Rougé (480 voix). Enfin, en 1924, obtenant 539

voix sur 931 votants, il fut élu en même temps que M. de Rougé (675 voix), le comte de Blois (644 voix) et son frère Jules (517 voix).

Dominique Delahaye était royaliste et siégea à droite pendant les vingt-neuf années de son mandat. Il fut membre de différentes commissions, notamment de celles des douanes, des travaux publics et des mines. Il est impossible de donner la liste de ses interventions, qui furent extrêmement nombreuses — il commença lui-même un de ses discours en citant ces mots d'un journaliste : « l'inévitable Delahaye apparaît à la tribune » — et consacrées aux sujets les plus divers, des plus techniques aux plus généraux : des questions budgétaires au warrant hôtelier, de la politique étrangère aux accidents de chemin de fer, du vote des femmes à l'heure d'été, des affaires religieuses aux unités de mesure, rien ne lui était étranger. Catholique, royaliste, antisémite, ennemi juré des franc-maçons et des financiers internationaux, quelque peu xénophobe, il ne laissa guère passer d'occasion de critiquer la politique des gouvernements de la Troisième République.

D'un tempérament très vif, il était un orateur pittoresque, plein de verve, ne méchant pas ses mots, volontiers ironique (un exemple entre cent : « Lorsque M. Bienvenu-Martin, avec la gravité reposée d'un homme d'Etat, distillait goutte à goutte le venin de l'erreur historique... »); mais, il était violent avec bonne humeur et sans méchanceté, s'efforçant de ne blesser personne. Ses discours, émaillés de plaisanteries, de digressions, de lectures, provoquaient à la fois les rires et les protestations, parfois les rappels au sujet, voire les rappels à l'ordre du président. Très assidu aux séances, ayant à côté de lui une montagne de dossiers, il suivait les débats avec attention et interrompait très fréquemment par des interjections ou des commentaires sarcastiques les orateurs dont il n'approuvait pas les propos. Ainsi, s'adressant en 1920 au Ministre des Finances : « Vous avez l'habitude de vous louer de toutes vos fautes, plus elles sont grosses, plus vous vous faites de compliments !... ».

Rejoint en 1920 au Sénat par son frère Jules, auquel le liait une vive affection et qui avait les mêmes opinions que lui, il intervint également pour l'approuver et le soutenir.

Au début de son mandat, après quelques interventions de caractère technique, il prit part, en 1904, à la discussion de projets de loi sur l'enseignement secondaire libre, et la vivacité de ses propos lui valut un premier rappel à l'ordre. La même année, la visite du Président de la République au roi d'Italie et la discussion du projet de loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste lui fournirent d'autres occasions d'exprimer ses convictions religieuses et de critiquer le Gouvernement. Il intervint longuement dans la discussion de la proposition de loi relative

au monopole des inhumations, se livrant à de nombreux rappels historiques sans grand rapport avec le sujet et défendant le principe de la liberté en matière de fournitures funéraires.

En 1905, il intervint à plusieurs reprises dans le débat sur la proposition de loi relative à l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, déclarant qu'en « transformant les miséreux en ayants droit » et en « mettant au rancart la charité, on n'arriverait à rien du tout ».

Il participa activement à la discussion de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Hostile, bien entendu, au principe (« vous vous attribuez une puissance supérieure à celle de Dieu même, car Dieu respecte la liberté de l'homme et vous, la foulez aux pieds »), mais sachant que le texte serait voté, il défendit un certain nombre d'amendements tendant à obtenir une « séparation véritable et loyale ». N'ayant eu aucun succès, ce qui ne le surprit pas (« vous obéissez à la Loge *perinde ac cadaver* et les cadavres ont l'oreille dure »), il proposa, en vain, de remplacer dans le titre de la loi devenue, selon lui, une loi d'oppression, les mots « la séparation » par les mots « les nouveaux rapports ».

En 1906, il vota la loi relative aux repos hebdomadaires, mais en insistant pour que ce repos fût pris toute la journée du dimanche et non du dimanche midi au lundi midi. Dans la discussion du projet de loi sur l'exercice public des cultes, il attaqua vivement la franc-maçonnerie.

En 1907, il interpella le Gouvernement au sujet de la suppression, sur les tranches des monnaies, de la devise « Dieu protège la France ». Dans la discussion d'une proposition de loi sur la destruction des corbeaux et des pies, il défendit sans succès un amendement tendant à interdire de tirer sur les clochers pour détruire les corbeaux, afin d'éviter des manifestations anticléricales.

En 1908, il intervint, dans la discussion d'un projet de loi modifiant la loi de séparation et s'en prit de nouveau à la franc-maçonnerie, qu'il attaqua encore à propos de la translation au Panthéon des cendres de Zola, disant aussi tout le mal qu'il pensait de ce dernier.

En 1909 et au début de 1910, il prit une part active à la discussion de la proposition de loi sur les retraites ouvrières. Il n'était pas hostile au principe, mais critiquait le caractère obligatoire du texte, estimant d'ailleurs que le véritable moyen d'améliorer la situation des ouvriers était de favoriser leur accession à la propriété industrielle. Il vota la proposition de loi, mais annonça que l'application en serait décevante; il devait constater, en 1911, que ses réserves étaient fondées.

En 1910, dans une discussion sur la liquidation des biens des congrégations, il s'en prit violemment à son collègue Vallé, ancien ministre, le traitant de

« brigand de belle envergure », et de « panamiste ». La censure fut prononcée contre lui. Il précisa ensuite que les appréciations visaient la fonction et non l'homme.

En février 1911, il interpella le Gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre pour éviter les tamponnements de chemin de fer et prononça, à ce sujet, un long discours technique. En avril, il prit la défense des camelots du roi arrêtés.

Cette même année, il déposa deux propositions de loi, l'une complétant l'article 106 du Code du commerce relatif aux objets transportés, l'autre tendant à obliger les voituriers à avertir les destinataires de l'arrivée des objets qui ne doivent pas être livrés à domicile.

En 1913, à propos d'un projet de loi sur la liquidation des biens des congrégations, il affirma que celle-ci avait été une « grande machination maçonnique » et que « la Confédération générale du Travail n'était que l'émanation de la société maçonnique qui gouverne la France ».

En 1914, le Gouvernement ayant demandé un crédit pour les funérailles nationales du général Picquart, il évoqua l'affaire Dreyfus : « Vous persistez dans le bluff au sujet de cette affaire mémorable, qui a causé tant de mal à notre pays ; ce sera, dans l'histoire, votre honte et votre châtiement ».

Il intervint longuement dans la discussion du projet de loi tendant à assurer la fréquentation des écoles et attaqua à nouveau la franc-maçonnerie, lisant de copieux extraits de documents maçonniques.

Il s'opposa, la même année, à la remise au Gouvernement espagnol du chanfrein de l'armure de Philippe II, qui, selon lui, faisait partie du domaine inaliénable de l'Etat.

Il intervint assez rarement pendant la guerre et, après la victoire, déposa une proposition de loi tendant à l'érection d'une statue à Clémenceau et d'une autre au maréchal Foch.

En 1918, également, il déposa une proposition de loi tendant à inscrire sur les listes électorales les morts et les disparus non déserteurs de la Grande Guerre et à donner le droit de vote à certains membres de leur famille qualifiés pour les représenter au scrutin.

En février de la même année, dans la discussion d'une interpellation, il insista vigoureusement sur la nécessité de faire payer l'Allemagne, de prendre des gages et de se montrer inflexible. Il devait revenir sur ce sujet à plusieurs reprises au cours des années suivantes, répétant « *Delenda est Carthago* ». En avril, intervenant dans le débat sur le projet de loi relatif à la journée de huit heures, il défendit le principe de l'arrêt de travail le samedi après-midi.

En octobre, il s'abstint dans le vote sur la ratification du Traité de Versailles, parce que ce traité consacrait l'unité de l'Allemagne et ne contenait aucune garantie concernant la réparation des

dommages de guerre, le désarmement de l'Allemagne et l'aide immédiate de l'Angleterre et des Etats-Unis à la France en cas d'agression.

En mars 1920, dans la discussion d'une interpellation sur la propagande bolcheviste, il critiqua la C.G.T. et dénonça « la fausse notion qu'on peut apprivoiser les révolutionnaires en subventionnant les principaux d'entre eux ». En mai, il prit une part active à la discussion du projet de loi ayant pour objet la création de nouvelles ressources fiscales, défendant notamment, avec beaucoup de verve, les célibataires — dont il était — et critiquant les modalités de l'impôt sur les bénéfices de guerre. Il s'abstint dans le vote sur l'ensemble.

En juin, il interpella le Gouvernement sur la non-exécution d'un arrêté du Conseil de guerre condamnant à mort un prisonnier allemand qui avait assassiné deux cultivateurs français. Quelques jours plus tard, il s'abstint dans le vote de la ratification du traité de Saint-Germain avec l'Autriche.

En juillet, à propos de la translation au Panthéon du cœur de Gambetta, il déclara que ce dernier « avait été reçu comme un dieu par les Allemands qui lui offrirent ce qu'ils avaient de plus rare à leurs yeux, le verre de Luther », et demanda que le cœur de Gambetta fût transporté au Panthéon dans ce verre, « ce qui serait très symbolique ».

En octobre 1921, dans la discussion d'une interpellation sur la politique extérieure du Gouvernement et la Conférence de Washington, il critiqua la réunion de cette Conférence, car « le désarmement conduira à un affaiblissement de la France qui n'a plus qu'une force hors de conteste, sa force militaire », dénonça la « politique du coton dans les oreilles », s'en prit aux « quelques centaines d'hommes qui dirigent toutes les affaires économiques du monde » et réclama un contrôle de l'Etat sur toutes les affaires à caractère international.

Le mois suivant, il prit part à la discussion du projet de loi sur la fréquentation scolaire, déclarant notamment que la neutralité était plus dangereuse que l'enseignement athée car « elle endort l'intelligence des enfants et la vigilance des parents », réclamant « la R.P. scolaire » et s'opposant à la prolongation de la scolarité. Il se prononça également contre le vote des femmes, soulignant que le premier essai, tenté au Paradis terrestre, avait mal réussi.

En décembre, il préconisa la suppression de l'heure d'été, sujet sur lequel il devait revenir en 1922 et 1923.

En mars 1922, il appuya son frère Jules dans la discussion d'un projet de loi relatif à la Banque industrielle de Chine, et affirma « qu'il ne reconnaissait pas au Gouvernement et au Parlement le droit de faire payer à son pays les dettes honteuses » de cet établissement.

En décembre, dans la discussion d'une interpellation, il insista à nouveau sur

la nécessité de « faire payer le Boche » et s'en prit aux Américains « qui sont nos usuriers et les receleurs des Boches, nos voleurs ».

En janvier 1923, soutenant de nouveau son frère dans l'affaire de la Banque de Chine, il attaqua la finance internationale et prononça une formule qu'il devait répéter maintes fois, y voyant même une sorte de panacée, dont l'application à tous les contrats, et spécialement aux emprunts, devait permettre de résoudre les difficultés nées de la dévaluation monétaire : *pacta sunt servanda, rebus sic stantibus*. La mise en œuvre de ce principe aurait eu notamment, selon lui, pour effet, d'anesthésier l'usure et la spéculation.

En mars, il combattit avec violence une proposition de loi relative à la translation au Panthéon des cendres de Michelet, Edgard Quinet et Renan, affirmant que « le transfert au Panthéon de ces trois polichinelles était une gâlerie profanatrice » ; devant les protestations de la gauche, il précisa que ces trois hommes étaient des « malfaiteurs publics ».

En août 1924, il vota contre le Traité de Lausanne avec la Turquie, qu'il considérait comme une « capitulation devant l'Angleterre ».

En novembre, c'est la translation au Panthéon des cendres de Jaurès qui provoqua son indignation. Il critiqua violemment l'homme d'Etat socialiste, faisant notamment de longues citations de l'*Action française* et de l'*Humanité*. A la suite de vives protestations de ses collègues, la parole lui fut retirée.

La même année, il déposa une proposition de loi, inspirée par la maxime « *pacta sunt servanda, rebus sic stantibus* » et tendant à assurer le paiement en or des emprunts contractés en France par des gouvernements étrangers ou des sociétés étrangères avant le 1^{er} août 1914.

En 1925, il invita le Gouvernement à « y aller rondement » dans la guerre du Rif, s'étonnant même qu'on hésitât à employer les gaz asphyxiants.

En février 1926, dans la discussion du projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales, il préconisa de nouveau, pour lutter contre la dévaluation, l'application générale de la maxime latine qui lui était chère : non seulement les intérêts des actions et obligations devraient être payés en « francs réels », mais les impôts seraient perçus « au cours du franc réel comparé au cours du dollar-or ». Il vota contre l'ensemble du texte, déclarant qu'on était en marche vers les assig-nats.

En juin, il vota contre les accords de Locarno, « pacte inquiétant pour la paix du monde », déclarant que « la paix ne venait que de Dieu » et que la S.D.N. « privée de la lumière d'en haut » ne faisait que faciliter, par son action, l'avènement du régime mondial Juif.

En août, il combattit le projet de loi créant la Caisse d'amortissement, comme « sans contact avec les réalités », réclama une « unité de commandement » et termina un discours plein de digressions par « vive le roi ! ».

En juillet 1927, il s'abstint dans le vote sur le projet de loi relatif aux assurances sociales, souhaitant, sans beaucoup y croire, qu'il fût plus efficace que la loi sur les retraites ouvrières, dont l'échec, selon lui, était dû surtout au principe de l'obligation, « abus socialiste ». Quelques jours plus tard, il vota, non sans hésitation, le rétablissement du scrutin uninominal.

En 1928, il prit une part active à la discussion du projet de loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre, défendant plusieurs amendements et critiquant ce qu'il appelait « le trou par en haut du projet », l'absence d'unité de commandement.

En mars 1929, il s'abstint dans le vote sur la ratification du pacte Briand-Kellogg ; il exprima son scepticisme et déclara que « boharr rime avec jobard et que la rime ici est d'accord avec la raison ».

En juillet, dans le débat sur les dettes de la France envers les Etats-Unis, il se montra un adversaire énergique du remboursement de ces « dettes politiques », invoquant la carence de l'Allemagne et critiquant vivement le président Wilson, « ami de nos ennemis », qu'il devait appeler un peu plus tard « ce monsieur au sourire de belle-mère ».

En décembre 1929, il obtint la discussion de son interpellation sur la défense des épargnants, qu'il essayait en vain de faire inscrire à l'ordre du jour depuis un an et demi. Il déplora notamment que les gouvernements successifs se fussent abstenus systématiquement de tout effort pour récupérer les créances françaises à l'étranger, souligna que « les conventions devaient être réglées à la valeur du franc à la date où elles ont été établies » (« *pacta sunt servanda...* ») et proposa différents moyens d'assurer la sécurité de l'épargne.

En avril 1930, il vota contre le plan Young, qu'il qualifia de « concession irréparable ». En juin et juillet, il s'efforça, à plusieurs reprises, d'obtenir la discussion d'une nouvelle interpellation sur la « défense de l'épargne sous toutes ses formes ».

En décembre, dans la discussion d'une interpellation sur la politique générale du Gouvernement Tardieu, il attaqua l'école laïque et traita le Gouvernement de « bourreau de l'épargne ».

En juin 1931, dans la discussion d'une interpellation sur le plan Young, il déclara : « de faute en faute, de capitulation en capitulation, le Gouvernement en arrive à être conduit au doigt et à l'œil par un monsieur nommé Hoover, qu'il confond avec l'Amérique » et il conclut : « vous ruinez l'épargne française pour soulager l'Allemagne ».

Le 15 décembre, après quatre nouveaux rappels, il obtint la discussion de son interpellation sur la défense de l'épargne. Reprenant ses critiques précédentes et constatant que la situation avait encore empiré, il déposa un ordre du jour tendant à la nomination d'une Commission de neuf membres, ayant pouvoirs d'enquête, et qui aurait pour objet la défense des épargnants, ceux-ci étant admis à lui soumettre leurs doléances. Mais cette proposition ne fut pas adoptée.

Ce fut là la dernière intervention importante de Dominique Delahaye qui mourut à Angers le 9 janvier 1932, âgé de 84 ans.

Si, à la tribune, il usait souvent d'un langage des plus vifs, c'était un homme courtois, généreux et bon, très aimé de ses collègues comme du personnel du Sénat, et c'est avec émotion que, dans l'éloge funèbre qu'il prononça le 12 janvier, M. Jénouvrier, président d'âge, retraça « la physionomie attachante » de Dominique Delahaye, cet « homme de travail et de devoir qui avait été aussi un homme de bonté et un homme de foi ». Il évoqua notamment sa « bonté inépuisable envers tous, envers ses collègues auxquels, en descendant de la tribune, il adressait un sourire qui désarmait, bonté surtout envers les petits, envers tous ceux qui souffrent, qui peinent, pour qui la vie est dure. Il leur donnait, dans la mesure de ses moyens, des secours matériels, mais surtout le secours d'une bienveillance et d'une affection dans lesquelles on peut toujours puiser sans jamais les tarir ».

Et c'est aux applaudissements unanimes du Sénat que M. Jénouvrier conclut : « Tous ceux qui ont connu Dominique Delahaye garderont de ce galant homme un souvenir durable ».

Dominique Delahaye avait publié, en 1882 *Le chanvre, la filature et la corderie dans le tarif général des douanes* ; en 1898, *De la liberté de réunion des chambres de commerce* ; en 1917-1918, trois volumes sur *La contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre* ; et en 1922, avec son frère Jules, *Les lettres anonymes et les circulaires pastorales de M. le député-baron-commandant de Grandmaison, Chevalier de la Légion d'honneur*.

DELAHAYE (JULES-AUGUSTIN), né à Angers le 5 mai 1851, mort à Paris le 18 avril 1925.

*Député de l'Indre-et-Loire
de 1889 à 1890 (invalidé)
et de 1890 à 1893.*

*Député du Maine-et-Loire de 1907 à 1919.
Sénateur du Maine-et-Loire
de 1920 à 1925.*

Jules Delahaye, frère du précédent, reçu à l'Ecole des Chartes en 1873, licencié en droit en 1877, obtint la même

année le diplôme d'archiviste-paléographe, avec un *Essai sur la réforme ecclésiastique au XI^e siècle*. Il devint archiviste du département du Loir-et-Cher, mais, désireux de défendre des opinions monarchistes, ne tarda pas à quitter ce poste pour prendre à Tours, la direction du *Journal d'Indre-et-Loire*, « organe royaliste constitutionnel indépendant » — on peut ajouter : antisémite — direction qu'il assura jusqu'en 1895. Il se fit remarquer par la violence de ses polémiques et, notamment, par ses attaques contre le clergé libéral de Touraine ; il eut des démêlés avec Mgr. Meignan archevêque de Tours, qui mit son journal en interdit auprès de son clergé.

Devenu « boulangiste », c'est lui qui organisa à Tours, le 7 mars 1889, la manifestation au cours de laquelle le général Boulanger prononça son dernier discours avant de passer la frontière.

En 1889, il se présenta à Chinon, en Indre-et-Loire, aux élections législatives, comme « seul candidat du parti national ». Le général Boulanger avait recommandé sa candidature par une lettre de Londres : « Votre programme est le mien et je demande à tous les électeurs partisans de la révision, qui veulent le relèvement de la France, de vous honorer de leurs suffrages ». Le 22 septembre, il fut élu député au premier tour de scrutin par 11.424 voix sur 22.750 votants, contre 11.071 à M. Joubert, républicain, député sortant. Mais son élection fut contestée, son adversaire estimant avoir été « odieusement calomnié par un placard de dernière heure » où Jules Delahaye — lui-même engagé volontaire en 1870 — l'accusait de s'être soustrait, à cette époque, à ses obligations militaires. La vérification des pouvoirs donna lieu à un débat très animé. Jules Delahaye se défendit longuement, s'employant à justifier ses allégations par des textes et des témoignages et tentant de ridiculiser son adversaire. Il donna, à la tribune, une première démonstration de ses talents de polémiste. Après un discours de Madier de Montjau qui ne cacha pas qu'il voterait son invalidation, parce qu'il était boulangiste, donc solidaire de toutes les calomnies de Boulanger contre la République, il fut invalidé par 286 voix contre 190, le 25 janvier 1890.

Réélu à l'élection partielle du 9 mars par 12.034 voix sur 23.018 votants, contre 10.865 à M. Joubert, il fut admis sans discussion le 27 mars.

« Elu sous le patronage du général Boulanger, Jules Delahaye était, écrit Barrès dans *Leurs Figures*, un des cinq ou six révisionnistes qui siégeaient à droite... Ces boulangistes, battus de tous les outrages, entretenaient à peine, dans la masse de leurs collègues, quelques relations de courtoisie ».

Jules Delahaye était resté fidèle au programme de Tours : « J'ai suivi Boulanger et je ne m'en repens que parce qu'il a manqué de foi en lui-même et en son pays ; mais, pour réaliser le pro-

gramme de Tours, je suis décidé et prêt à tout. » Son caractère rude, ses fortes convictions de catholique anti-républicain, son isolement à la Chambre et aussi le désir de se venger de son invalidation, allaient déterminer son attitude au début de son mandat et l'amener, en particulier, à jouer un rôle important dans l'affaire de Panama.

Sa première intervention en séance publique eut lieu en juin 1890, dans une discussion sur une pétition des actionnaires et obligataires de la Compagnie de Panama : dans un discours haché de nombreuses interruptions, il dénonça les majorations scandaleuses des factures des entrepreneurs, cita des chiffres et invita le Gouvernement à faire toute la lumière.

En mars 1892, par une question adressée au Ministre de l'Intérieur, il provoqua un vif débat sur les incidents auxquels avait donné lieu la prédication de carême d'un Jésuite à l'église Saint-Merri et dénonça la carence de la police.

En juin 1892, il interpella le Gouvernement sur les incidents provoqués par la condamnation de Drumont et de *La libre parole* par la Cour d'assises de la Seine, et accusa la magistrature de « varier la condamnation, non selon la gravité du délit, mais selon l'importance politique du plaideur ».

Mais c'est la journée du 21 novembre 1892, celle que Barrès a nommée « la journée de l'Accusateur » et à laquelle il a consacré un chapitre de *Leurs Figures*, qui fit entrer Jules Delahaye dans l'histoire de la Troisième République.

Le scandale de Panama s'était aggravé ; Lesseps, Eiffel, le baron de Reinach, allaient comparaître devant la Cour d'appel, on savait que des parlementaires étaient compromis. Jules Delahaye avait demandé à interpeller sur « les lenteurs de la justice » et son interpellation, deux fois renvoyée, allait être discutée. Il préparait son discours et, selon Barrès, « si hardi de caractère, si désireux de frapper fort pour sa gloire et par haine des parlementaires, il se désolait de n'apporter que des allusions », quand il reçut la visite de deux hommes — des émissaires de la Compagnie — qu'il s'engagea à ne pas nommer et qui lui donnèrent des renseignements précis sur les fonds distribués aux parlementaires par l'intermédiaire du baron de Reinach et d'Arton, mais ne lui remirent aucun document. Il décida d'affirmer sans preuves, quitte à ne pas donner de noms.

Le 21 novembre, l'atmosphère était « lourde », on venait d'apprendre le suicide du baron de Reinach. « Quand Delahaye monta à la tribune, écrit encore Barrès, il était blême, avec ses lèvres retroussées qui laissaient voir, par éclairs, le luisant des dents, comme des crocs. » Dès la première phrase, il demanda la nomination d'une Commission d'enquête, ajoutant : « N'ayez crainte que j'abaisse ce débat à des

questions de personnes, que je pourrais nommer. » A ces mots, les interruptions commencèrent, qui ne devaient plus cesser : « Nommez-les ! Les noms ! Les noms ! » Au milieu d'un tumulte grandissant, il affirma que trois millions avaient été distribués à des parlementaires, cita des faits précis, des cas particuliers, alla même jusqu'à désigner du doigt certains bancs, mais ne nomma personne. Aux cris répétés : « Les noms ! Les noms ! » aux interventions du président Charles Floquet, qui avait été mis en cause, Jules Delahaye répondait : « Votez l'enquête si vous voulez les noms. » « A chaque allévation de son réquisitoire, les pupitres soudain battus par cinq cents passionnés pour grossir leur clameur rappelaient le bruit de friture suivi d'un cri que fait le fer rouge sur l'épaule d'un galérien. »

Jules Delahaye ne put terminer son intervention et quitta la tribune au milieu du vacarme, mais l'opération hardie avait réussi et, à la fin de la séance, la création d'une commission d'enquête, réclamée d'ailleurs par d'autres députés, fut décidée.

Comme il était normal, Jules Delahaye fut le premier à être entendu par la commission ; mais là encore, il dut s'en tenir à l'affirmation sans preuves et ne donna aucun nom, ce qui lui valut d'être pris à partie en séance publique, le 20 janvier 1893, par Paul Deschanel : « Qu'il se fasse délier de son serment de silence et qu'il parle. » A quoi Jules Delahaye ne put que répondre : « Je n'ai pas diffamé en désignant des noms que seule la magistrature a le devoir de découvrir ; elle les trouvera si elle veut. »

Mais, pas plus que le boulangisme, le scandale de Panama ne fut fatal à la République. Le régime tint bon et, aux élections de 1893, boulangistes et monarchistes essayèrent une défaite. Dans l'Indre-et-Loire, alors que Daniel Wilson qui, dix ans plus tôt, avait compromis l'Elysée dans un autre scandale, retrouvait à Loches son siège de député, Jules Delahaye perdait le sien à Chinon, il était battu par M. Leffet, candidat républicain, n'obtenant que 10.784 voix contre 11.540 à son adversaire, sur 22.544 votants. Les 8 et 22 mai 1898, il ne se présenta pas. Le 27 avril 1902, il fut de nouveau battu, à Chinon, par M. Leffet, obtenant 9.052 voix contre 13.090 à son concurrent, sur 22.459 votants.

En 1896, le marquis de Morès, ami de Jules Delahaye et de Drumont, avait été assassiné par des Touareg dans le Sud-Tunisien, après une existence fort agitée, dont certains épisodes l'avaient rendu presque célèbre.

Sa veuve ayant soupçonné certains représentants du Gouvernement français à Tunis de porter une responsabilité dans cet assassinat, Jules Delahaye entreprit de l'aider dans ses recherches, se rendant notamment en Afrique du Nord, et entama avec elle une procédure judiciaire, qui se termina par un échec. En 1903, tous deux furent condamnés

à des dommages et intérêts envers un officier qu'ils avaient mis en cause. Convaincu que justice n'avait pas été rendue, estimant aussi que la famille du marquis de Morès ne s'était pas assez employée à venger sa mémoire, Jules Delahaye publia, de 1905 à 1907, un ouvrage en trois volumes, intitulé : *Les assassins et les vengeurs de Morès*, où il exposa en détail toute l'affaire et critiqua la politique coloniale de la Troisième République.

En 1906, il fut d'autre part, l'animateur de la « ligue de résistance des catholiques », un des groupements d'opposition qui s'efforçaient, sans grand succès, de rassembler les catholiques sur le plan politique.

En 1907, il se présenta à une élection législative partielle qui avait lieu en Maine-et-Loire, département dont son frère Dominique était sénateur, pour remplacer M. de Maillé, duc de Plaisance, décédé, et il fut élu au premier tour député de Cholet, par 9.605 voix sur 12.891 votants. Il fut réélu le 24 avril 1910 par 10.603 voix contre 2.362 à M. West, sur 14.490 votants et le 10 mai 1914, au deuxième tour, par 8.860 voix contre 809 à M. Manceau sur 11.406 votants.

Le 16 novembre 1919, les élections eurent lieu au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle. Jules Delahaye figurait en deuxième position sur la « liste d'Union nationale » dont seul le premier candidat, M. Bougère, fut élu avec 23.831 voix sur 52.449 votants; Jules Delahaye était battu de peu, puisqu'il obtenait 23.671 voix.

De 1907 à 1919, il fut membre de différentes Commissions, notamment celles de l'Enseignement et des Beaux-Arts, des Affaires extérieures, de la Réorganisation économique et de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette. Ses interventions à la tribune furent nombreuses et eurent presque toujours un caractère politique marqué. Maintes fois, il interpella le Gouvernement ou prit part à la discussion d'interpellations d'autres députés. Se proclamant « hautement » catholique et royaliste, comme son frère, ce fut un opposant obstiné. « J'ai foi, disait-il, dans l'efficacité des protestations incessantes : mon groupe à moi, c'est le groupe des révoltés. » Son langage était souvent d'une grande violence, il se livrait à des attaques personnelles très vives et la plupart de ses discours étaient hachés d'interruptions nombreuses, parfois de rappels à l'ordre.

En 1907, il déclara que le projet de loi sur le transfert des biens de l'Eglise était « inconstitutionnel et malhonnête » et s'en prit à « M. le Ministre de la Destruction publique des cultes ».

En 1909, interpellant le Gouvernement sur sa politique générale, il prononça une longue et virulente diatribe, ironisant sur les membres du Gouvernement (« quant à M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux P.T.T., comme la Belle Hélène pendant le siège de Troie, c'est

pour sa beauté qu'on se bat »), dénonçant l'arrogance « aveugle et sourde d'un Gouvernement en décomposition » et annonçant la renaissance de la monarchie.

En 1910, à propos de la liquidation des biens des congrégations, il évoqua les scandales passés — Panama, Mme Humbert — constata qu'il y avait une seule nouveauté : « les ministres se lavent bien les mains, les uns après les autres, mais chacun dans sa cuvette et pour son propre compte », et affirma que ceux qui approuveraient le Gouvernement « prendraient le parti des voleurs contre les volés », ce qui lui valut un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

En 1912, il combattit le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, « scrutin d'équivoque et de confusion ». Il interpella sur l'affaire Rochette (« Si on ne l'a pas filé, celui-là, c'était pour le laisser filer »), évoqua les pertes de l'épargne et, dans une de ses nombreuses diatribes, contre les financiers, réclama qu'on en établît une « anthropométrie ».

En 1913, interpellant le Gouvernement Briand, il évoqua un personnage d'une comédie, une américaine qui, pour exprimer son accablement, « exhale, dans une langue empruntée aux langues de l'Ancien et du Nouveau Monde, ce cri du cœur qui me paraît convenir à merveille à M. le Président du Conseil : « Je suis dans un état de complète prostitution. »

Il critiqua vivement, dans une longue intervention, le projet de transfert du musée du Luxembourg à l'ancien séminaire Saint-Sulpice et attaqua le conservateur, Léonce Bénédict, « qui, en bon sémite, rêve d'un grand magasin, d'une sorte de Bon Marché, pour y entasser les produits les plus disparates ». Il combattit le projet de loi sur la défense de l'école laïque, s'écriant : « C'est un acte inhumain que de forcer les catholiques à fréquenter certaines de vos écoles ! »

En 1914, ayant démissionné de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette, dont il était membre depuis 1910, il en combattit les conclusions et déposa un contre projet selon lequel Monis et Caillaux, respectivement président du Conseil et Ministre des Finances au moment du scandale, « avaient commis le crime prévu par les articles 177 et 179 du Code pénal, en contraignant par menaces des magistrats à faire ou à ne pas faire des actes entrant dans l'exercice de leurs fonctions ».

Pendant la guerre de 1914-1918, il resta d'abord silencieux environ un an, « pour ne pas rompre l'union sacrée ». En 1915, il recommença à intervenir, mais soutint, par principe, le Gouvernement, même si cela revenait à « le porter comme une lourde croix ». Cela ne l'empêcha pas de critiquer, de dénoncer, par exemple, dans un discours qui suscita de nombreuses protestations « la maladie du sommeil bureaucratique » et la carence d'un Gouvernement

« qui portera un jour le nom de ministère des munitions, parce qu'il en a trop longtemps laissé manquer à notre armée ». Et il réclama une République « aussi continue, aussi cohérente, aussi forte qu'une monarchie ».

En 1915 également, il déposa une proposition de loi tendant à l'emploi de 3.000 agents de la police parisienne pour la fabrication des munitions et, en 1917, deux propositions de loi relatives, l'une au calcul des bénéfices de guerre, l'autre à la répression des campagnes de nature à nuire à la bonne conduite de la guerre.

En 1919, il interpella le Gouvernement sur « l'impunité constante dont jouissent les journaux dans leurs appels à l'éméute et à la révolution sociale ». Polémiquant avec Marcel Cachin, il accusa le parti socialiste de recevoir des fonds de l'étranger pour alimenter la discorde en France.

Son dernier acte politique à la Chambre fut son refus d'approuver le Traité de Versailles : il ne voulut pas voter contre, mais, le 2 octobre 1919, il s'abstint dans le vote sur la ratification. Dans un discours d'un ton plus serein qu'à l'accoutumée, il expliqua qu'il ne pouvait approuver un Traité — déjà contesté, d'ailleurs — qui avait l'inconvénient capital de laisser à l'Allemagne son unité, c'est-à-dire le meilleur moyen de préparer sa revanche. Il dénonça le déséquilibre de la Société des Nations, « Société du tigre, du mouton et de la gazelle », et affirma que, non seulement l'Allemagne ne paierait pas les réparations, mais qu'elle deviendrait l'arbitre du continent, tandis que la sécurité de la France dépendrait exclusivement de ses alliés anglo-saxons. « Le Traité maintient la force militaire allemande, qui se cachera comme elle voudra ; il nous soumet à nos alliés et nous promet à nos ennemis. »

Battu, comme on l'a vu, aux élections législatives de 1919, Jules Delahaye se présenta, dans le Maine-et-Loire, aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920 et fut élu au deuxième tour de scrutin par 613 voix, sur 940 votants, en même temps que son frère Dominique et MM. Bodinier et de Rougé. Il fut réélu en 1924, avec 517 voix sur 931 votants, en même temps que M. de Rougé, le comte de Blois et son frère Dominique.

Au Sénat, comme à la Chambre, il intervint fréquemment, mais sur des sujets moins exclusivement politiques. Ni ses convictions, ni son tempérament n'ayant changé, il continua à critiquer vivement les Gouvernements successifs, mais dirigea plus particulièrement ses attaques contre les financiers. La longueur de ses discours lassa plus d'une fois son auditoire.

En 1920, il s'abstint, comme son frère, dans le vote sur le projet de loi créant de nouvelles ressources fiscales, le considérant comme l'expression d'une politique qu'il ne pouvait approuver. Il critiqua également les impôts proposés, s'en prit aux banquiers internationaux

et déclara qu'il voterait un tel texte « quand il pourrait y voir un gage sur la fortune allemande plutôt que sur la fortune française ».

La même année, il intervint à plusieurs reprises au sujet de la récupération des œuvres d'art appartenant à des particuliers et pillées par les Allemands, critiquant l'incurie du Gouvernement dans ce domaine. Il devait revenir sur ce sujet à différentes occasions au cours des années suivantes.

En novembre 1921, il combattit le projet de loi sur la fréquentation scolaire et la prolongation de la scolarité obligatoire qui, selon lui, aggravait le statut des établissements catholiques. Un peu plus tard, à propos du rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, il attaqua Briand, « avec son sourire toujours amical, toujours en biais et toujours, toujours décevant », se plaignit du mystère dans lequel il menait ses négociations, et critiqua ses « propositions insidieuses et ses exigences intransigeantes ». Evoquant la loi de séparation, « loi de vengeance qui a eu pour objet de détruire toute religion » et le système des associations culturelles, « intrusion des laïcs dans les affaires ecclésiastiques », il proposa un « concordat de séparation », ou, à défaut, un élargissement du système des fondations.

En 1922 et au début de 1923, il intervint à plusieurs reprises et très longuement à propos du renflouement de la Banque industrielle de Chine, dont le président était le frère de Philippe Berthelot, secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères. Il accusa le Gouvernement de chercher à « couvrir du nom de la France une cynique association de malfaiteurs », s'en prit aux financiers — et en particulier aux Rothschild — qui ruinaient la petite épargne et attaqua « Judas Berthelot », le « maire du palais de Briand ». A la fin de son dernier discours — d'une exceptionnelle longueur — il déclara : « Mon dernier mot sera, comme dans ma jeunesse : l'enquête, l'enquête ! »

A la suite de cette affaire, il déposa, le 26 mars 1923, une proposition de loi relative à la responsabilité personnelle des administrateurs et directeurs généraux de sociétés faisant appel à l'épargne.

En 1924, il émit des doutes sur l'opportunité de la translation des cendres de Jaurès au Panthéon, reconnaissant toutefois qu'il était « moins dangereux au Panthéon qu'à la tribune ». Quelques mois plus tard, dans la discussion de la loi d'amnistie, il défendit, sans succès, un amendement tendant à exclure des faits amnistiés les manquements à l'honneur visant expressément Caillaux, Malvy et Marty.

En 1925, il intervint, avec son frère, dans la discussion d'un projet de loi sur la surveillance des établissements de bienfaisance privée. Il insista un peu plus tard, sur le danger que représentait le développement des taudis à la campagne.

Symboliquement, son dernier acte fut une protestation : le 9 avril 1925, il déposa une demande d'interpellation sur « la nomination d'un homme de lettres dans la Légion d'honneur dans des conditions manifestement contraires aux traditions de l'ordre et à la morale publique ».

Il mourut à Paris le 18 avril 1925, à l'âge de 74 ans.

Au Sénat, il avait été membre successivement de la Commission d'intérêt local (1920), des Commissions de l'administration générale et de l'enseignement (1921), des Commissions des chemins de fer et du commerce (1922), de la Commission du commerce (1923), de la Commission de l'enseignement (1924) et de la Commission de législation (1925).

Cet homme de grande culture, de fortes convictions, de caractère passionné et hardi, d'incontestable talent, mais rude, âpre — c'est l'adjectif qui lui est souvent appliqué — hargneux même, et dont on a vu la violence du langage (il fut d'ailleurs condamné plusieurs fois pour diffamation et injures), n'avait rien de cette bonne humeur qui, chez son frère Dominique, tempérait la sévérité des critiques et la faisait accepter.

Dans l'éloge funèbre qu'il prononça le 21 avril, le président de Selves a tracé de lui ce portrait : « Quand, après avoir promené sa main sur sa barbe noire, et projeté sur ses adversaires un regard d'acier, il se dressait à la tribune et lançait sa voix cinglante, n'évoquait-il pas, en quelque manière, la vision d'un de ces preux à cotte de mailles, frappant à coups de hache la porte qu'il voulait enfoncer ?... Ses interventions étaient ardentes et âpres, il lui aurait paru être en faute avec sa propre conscience si quelque considération étrangère au but qu'il poursuivait avait atténué la force de son argumentation et la rudesse de ses coups. N'avait-il pas buriné lui-même son propre portrait dans la préface d'un de ses ouvrages ? « Voyez-vous cette pendule ? disait Lamennais, on lui dirait : si tu sonnes l'heure dans dix minutes, on te coupera la tête, que, dans dix minutes, elle ne sonnerait pas moins l'heure qu'elle doit sonner. Fais comme cette pendule : quoi qu'il puisse arriver, sonnez toujours votre heure ! » De tels caractères ne cherchent pas à provoquer la sympathie, mais imposent le respect. »

Outre son ouvrage sur le marquis de Morès, déjà cité, et celui qu'il écrivit en 1922 avec son frère Dominique, Jules Delahaye avait publié en 1888 : *Nouveaux évêques, nouveaux diocèses*, et en 1921, *La reprise des relations avec le Vatican*.

DELAHAYE (AUGUSTIN, *Marius*, FERNAND), né le 14 mai 1877 à Arrest (Somme), mort le 19 octobre 1918 à Evreux (Eure).

Député de la Somme de 1914 à 1918.

Marius Delahaye naquit dans une vieille famille républicaine, le 14 mai 1877, à Arrest, dont son père après avoir été président du tribunal de Commerce de Saint-Valéry-sur-Somme fut le maire. Après d'excellentes études secondaires au lycée d'Amiens et l'obtention de sa licence en droit, il s'établit avocat à Amiens, où il se fit une situation enviable ; il y fut le défenseur de la *Solidarité laïque*, groupement de défense des instituteurs. L'état de sa santé l'obligea à quitter Amiens en 1912 : il s'inscrivit alors au barreau d'Abbeville.

Il était entré de bonne heure dans la vie publique et avait succédé à son père à la mairie d'Arrest.

Il se présenta pour la première fois dans la deuxième circonscription d'Abbeville lors de l'élection législative partielle du 18 juillet 1909, qui devait pourvoir au remplacement de M. Gellé, décédé le 24 mai précédent. En seconde position, au premier tour de scrutin derrière le baron des Lyons de Feuchin et resté seul opposant au second tour, il ne put cependant l'emporter sur son adversaire. Il ne tenta pas sa chance lors du renouvellement législatif des 24 avril et 8 mai 1910 mais, aux élections générales de 1914, devait sortir vainqueur de la lutte qui l'opposa au baron des Lyons de Feuchin, député sortant. Bien qu'arrivé en seconde position au premier tour de scrutin, le 26 avril, avec 5.577 voix sur 17.335 votants et 8.013 voix au baron des Lyons, il totalisait le 10 mai, au second tour, près de 4.000 voix de plus qu'au premier tour et l'emportait avec 9.291 suffrages sur 17.613 votants, contre 8.140 voix à M. des Lyons de Feuchin.

Il s'était présenté à ses électeurs comme étant « d'esprit vraiment républicain, démocrate et laïque » et adhérerait au programme du Parti républicain radical et radical-socialiste, avec l'ambition de voir son Vimeu natal « reconnu à la vraie République ».

Il siégea à la Chambre avec le groupe du Parti républicain radical et radical-socialiste. Il appartint à la Commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle. Malheureusement, l'état déficient de sa santé ne lui permit nullement de donner sa mesure au Parlement et lorsqu'il mourut prématurément à l'âge de 41 ans, le 19 octobre 1918, à Evreux, où il avait été transféré lors de l'avance allemande, le président Paul Deschanel put dire, dans sa séance du 29 octobre, en prononçant son éloge funèbre, que cet « homme d'avenir » « sincère, ardent, sympathique » eût dû se faire à la Chambre une situation brillante « si son état de santé ne l'avait presque aussitôt éloigné » des travaux de l'Assemblée.

DELANNE (CLAUDE), né le 27 janvier 1838 à Drambon (Côte-d'Or), mort le 25 octobre 1919 à Drambon.

Député de la Côte-d'Or de 1893 à 1898.

Claude Delanne naquit le 27 janvier 1838 dans une famille de cultivateurs, à Drambon. En 1870, il succéda à son père au Conseil municipal où ce dernier siégeait depuis 1852. Claude Delanne devint maire de sa commune natale en 1882 et ne résigna ces fonctions qu'en 1904, date à laquelle son fils Louis lui succéda, tant au Conseil municipal qu'à la tête de la mairie. Il siégea au Conseil d'arrondissement de Dijon, pour le canton de Pontailler-sur-Saône, de 1886 à 1892, puis de 1904 à 1919, et au Conseil général de la Côte-d'Or de 1892 à 1898.

Il se présenta, dans la deuxième circonscription de Dijon, aux élections générales législatives du 20 août 1893, où il fut élu au premier tour de scrutin avec 7.495 suffrages sur 14.669 votants, battant le député sortant républicain Levêque, qui totalisa 6.907 voix.

Candidat de la dernière heure, imposé par une partie de l'électorat, il présenta un programme à peu près exclusivement agricole et protectionniste.

À la Chambre, il vota avec les radicaux. Président du Quatrième Bureau et membre de diverses Commissions, il adressa au Ministre de la Guerre une question au sujet d'une épidémie sévissant sur les troupes de la garnison de Dijon.

Il avait eu l'intention de se représenter aux élections de 1898, mais retira sa candidature avant le premier tour de scrutin.

Il se consacra dès lors à ses propriétés, à sa commune et à son arrondissement et mourut dans sa commune natale de Drambon, le 25 octobre 1919, à l'âge de 81 ans.

DELANOUE (Aube). — Voy.
THIERRY-DELANOUE.

DELARBRE (PAUL, OCTAVE, PROSPER), né le 5 mai 1866 à Troarn (Calvados), mort le 16 mai 1936 à Caen (Calvados).

Député du Calvados de 1902 à 1906.

Paul Delarbre naquit en Normandie le 5 mai 1866, à Troarn, dans la vallée d'Auge. Il appartenait à une ancienne famille considérée dans la région et qui comptait des parlementaires parmi ses membres. Il était en effet le petit-fils de Jean-Baptiste Delarbre, qui fut maître de forges en Haute-Marne et avait représenté ce département en 1848, et le neveu, par sa mère, d'Alphonse Desloges, député du Calvados et conseiller général du canton de Troarn, l'un des plus grands propriétaires agriculteurs du département.

Paul Delarbre fit ses études classiques au lycée de Caen, puis entreprit d'appliquer les méthodes scientifiques dans l'exploitation de son domaine d'Auge, acquis en 1890, dont il décupla de la

sorte la valeur ; il obtint, en 1894, pour cette mise en culture rationnelle, la grande Médaille d'or du Ministère de l'Agriculture.

Il possédait aussi à Banneville-la-Campagne, près de Troarn, autour du château de Manneville, des pâturages qui jouissaient de la plus grande renommée et l'incitèrent à s'attacher à l'amélioration des races bovine et porcine ; il était considéré comme l'innovateur de l'industrie laitière dans l'arrondissement. L'intérêt qu'il portait aux questions d'ordre social lui fit mettre en pratique, sur ses terres, un système de travail par roulement, évitant ainsi le chômage parmi ses ouvriers agricoles.

Il entra de bonne heure dans la vie politique, puisqu'en 1892, à 26 ans, six communes l'élirent conseiller municipal : il opta pour Troarn ; il devint conseiller d'arrondissement de Banneville-la-Campagne et recueillit, en 1889, la succession de son oncle Desloges, qui venait de mourir, au Conseil général du Calvados pour le canton de Troarn. Mais il fut d'autant plus tenté de s'engager dans la vie parlementaire qu'il avait épousé, en secondes noces, le 29 novembre 1897, la fille de Paul Decauville, sénateur de Seine-et-Oise et créateur du célèbre chemin de fer à voie étroite.

Il faillit sortir vainqueur des élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898 : au premier tour, en effet, il talonnait le député sortant, Lebreton, ancien ministre, en comptant 471 voix de moins que celui-ci et n'était battu, au second tour, que par 66 voix d'écart. Par contre, quatre ans plus tard, il triomphait aisément au renouvellement législatif du 27 avril 1902, dès le premier tour de scrutin, avec 7.383 suffrages sur 12.962 votants, contre 2.830 au député sortant Lebreton et 2.152 à Franklin-Bouillon, directeur du *Journal de Caen*.

Candidat de la « Patrie française », Paul Delarbre se présenta à ses électeurs sous l'étiquette républicaine, sous laquelle, rappelait-il, il avait été élu au Conseil d'arrondissement et au Conseil général. Contre tous impôts ou emprunts nouveaux < nettement opposé au Ministère Waldeck-Rousseau >, antidreyfusard, il voulait que la France cesse d'être « la proie des cosmopolites qui la mettent en coupe réglée ».

À la Chambre, où il siégea sur les bancs de l'Union républicaine, il appartenait à diverses Commissions et participa, spécialement en matière d'Instruction publique et des Beaux-Arts (théâtre en province) à la discussion des budgets de 1904 et de 1905.

Ainsi d'ailleurs que tous les représentants du département du Calvados, il vota contre la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, en juillet 1905.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 6 et 20 mai 1906 et se consacra désormais à ses terres, à la municipalité de Troarn et au Conseil

général du Calvados auquel il appartenait toujours lorsqu'il mourut, à Caen, 16 avril 1936, à l'âge de 70 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur et Officier d'académie.

DELAROCHE-VERNET (PHILIPPE, GASTON, GEORGES), né le 10 novembre 1878 à Paris (7^e), mort le 12 septembre 1935 au Pecq (Seine-et-Oise).

Député de Loire-Inférieure de 1910 à 1919 et de 1924 à 1928.

Philippe Delaroché-Vernet, qui appartenait à une famille ayant compté Horace, Joseph et Carle Vernet parmi ses membres, naquit le 10 novembre 1878 à Paris en entra dans la politique comme chef de Cabinet adjoint du Ministre de la Justice, comme conseiller général de la Loire-Inférieure où il possédait des propriétés, et comme maire du petit port de pêche et station balnéaire du Pouliguen.

Sergent-major à la mobilisation, en 1914, il fut promu lieutenant, cité à l'ordre du jour de la division et décoré de la Croix de guerre. Les tourbillons et les remous des années folles de l'après-guerre l'amènèrent à donner, en 1922, sa démission de maire du Pouliguen.

Il se présenta pour la première fois, mais sans succès, aux élections générales législatives du 6 mai 1906, dans la première circonscription de Saint-Nazaire, la circonscription « maritime », contre Anthime-Ménard, le député sortant, qui fut réélu dès le premier tour de scrutin avec 2.000 voix de plus que son adversaire.

Par contre, au renouvellement des 24 avril et 8 mai 1910, la situation était renversée. Déjà en tête au premier tour de scrutin avec 10.661 voix sur 22.240 votants et 9.689 à Anthime-Ménard, Delaroché-Vernet fut élu au second tour, accentuant son avance avec 12.561 voix sur 22.393 votants et 9.290 à son adversaire.

Aux élections générales de 1914, bien qu'arrivé avec 7.689 voix, sur 21.717 votants, derrière Ilari qui réunit 10.384 suffrages au premier tour de scrutin, le 26 avril, il l'emporta au second tour, le 10 mai, avec 12.569 voix sur 23.303 votants, contre 10.508 à Ilari.

Il ne fut pas réélu en 1919, où le scrutin de liste lui fut défavorable. Quatrième et dernier de la liste de l'Union des républicains conduite par Aristide Briand, dans la première circonscription de la Loire-Inférieure, il ne put réunir, le 16 novembre 1919, que 22.697 suffrages sur son nom, sur 57.678 votants.

En 1924, dans la même circonscription, mais placé en troisième position cette fois sur la liste républicaine, toujours menée par Aristide Briand, il passa, le 11 mai, à la plus forte

moyenne, avec 29.425 voix sur 72.773 votants. Le renouvellement des 22 et 29 avril 1928, qui vit le retour au scrutin uninominal, marqua la fin de sa carrière politique. Au premier tour, en effet, il n'obtint que 3.002 voix sur 23.415 votants, soit un retard d'un peu plus de 5.000 voix sur Blancho, élu au second tour, scrutin que Delaroché-Vernet renonça à affronter.

Candidat des Comités républicains démocratiques, Philippe Delaroché-Vernet offrait à l'approbation de ses électeurs un programme préconisant l'institution d'un impôt sur le revenu, mais « sans tracasseries, sans réquisitions », le maintien de la laïcité, tout en estimant que « l'enseignement... doit demeurer libre », l'aboutissement de la réforme électorale, la création d'un statut des fonctionnaires et l'accomplissement de mesures de progrès social.

A la Chambre, il siégea avec les radicaux-socialistes, puis les républicains-socialistes et socialistes français. Il appartint à diverses commissions : pendant la dixième législature à celles de la marine, des postes et télégraphes, ainsi qu'à celle des comptes définitifs, et, pendant la législature suivante, à celle de révision des lois constitutionnelles ; pendant la treizième législature, il fut membre de la Commission de la marine marchande, de celle de la marine militaire — dont il fut vice-président — et de celle du suffrage universel, ainsi que de quelques commissions épisodiques.

Il s'intéressa à la discussion des budgets des exercices 1911, 1912, 1913, puis 1926 et 1927, spécialement du point de vue de la marine marchande (situation des ports, de la pêche, etc.). En 1911, il fut de ceux qui demandèrent à interpellier le Gouvernement sur la disparition de « la Joconde » du musée du Louvre ; en 1912, il se fit entendre au cours d'interpellations ou de discussions relatives aux troubles survenus à la Faculté de Médecine, aux conclusions de la Commission chargée d'enquêter sur l'affaire Rochette, à la réduction à 10 heures de la journée de travail dans les établissements industriels. En 1913, il intervint à propos du service postal entre Le Havre et New York et, en 1914, à propos de l'établissement d'un impôt complémentaire sur le revenu. Enfin, il avait voté la loi portant le service militaire à trois ans. A cause de la guerre qu'il fit courageusement, son activité pendant la onzième législature fut relativement peu importante. Il fut, en 1918, l'auteur, non suivi alors, d'une proposition de loi tendant à déclarer le 11 novembre jour de fête nationale. Il ne participa aux travaux de la Chambre qu'en 1917, en intervenant à propos de la mise en suris d'appel pendant la fenaison et la moisson, de la guerre sous-marine et des mines de sel. Lorsqu'il siégea de nouveau pendant la treizième législature, il n'intervint guère qu'à propos des mesures à prendre pour opérer le redressement financier, en 1926, et ce du point de vue

local de sa circonscription, ainsi que lors des discussions du projet de loi qui devait aboutir au rétablissement du scrutin uninominal.

Après son échec aux élections générales de 1928, Philippe Delaroue-Vernet se retira de la vie politique et mourut au Pecq le 12 septembre 1933, à l'âge de 57 ans.

DELAROUÉ (MARIE, EUGÈNE), né le 4 avril 1864 à Saint-Dié (Vosges), mort le 21 avril 1935 à Paris (7°).

Député de Seine-et-Marne de 1914 à 1919.

Eugène Delaroue naquit à Saint-Dié, dans les Vosges, où sa mère était repasseuse, le 4 avril 1864. Il fit ses études au collège de Saint-Dié comme boursier, puis les poursuivit au lycée de Nancy où, maître d'étude, il prépara sa licence de philosophie, qu'il obtint en 1884. Nommé professeur de philosophie au collège de Beauvais, il échoua à l'agrégation. Il enseigna ensuite au collège de Melun et soutint en 1902 sa thèse de doctorat en droit.

Il milita d'abord dans les rangs socialistes, libres penseurs et maçoniques, avant d'être élu, le 15 mai 1904, maire de Melun dont les habitants n'eurent qu'à se féliciter de son administration. Depuis 1907, il était l'un des quatre délégués élus du département de Seine-et-Marne au Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste.

Il se présenta pour la première fois aux élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906 dans la circonscription de Melun, mais sans succès : il arriva en troisième position au premier tour de scrutin avec 4.600 voix de moins que Balandreau qui passait au second tour, où Delaroue n'obtenait que 1.313 voix sur 12.642 votants. Il tenta de nouveau sa chance aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910 ; en seconde position, au premier tour, il n'était battu que de près de 300 voix au second par Forgemol. Par contre, au renouvellement des 26 avril et 10 mai 1914, la situation se renversa : toujours en seconde position au premier tour avec 7.998 voix sur 16.775 votants, derrière Forgemol qui en réunissait 8.077, il était élu au second tour avec 8.747 suffrages sur 17.324 votants, contre 8.407 à son adversaire. Le scrutin de liste, le 16 novembre 1919, lui fut fatal : second de la liste d'Union républicaine, qui eut cependant deux élus, dont J.-L. Dumesnil, tête de cette liste, il ne se plaça qu'en sixième position avec 23.808 voix sur 75.045 votants.

Candidat radical et radical-socialiste, il s'élevait contre la prolifération des partis, estimant que c'était « assez de deux partis ». Il préconisait l'impôt sur le revenu et demandait la correction, sinon la suppression, des « 4 vieilles ». Champion de l'école laïque, il réclamait

la gratuité de l'enseignement secondaire et voulait obtenir une véritable législation du travail ainsi que l'assistance sociale.

Il siégea à la Chambre avec le groupe radical et radical-socialiste et appartint aux Commissions de l'Administration générale, départementale, communale, des cultes et de la décentralisation (1914), des décrets (1916) et de la législation fiscale (1917).

Il déposa plusieurs propositions de loi concernant le régime des débits de boissons non alcooliques (1915) et les droits d'octroi sur les vermouths, vins de liqueur et d'imitation (1916), les réquisitions civiles (1915), proposition qui fut discutée en même temps que le projet de loi sur le même objet ayant abouti à la loi du 3 août 1917, les marchés de gré à gré passés par les communes (1915), proposition qui fut à l'origine de la loi du 17 juin 1918, la résiliation facultative pour les communes des contrats passés par elles (1915), et en 1917 les mesures d'expropriation pour établir des maisons à bon marché, des jardins ouvriers et des petites exploitations rurales ; il proposa aussi de frapper d'une amende quiconque n'aurait pas cultivé les terres cultivables (1917) et, la même année, s'intéressa au prix du pain. Il fut l'auteur de plusieurs rapports concernant l'organisation communale (1915, 1919, conseils municipaux, élection des maires, etc.), l'ivresse publique et l'alcoolisme (1915, loi du 1^{er} octobre 1917), le contrôle des dépenses publiques (1915), la taxation des denrées de première nécessité en matière d'alimentation, de chauffage et d'éclairage (1915, loi du 20 avril 1916), l'ajournement des élections quelle qu'en soit la nature (1916), l'élection des députés (1919). Non seulement il prit part à la discussion des mesures législatives dont il avait été le rapporteur, mais il se fit aussi entendre à propos de l'ouverture de crédits provisoires applicables au troisième trimestre de 1916, des marchés à livrer conclus avant la guerre et de l'ajournement du projet de loi relatif à la captation des eaux de la Voulzie, du Durteint et du Dragon pour alimenter Paris (1916), ainsi que sur l'affectation aux unités combattantes des mobilisés et des membres de l'armée active et de la réserve de cette armée (1917) et enfin, en 1919, sur un projet de loi modifiant la loi du 20 avril 1916 sur les spéculations illicites.

Après son échec aux élections générales législatives de 1919, il ne se représenta pas aux élections municipales à Melun, qu'il quitta pour s'installer à Paris. Bien qu'inscrit au barreau de la capitale depuis 1915, il reprit du service dans l'enseignement comme professeur adjoint au lycée Charlemagne, puis au lycée Janson-de-Sailly, jusqu'en 1929, date de sa mise à la retraite.

Président de l'Association des maires des villes de France il était aussi président de l'Association des professeurs des lycées et collèges de France. Il

mourut à son domicile, à Paris (7^e), des suites d'une opération chirurgicale, le 21 avril 1935, à l'âge de 71 ans.

DELARUE (LOUIS, GABRIEL), né à Gannat (Allier) le 14 mars 1846, mort à Asnières (Seine) le 26 décembre 1905.

Député de l'Allier de 1893 à 1905.

Gabriel Delarue naquit à Gannat le 14 mars 1846. Il était licencié en droit et docteur en médecine à Paris, où il exerçait.

Conseiller d'arrondissement de Gannat en 1886, il entra au Conseil municipal de cette ville et en devint le maire en 1888. L'année suivante, il accédait au Conseil général de l'Allier et il tentait sa chance à la députation la même année, mais sans succès. Il fut, en 1894, l'un des fondateurs de l'Association pour les réformes républicaines, et membre de la Commission exécutive de cette Association, qui est à l'origine du Parti républicain radical et radical-socialiste. Il était le directeur politique du journal *Le Radical de l'Allier*.

Aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, dans la circonscription de Gannat, il arriva derrière Labussière, le député sortant, avec 1.376 voix de moins que celui-ci, mais ne se maintint pas au second tour. Au renouvellement des 20 août et 3 septembre 1893, il obtint, sur 16.183 votants, 4.717 voix, contre 5.621 au révisionniste Lesbre, et 4.702, soit un écart de 15 voix, au député sortant Labussière ; au second tour de scrutin, il était élu avec 8.955 suffrages contre 6.226 à Lesbre et 107 à Labussière, sur 15.446 votants. En 1898, il passa dès le premier tour, le 8 mai, avec 9.956 voix sur 17.682 votants, contre 7.452 au républicain Labussière, ancien député. Au renouvellement de 1902, il fut élu confortablement, dès le premier tour de scrutin, le 27 avril, par 10.519 voix sur 17.733 votants, contre 6.989 à Bannier.

Il tenta sa chance à la Haute-Assemblée en se présentant au renouvellement sénatorial du 4 janvier 1903 ; arrivé en huitième position au premier tour avec 111 voix sur 843 votants, il obtint 9 voix au second tour, bien qu'il eût retiré sa candidature.

Militant radical depuis de longues années, Gabriel Delarue accepta de défendre le programme du Comité républicain-radical-réformiste de Gannat, qui préconisait, entre autres, l'élection du Sénat au suffrage universel, la suppression des impôts indirects, l'organisation du crédit agricole, la création du service militaire obligatoire, la liberté d'association, la séparation des Eglises et de l'Etat, la gratuité de l'instruction à tous les degrés et l'institu-

tion d'une Caisse de retraite pour la vieillesse.

A la Chambre, il siégea dans les rangs de la gauche radicale. Il appartenait à un certain nombre de Commissions : en 1893, il est membre de la Commission de réforme de l'impôt et de celle qui fut chargée d'examiner la proposition de loi Lemire sur la liberté d'association ; pendant la législature suivante, il appartenait aux trois Commissions des colonies, de l'enseignement et de la décentralisation ; en 1902, enfin, il fit partie de la Commission de l'enseignement et des Beaux-arts, de celle de l'administration, des cultes et de la décentralisation, de la Commission d'enquête concernant l'affaire Humbert et de celle qui était chargée de la reconstruction de la Salle des séances.

Son œuvre de législateur fut discrète : il se borna, en effet, à déposer en 1894, 1895, 1897, 1900 et 1904 quelques propositions de loi d'intérêt local relatives à sa circonscription de Gannat ou au département de l'Allier ; en 1902, cependant, il déposa une proposition de loi qui n'aboutit pas, tendant à modifier l'article 909 du Code civil frappant d'incapacité successorale le corps médical et les pharmaciens. Il intervint peu mais fut l'auteur de plusieurs rapports concernant la taxe de la boulangerie (1896), la protection des sources thermales et des captages d'eaux potables (1897), les preneurs de baux à ferme, la modification de la loi municipale du 5 avril 1884, (1899), le retour, en matière de police, de la commune d'Enghien dans le droit commun (1905) ; il fut enfin l'auteur du rapport fait au nom de la Commission chargée de faire la lumière sur les complexités dénoncées dans l'affaire Humbert par les avocats des prévenus, long rapport de huit pages *in quarto* d'impression serrée, en tête duquel il cita spirituellement cette pensée de Renan : « la crédulité humaine est ce qui donne le mieux l'idée de l'infini », qui s'appliquait à merveille à cette énorme escroquerie qu'était l'affaire Humbert.

Cette même année 1905, il intervint dans la discussion du projet de loi relatif aux fraudes sur les vins et au régime des spiritueux et, conformément à ses convictions, vota la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Il mourut en cours de mandat, le 26 décembre 1905, à Asnières à l'âge de 59 ans. Il avait légué tous ses biens aux hospices et à la ville de Gannat ; un square, où sa statue fut érigée en 1909, y porte son nom.

Ce décès ayant eu lieu pendant l'inter-session, il ne fut pas prononcé d'éloge funèbre.

Il est l'auteur d'une brochure intitulée *Etude sur le cancer de la colonne vertébrale consécutive au cancer du sein* (1876), et d'une conférence faite à Moulins : *Quelques pages de la Révolution française à Gannat* (1903).

DELATTRE (GABRIEL, EMILE), né à Dom-le-Mesnil (Ardennes) le 23 février 1891.

Député des Ardennes de 1936 à 1942.

De souche paysanne, Gabriel Delattre naquit à Dom-le-Mesnil le 23 février 1891. Après avoir fait ses études secondaires à Reims, il s'inscrivit à la Faculté de droit et obtint sa licence. Il était sur le point de prêter serment au barreau de Paris lorsqu'éclata la guerre de 1914, qu'il fit brillamment, « toujours volontaire pour les missions périlleuses » ; il fut cité, décoré de la Croix de guerre, et démobilisé le 17 juillet 1919. Deuxième secrétaire à la Conférence du stage des avocats, en 1922, il devint avocat d'assises où son talent oratoire fit merveille. Il plaida quelques affaires célèbres, entre autres les affaires Fargue et Ricard, Fabre, Rebuffé, et celle des bandits de la Somme.

Il tenta, pour la première fois, sa chance dans la circonscription de Sedan, à la faveur de l'élection législative partielle du 4 novembre 1934, destinée à pourvoir au remplacement du député radical indépendant Riché, décédé le 31 juillet précédent. Ce fut M. Edmond Barrachin qui emporta le siège, Gabriel Delattre ayant obtenu 1.739 voix sur 12.951 votants. Lors des élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il prit, au second tour, sa revanche sur Edmond Barrachin qui, en tête au premier tour, avait compté sur son nom 5.981 suffrages sur 13.976 votants, alors que lui-même en avait totalisé 3.391, le socialiste Vignon 2.759 et le communiste Galatry 1.726 ; au second tour, il était élu avec 7.776 voix sur 14.097 votants, contre 6.228 à Edmond Barrachin, seul maintenu contre lui.

Elu sur un programme radical, il se montrait partisan de la laïcité, « contre les méthodes fascistes » mais « avec le Tiers-Etat uni aux prolétaires », décidé à favoriser l'équipement rural, le crédit, la monnaie, à combattre les trusts et à voter les crédits militaires nécessaires à la défense d'une France forte et non isolée devant la menace hitlérienne.

A la Chambre, où il siégea dans les rangs des républicains-radicaux et radicaux-socialistes, il appartint aux Commissions de l'aéronautique, de la législation civile et criminelle (1936) et du travail (1938). Il déposa, en 1937, une proposition de loi, prématurée à l'époque, tendant à ouvrir aux femmes l'accès aux postes de juges assesseurs dans les tribunaux pour enfants. Il donna, au nom de la Commission de l'aéronautique, un avis favorable, qui fut suivi, sur la nationalisation des fabrications des matériels de guerre. Il rédigea, en matière judiciaire, divers rapports, sur la réorganisation du Ministère de la Justice, sur une mesure partielle de réorganisation judiciaire du département de la Seine (1936) et surtout sur le

projet de loi, déjà adopté par le Sénat, sur la capacité de la femme mariée, à propos duquel on lui doit d'avoir appuyé la nouvelle rédaction de l'article 213 du Code civil, supprimant pour celle-ci l'obligation d'obéissance à son mari. Il présenta aussi, en 1937, un rapport sur les cadres et les effectifs de l'Armée de l'air et, en 1939, un autre sur les contingents de la Légion d'honneur attribués aux P.T.T. — Outre les interventions qu'il fit en tant que rapporteur à ces divers titres et pour les questions d'intérêt local, il se fit entendre à propos de l'amnistie (1936), des questions de conciliation et d'arbitrage, déposa des demandes d'interpellation sur les mesures d'évacuation des populations et des marchandises des régions frontalières (1938), sur l'état de l'Armée de l'air et sur la propagande allemande (1939) ; il intervint à propos de la représentation proportionnelle dans l'élection des députés (1939) et contre la diffusion des appareils à sous (1940), ainsi, la même année, que dans la discussion du budget des services civils de l'Exercice 1940 (problème des évacués, cantonnement chez les paysans, fournitures agricoles aux armées) et d'une interpellation sur la politique du Gouvernement.

Il n'eut pas à prendre part, le 10 juillet 1940, au vote du Congrès de Vichy accordant la délégation de pouvoir au maréchal Pétain, car il fit partie du groupe de parlementaires qui s'embarqua le 20 juin à bord du *Massilia* à destination de l'Afrique du Nord.

Après la libération, il reprit sa robe d'avocat et fut premier juré parlementaire au procès du maréchal Pétain en 1945.

DELATTRE (PAUL, Eugène), né le 3 janvier 1830 à Ramburelles (Somme), mort le 24 décembre 1898 à Paris.

Député de la Seine de 1881 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 310).

Il ne se représenta pas aux élections générales des 28 septembre et 6 octobre 1889, et se retira à Paris où il mourut le 24 décembre 1898, à l'âge de 68 ans. Horticulteur distingué, une rose porte son nom.

DELAUNAY (ALEXIS, ACHILLE), né à Campneuseville (Seine-Maritime), le 22 janvier 1838, mort le 18 mai 1915 à Paris.

Député de l'Oise de 1889 à 1893.

Fils de cultivateur, devenu notaire à Formerie (Oise), il est maire de la

commune en 1878 et conseiller général du canton en 1883.

Aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, il se présente comme républicain de gouvernement dans la deuxième circonscription de Beauvais où il est élu au premier tour de scrutin par 7.007 voix contre 6.678 au député sortant, Léon Chevreau, bonapartiste, brillant administrateur du second Empire, sur 13.983 votants.

Inscrit à l'un des groupes modérés, il siège dans diverses Commissions et dépose une proposition de loi portant modification de la dévolution des successions collatérales. Durant la seule législature à laquelle il ait appartenu, il s'attache chaque année aux projets et aux crédits concernant l'Opéra-comique; il rapporte notamment le projet de loi relatif à la reconstruction de ce théâtre national.

Aux élections générales du 20 août 1893, il n'obtient au premier tour de scrutin que 3.393 voix contre 6.545 à Emile G. Chevalier, progressiste, conseiller général, docteur en droit, proclamé élu, sur 13.120 votants.

Il exerça encore quelque temps sa profession et fut nommé notaire honoraire. Entre temps, il avait été fait Chevalier de la Légion d'honneur.

Il mourut le 18 mai 1915 à Paris, à l'âge de 77 ans.

DELAUNAY (AMÉDÉE, CHARLES, ALFRED), né le 11 avril 1880 à Angoulême (Charente-Inférieure), mort le 8 octobre 1942 à Saumur (Maine-et-Loire).

*Député de la Charente-Inférieure
de 1938 à 1942.*

Après de bonnes études secondaires au lycée d'Angoulême, Amédée Delaunay se dirigea vers la carrière médicale. Une fois obtenu son diplôme de docteur, il s'installa à Cozes (Charente-Inférieure).

Le 7 décembre 1919, ses concitoyens l'élirent conseiller municipal; il devint maire le 7 mai 1925 puis conseiller général du canton de Cozes le 18 octobre 1931.

Le 29 mai 1938, au deuxième tour de scrutin, il fut élu député de la circonscription de Saintes (Charente-Inférieure) à une élection législative partielle en remplacement de M. Maurice Palmade, élu sénateur. Il obtint 11.449 voix contre 9.617 à M. Maudet sur 21.976 votants.

Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il est membre de diverses commissions, mais s'intéresse plus particulièrement aux questions de santé publique. C'est ainsi qu'il rapporta l'avis de la Commission compétente sur le projet de loi portant approbation de la convention sanitaire internationale pour la navigation aérienne.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

En 1941 il abandonna ses fonctions de maire. Il mourut subitement d'une crise cardiaque en gare de Saumur le 8 octobre 1942 à l'âge de 62 ans.

DELAUNAY (ERNEST, RENÉ), né le 24 mai 1854 à Rouen (Seine-Inférieure), mort le 27 avril 1939 à Fécamp (Seine-Inférieure).

*Député de la Seine-Inférieure
de 1894 à 1898.*

Fils d'un industriel de Fécamp, Ernest Delaunay fit au lycée de Rouen de bonnes études secondaires couronnées par les baccalauréats ès-lettres et ès-sciences. Très jeune, il est appelé à diriger avec efficacité une des plus importantes usines du pays de Caux. Il prend ensuite la direction de la grande huilerie de Fécamp qu'avait fondée son père.

Toute sa vie fut orientée sur le développement de la région, tant sur le plan agricole qu'industriel, tâche qu'il put remplir notamment à travers ses fonctions de membre de la Chambre de commerce de Fécamp, de président de la société d'encouragement à l'agriculture de l'arrondissement du Havre et d'homme politique.

Elu conseiller municipal de Fécamp dès 1884, il devient conseiller général du canton en 1886. Aux élections générales législatives de 1893, la troisième circonscription du Havre se donna comme député M. Desgenetais qui, élu le 20 août, décéda le 5 septembre, avant d'avoir siégé. L'élection législative partielle du 21 janvier 1894 vit le succès de M. Delaunay : sur 16.308 votants, il obtint 8.192 voix contre 8.159 au baron Pierard, conservateur.

Inscrit au groupe républicain, il fait partie des Commissions de la marine et des douanes. Il y défend, ainsi qu'à la tribune, des projets et propositions relatifs à la modification des droits de douane sur les chevaux, à la négociation des warrants agricoles, à l'octroi d'autorisations d'emprunts au profit des départements et des communes. Il s'intéresse aussi à la lutte contre le chômage.

Aux élections générales législatives de 1898, au premier tour de scrutin, le 8 mai, il est battu de peu par M. Suchetet, conseiller d'arrondissement, propriétaire, qui obtient 7.997 voix contre 7.929 à M. Delaunay, sur 16.108 votants. Peu après, il abandonnera son mandat de conseiller général.

Il est nommé plus tard Chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole. Il meurt à Fécamp, le 27 avril 1939, à l'âge de 85 ans.

DELAUNAY (MAURICE, ROBERT), né le 25 février 1901 à Thury-Harcourt (Calvados).

Député du Calvados de 1936 à 1942.

Après de brillantes études à l'Ecole nationale d'horticulture de Versailles, Maurice Delaunay est diplômé ingénieur horticulteur en 1920. Il accomplit son service militaire au service météorologique de l'armée.

Il exerce la profession d'horticulteur de 1923 à 1928 puis celle d'agriculteur-éleveur à partir de 1928. Il est élu maire de Curcy (Calvados) en 1935 pour le rester jusqu'en 1936.

Aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, il est élu député de la deuxième circonscription de Caen au deuxième tour de scrutin, par 4.621 voix sur 9.240 votants contre 4.249 voix à M. d'Aboville. Son élection est validée le 3 juin 1936.

Indépendant, inscrit à aucun groupe, apparenté aux démocrates populaires, M. Delaunay fait partie de diverses Commissions : Commission de l'aéronautique, Commission du travail, Commission de l'Alsace et de la Lorraine, Commission des comptes définitifs et des économies, Commission de la santé publique.

Au cours de son mandat, M. Delaunay dépose plusieurs textes :

- une proposition de loi tendant à réduire les traitements des gros fonctionnaires et à augmenter les traitements de début des petits fonctionnaires ;

- une proposition de loi tendant à supprimer les cumuls de fonctions publiques ;

- une proposition de résolution tendant à modifier le règlement de la Chambre des députés afin d'augmenter la fréquentation aux séances ;

- enfin une proposition de résolution tendant à mettre en accusation devant la Chambre le Président de la République et les membres du Gouvernement au pouvoir le 3 septembre 1939.

Ses interventions sont nombreuses :

- le 12 juin 1936, sur le statut de l'ouvrier agricole ;

- le 7 août 1936, il soutient un amendement concernant l'incompatibilité entre les mandats de député et de sénateur et les fonctions même représentatives du conseil central, des comités départementaux, etc ;

- le 27 avril 1937, il participe à la discussion d'un projet et de propositions de loi relatifs à la propriété culturale ;

- le 8 juin 1938, il demande à interpeller le Gouvernement sur les singulières décisions du ministre de l'air, contraires d'ailleurs à la volonté exprimée de la Commission de l'aéronautique, tendant à financer avec l'argent français la construction et l'aménagement en Amérique d'usines

d'aviation qui auraient reçu du ministre de l'air français des commandes d'avions de marque américaine ;

- le 22 mars 1940, il dépose une demande d'interpellation sur la disproportion de l'effort français dans la coalition franco-anglaise contre la coalition russo-allemande ;

- le 11 avril 1940, il dépose une demande d'interpellation sur les buts de guerre de la France, la conduite de la guerre et la politique générale du Gouvernement.

A la séance de l'Assemblée nationale du 10 juillet 1940, à Vichy, M. Delaunay a voté pour le projet de loi constitutionnelle présenté par le maréchal Pétain.

En 1941, M. Delaunay lance un mouvement *Le Feu* qui couvre les murs de Paris d'affiches annonçant le sauvetage du pays par François-Henry Prométhée, le « Maître du Feu ». Son journal *La Tempête* diffuse un programme lyrique dans lequel il vante l'ordre nouveau.

Depuis 1941, M. Delaunay n'a plus aucune activité politique. Retiré depuis cette date à Curcy, il continue à exercer sa profession d'agriculteur-éleveur.

DELAUNAY (RAPHAËL, EMILE, JEAN), né le 9 avril 1870 à Tours (Indre-et-Loire), mort le 18 février 1917, à Paris.

Député du Loiret de 1906 à 1910.

Pharmacien, ancien interne des hôpitaux et maire de Gien, Raphaël Delaunay se présente aux élections générales du 6 mai 1906. Il est élu au premier tour de scrutin par 8.405 voix contre 5.749 à M. Noblemaire sur 16.053 votants.

Inscrit au parti radical-socialiste, il fait partie de diverses Commissions, en particulier de la Commission d'hygiène publique.

Au cours de son mandat, son action s'exerce dans différents domaines. C'est ainsi qu'il prend part à la discussion du budget de l'exercice 1907 au sujet de la taxe sur les automobiles, et à la discussion du budget de l'exercice 1908 au sujet des aumôniers dans les lycées.

Fidèle à sa profession de foi, M. Delaunay s'efforce d'empêcher tout retour offensif de l'esprit de réaction clérical.

Il sollicite le renouvellement de son mandat de député le 24 avril 1910 mais il est battu par M. Alasseur au premier tour de scrutin par 9.263 voix contre 5.389 sur 15.236 votants.

Il reprend ses activités de pharmacien à Gien. A la guerre de 1914-1918, il sert comme pharmacien aide-major de première classe.

Le 18 février 1917, à huit heures du matin, il meurt subitement à la gare Saint-Lazare à l'âge de 46 ans.

DELAUNE (MARCEL), né le 13 octobre 1885 à Lille (Nord), mort le 26 janvier 1927 à Paris.

Député du Nord de 1898 à 1910.

Marcel Delaune naquit à Lille le 13 octobre 1885, où son père, Lillois d'origine, était industriel. Il entra à l'Ecole polytechnique à 20 ans, en 1875, et s'établit distillateur-rectificateur à Seclin (Nord). Il était entré au Conseil général du département du Nord avant de se présenter à la députation. Il avait épousé une Lilloise et, de cette union, naquit une fille, Anne, qui devint Mme Maurice Colrat de Montrozier, femme de l'ancien député, ancien ministre.

Lors des élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898, le député sortant de la cinquième circonscription de Lille, Jean-Baptiste Coget ne se représentant pas, le Congrès républicain de cette circonscription le désigna comme candidat. Il obtint dès le premier tour de scrutin, le 8 mai, les trois quarts des suffrages et fut élu par 11.496 voix sur 15.618 votants et 3.383 voix à Samson, adjoint au maire de Lille. Au renouvellement de 1902, il passa aussi dès le premier tour de scrutin, le 27 avril, avec, là encore, les trois quarts des voix, c'est-à-dire 14.070 suffrages contre 5.194 à Ragheboom, sur 19.945 votants. Il n'en fut pas de même aux élections générales de 1906. En tête au premier tour, le 6 mai, avec 10.814 voix sur 22.204 votants, contre 7.526 à Poitié et 3.770 à Ragheboom, il passa au scrutin de ballottage du 20 mai avec à peine 1.000 voix d'avance, totalisant 11.417 voix sur 22.024 votants et 10.657 à Poitié, seul maintenu contre lui. Craignant peut-être la désaffection du corps électoral, il ne sollicita pas, en 1910, le renouvellement de son mandat et abandonna la vie publique.

Patronné par le Congrès républicain de la cinquième circonscription de Lille, il se présenta comme le champion d'une politique républicaine respectueuse de la liberté religieuse et des droits du pouvoir civil, mais ennemie de toute compromission avec les « dangereuses doctrines du collectivisme ». Contre l'abolition des lois scolaire, militaire, et contre la suppression du concordat, il préconisait la réforme du régime fiscal, mais sans l'établissement d'un impôt sur le revenu ; partisan, dans le domaine agricole, de la création des Chambres d'agriculture, il se montrait un farouche adversaire des bouilleurs de cru ; pour le progrès social, il estimait nécessaire la création des retraites pour la vieillesse ; enfin, il mettait l'institution du scrutin de liste avec représentation proportionnelle au nombre des réformes à effectuer et résumait ses convictions en cette brève formule : « ni réaction, ni révolution ».

A la Chambre, il siégea parmi les membres de l'Union républicaine. Il appartint à diverses Commissions, dont celle des colonies (1898) et celle des bois-

sons (1909). Ce fut surtout sa qualité de distillateur qui orienta son activité à la Chambre. Si l'on excepte, en effet, quelques propositions de loi d'intérêt strictement local en 1906 et 1908, les propositions de loi dont il fut l'auteur ont trait, soit au régime fiscal des alcools dénaturés et au régime des alcools (1898), soit au régime des boissons (1900) ou encore au tarif douanier applicable aux graines de betteraves (1904, 1906). La discussion des budgets, à laquelle il participa souvent (exercices 1899, 1900, 1902, 1904, 1909), retint à peu près exclusivement son attention en matière d'alcools, de dénaturation de ceux-ci ou de distillation. Il intervint aussi lors de la discussion d'une proposition de loi d'amnistie (1904), de projets de loi relatifs au renvoi de la classe 1903, ou au mouillage des vins, à l'abus du sucrage, à la crise viticole et à la viticulture (1907). Fidèle aux convictions qu'il avait exprimées dans ses professions de foi, s'il avait voté le service de deux ans et la loi d'assistance aux vieillards, il vota contre la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Ne s'étant pas représenté en 1910, il présida, à Seclin, aux destinées de son entreprise de distillerie et mourut à Paris le 26 janvier 1927. Il était âgé de 72 ans.

DELAY (FRANÇOIS), né le 14 février 1855 à Rive-de-Gier (Loire), mort à Saint-Chamond (Loire) le 13 juillet 1936.

Sénateur de la Loire de 1924 à 1932.

C'est comme couronnement d'une carrière de travail que François Delay se tourna vers la politique à l'âge de 69 ans. Ingénieur, agent commercial des Forges et aciéries de Saint-Chamond et Homécourt, maire de Saint-Chamond, il se présenta aux élections sénatoriales du 6 janvier 1924 comme candidat radical-socialiste. Il est élu au troisième tour par 484 voix sur 954 suffrages exprimés.

Au Sénat, où il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique, il s'intéresse aux questions industrielles et professionnelles. En 1926, la loi de finances frappant de deux taxes différentes le charbon à coke puis le coke fabriqué à l'aide de ce même charbon, François Delay dépose, conjointement avec Albert Lebrun, un amendement contre cette disposition. Défendu par Albert Lebrun, l'amendement est adopté (19 avril 1926).

Membre de la Commission du commerce et de l'industrie et de la Commission des mines, François Delay présente au nom de cette dernière, le 15 mars 1928, un rapport sur le projet de loi d'indemnisation des dommages causés en surface par les exploitations minières.

En 1929 et 1930, il pose aux Ministres des Finances et du Travail plusieurs questions écrites sur des sujets fiscaux ou sociaux.

En 1932, il quitte la Commission du commerce et de l'industrie pour celle

de la marine. Cette même année, il dépose avec un autre sénateur de la Loire, Louis Soulié, une proposition de résolution tendant à fixer à 6.000 F la retraite des ouvriers mineurs (14 juin).

Mais aux élections sénatoriales du 16 octobre de la même année, il n'atteint au premier tour, que 360 voix sur 986 suffrages exprimés, arrivant ainsi en dixième position, alors qu'il y a cinq sièges à pourvoir. Au second tour, il atteint le chiffre de 412 voix, mais reste au même rang. Il décide alors de se retirer.

Il meurt à Saint-Chamond à 81 ans, le 13 juillet 1936.

DELBET (ERNEST), né le 9 novembre 1831 à Barbonne-Fayel (Marne), mort le 9 décembre 1908 à Paris.

Député de Seine-et-Marne de 1893 à 1908.

Ses études classiques faites à l'institution Massin à Paris, Ernest Delbet se fit inscrire à la faculté de médecine et fut reçu docteur en 1854.

Au cours de ses études classiques il était entré en relation avec Auguste Comte. Il adhéra à ses idées auxquelles il est resté fermement attaché et fut l'un des exécuteurs testamentaires du fondateur du positivisme.

Il entreprit d'ailleurs des études de sociologie remarquées et, devenu membre de la Société d'économie sociale, il fut envoyé en mission, en 1857, au Moyen-Orient, notamment en Egypte, en Syrie et en Asie Mineure.

Il était également président de la Société de sociologie de Paris et surtout le fondateur, en 1895, du Collège libre des sciences sociales dont il fut le directeur et où il ne cessa d'enseigner.

Ernest Delbet contribua aussi à la fondation de la Société des universités populaires dont il devint vice-président et où il donna de nombreuses conférences.

Sur ses missions à l'étranger, Ernest Delbet a publié de nombreux ouvrages, notamment : *Catalogue de la mission d'Asie Mineure, Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, Paysans du Labourd, Paysans en communauté et en polygamie de Boussah en Syrie, Pêcheur côtier maître de barque de Saint-Sébastien*, etc.

Maire de la Ferté-Gaucher et conseiller général du département de Seine-et-Marne il avait tenu à appliquer aux agriculteurs de sa région ses principes de sociologie et il a été le président fondateur du Syndicat agricole de la Ferté-Gaucher. A sa mort il était président du Conseil général de Seine-et-Marne.

Les 20 août et 3 septembre 1893, Ernest Delbet se présenta pour la pre-

mière fois aux élections générales législatives dans l'arrondissement de Coulommiers. Après un scrutin de ballottage où il recueillit au premier tour 4.957 voix contre 3.888 à M. Gastellier, député sortant, radical comme lui, sur 11.047 votants, il fut élu au deuxième tour par 6.131 voix contre 4.112 sur 10.542 votants.

Il fut réélu sans difficulté dès le premier tour de scrutin, tant aux élections générales du 8 mai 1898, par 6.740 voix contre 5.021 à M. Prouharain, républicain modéré, sur 11.737 votants, qu'à celles du 27 avril 1902 par 7.412 voix contre 3.893 à M. Lapeyrade, nationaliste, sur 11.625 votants, et enfin à celles du 6 mai 1906 par 8.084 voix contre 3.127 à M. Gervais Coutellemont, sur 15.155 votants.

Ernest Delbet disait dans sa dernière profession de foi : « Je resterai toujours inflexible en principe, conciliant en fait, modéré dans la forme, passionné pour la chose sociale. »

Et de fait, en politique, il suivit une ligne nettement républicaine, s'inscrivant au groupe de la Gauche démocratique et ensuite au groupe radical de la Chambre des Députés.

Il poursuivit son action sociale à la Commission de l'hygiène publique et surtout à la Commission de prévoyance sociale aux travaux de laquelle il se consacra tout particulièrement.

Partisan de la séparation de l'église et de l'Etat, il vota la loi contre les congrégations et la loi sur les associations républicaines. Il soutint les ministères radicaux.

Il intervint dans la discussion du budget de l'Instruction pour faire attribuer une subvention au Collège libre des sciences sociales (1900-1901) et il s'intéressa particulièrement au sort de la maison centrale de Gallion pour laquelle il déposa un projet de résolution (1902-1905-1906).

Au cours de la neuvième législature (1906-1910), il déposa un ordre du jour motivé à la suite de l'interpellation de Bertheaux sur l'attitude du cabinet à la suite du vote émis par la Chambre sur la question de la réintégration des fonctionnaires révoqués.

Il mourut en cours de mandat à Paris, à l'âge de 77 ans et le président Henri Brisson prononça son éloge funèbre à la séance du 10 décembre 1908, notamment en ces termes : « Toujours avide de connaître, il aimait à éprouver, à soumettre à la contradiction les raisons de décider qu'il possédait déjà ; il y ajoutait celles que le débat pouvait lui fournir ; cet esprit à la fois lucide et souple faisait de lui le modèle des représentants du peuple dans un régime de libre discussion. »

Marié à Mlle Maria-Olympe Avial, Ernest Delbet laissa un fils, M. Pierre Delbet, chirurgien éminent, membre de l'Académie de médecine.

DELBOS (Yvon), né le 7 mai 1885 à Thonac (Dordogne), mort le 15 novembre 1956 à Paris.

Député de la Dordogne de 1924 à 1940.

Délégué à l'Assemblée consultative provisoire en 1945.

Député de la Dordogne aux deux Assemblées nationales constituantes de 1945 à 1946.

Député de la Dordogne de 1946 à 1955.

Conseiller de la République de la Dordogne de 1955 à 1956.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique et aux Beaux-arts

du 17 avril au 11 octobre 1925.

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts

du 11 octobre au 28 novembre 1925.

Garde des Sceaux et Vice-président du Conseil du 24 janvier au 4 juin 1936.

Ministre des Affaires étrangères du 4 juin 1936 au 13 mars 1938.

Ministre de l'Education nationale du 13 septembre 1939 au 21 mars 1940 et du 5 au 16 juin 1940.

Ministre d'Etat

du 22 janvier au 24 novembre 1947.

Ministre de l'Education nationale

du 26 juillet au 5 septembre 1948 et du 11 septembre 1948 au 2 juillet 1950.

Yvon Delbos était fils et petit-fils d'instituteur. Il fit ses études au collège Henri IV à Paris. Entré à l'Ecole normale supérieure, il en sortit brillamment agrégé de lettres en 1907. Il avait alors la réputation d'un solide latiniste et d'un perspicace commentateur des poètes français. Il eut à cette époque l'occasion d'apporter sa contribution à l'édition critique des *Méditations* de Lamartine.

Mais assez vite, il quitte l'enseignement et, en 1911, il aborde le journalisme, d'abord littéraire, puis politique. Il entre au *Radical*. En même temps, il collabore à plusieurs organes de province et de Paris. En 1914, il devient rédacteur en chef du *Radical*.

La Grande guerre éclate. Yvon Delbos est mobilisé comme sergent d'infanterie. Il est blessé à la main droite par un éclat d'obus en octobre 1915. Il passe ensuite dans l'aviation. Il est blessé une seconde fois. Deux fois il est cité à l'ordre de l'armée. Il ne sera démobilisé qu'après l'armistice, en 1919.

La guerre terminée, il fonde, en 1919, *l'Ere nouvelle*, dont le premier numéro sort le 27 décembre 1919. *L'Ere nouvelle* avait comme programme la reconstitution de l'Union des gauches. C'était en réalité le meilleur organe du parti radical-socialiste. Ce journal paraîtra jusqu'en juin 1940.

En même temps, Yvon Delbos collabore à divers journaux républicains, notamment à *la France de Bordeaux*, au *Quotidien*, et surtout à *la Dépêche de Toulouse*, dont il deviendra en 1920 l'éditorialiste politique.

Mais il est attiré par la politique. Il s'inscrit au parti radical, dont il devient vice-président. C'est lui qui rédigera la déclaration du parti au congrès de Marseille, en 1923.

Candidat aux élections générales législatives dans la Dordogne en 1919, il n'obtient, au scrutin de liste, que 19.611 voix sur 97.783 votants et n'est pas élu. La liste de concentration économique et républicaine, à laquelle il appartient n'a qu'un élu.

Mais aux élections générales du 11 mai 1924 inscrit sur la liste d'Union des gauches, il est élu avec 19.807 voix sur 106.595 votants.

A celles du 22 avril 1928, au scrutin uninominal, il est élu député de Sarlat au premier tour par 11.057 voix sur 21.047 votants, alors que le candidat qui le suit, M. Latour, n'obtient que 4.683 voix.

A celles du 1^{er} mai 1932, il est élu au premier tour par 13.610 voix sur 20.845 votants, contre 3.284 voix à M. Faurel.

A celles des 26 avril et 3 mai 1936, il obtient au premier tour 8.301 voix sur 20.848 votants et il est élu au second tour par 12.676 voix sur 20.188 votants, contre 6.089 à M. Worms.

Au Parlement, comme au sein du parti radical, Yvon Delbos joue aussitôt un rôle de premier plan.

Il fait partie des Commissions : des affaires étrangères (1924, 1938), de l'enseignement et des beaux-arts (1926, 1930, 1932), d'assurance et de prévoyance sociales (1928), du suffrage universel (1928, 1932), d'Alsace-Lorraine (1929, 1930).

Il est secrétaire de la Chambre des Députés en 1924 et 1925. Il est élu, le 9 juin 1932, vice-président de la Chambre, poste auquel la confiance de ses collègues de tous les partis le maintient jusqu'en janvier 1936.

Très vite, il est appelé à assumer des responsabilités ministérielles. Le 17 avril 1925, il entre dans le cabinet Painlevé en qualité de sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique et aux Beaux-Arts. Le 11 octobre de la même année, à l'occasion d'un remaniement du cabinet, il devient ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, poste qu'il conserve dans un second cabinet Painlevé constitué le 29 octobre 1925.

Le Ministère démissionne le 28 novembre 1925. Dès lors, et pendant une dizaine d'années, Yvon Delbos refusera les offres de portefeuilles qu'à de nombreuses reprises lui feront les chefs de Gouvernement les plus différents, qui, tous, ont pu apprécier son intégrité, son patriotisme et ses sentiments républicains. Il va consacrer son activité à l'exercice de son mandat de député et, d'autre part, à l'étude des problèmes internationaux.

Il effectue de nombreux voyages à l'étranger, où il noue des relations personnelles et cordiales avec les per-

sonnalités les plus représentatives de l'opinion publique européenne.

En 1927, il représente la France au congrès pan-européen.

Il fait ensuite un voyage d'information et d'étude en U.R.S.S. et publie ses impressions dans une série d'articles, réunis ensuite en un volume, *l'Expérience rouge*, qui sera publié en 1933.

Il devient président du groupe parlementaire radical-socialiste. Le président de la République lui demande à deux reprises de constituer le cabinet. Mais il ne croit pas devoir accepter.

Le 24 janvier 1936, il entre dans le cabinet Sarraut en qualité de Garde des sceaux, ministre de la Justice. Il occupera ce poste jusqu'au 4 juin 1936.

A cette date, Léon Blum forme un nouveau ministère. Yvon Delbos est appelé au portefeuille des Affaires étrangères qu'il conserve au cours d'une période particulièrement difficile, dans un premier cabinet Chautemps, puis dans un deuxième cabinet Chautemps, jusqu'au 13 mars 1938.

Il entre, le 13 septembre 1939, dans le gouvernement Daladier, comme ministre de l'Education nationale, poste qu'il occupera de nouveau dans le cabinet Paul Reynaud du 5 au 16 juin 1940.

En 1940, il s'oppose à l'armistice. Le 18 juin 1940, il décide de se rendre en Afrique du Nord pour poursuivre la lutte et organiser la résistance. Le 20, il s'embarque sur le *Massilia*, à destination de Casablanca et gagne Alger. Il n'assiste pas à Vichy à la séance de l'Assemblée nationale du 10 juillet 1940 au cours de laquelle furent votés les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Il revient en France quelques semaines plus tard.

Il est arrêté par les Allemands en avril 1943 et déporté. Il reste deux ans au camp d'Oranienburg, où il est mis en cellule et au secret. Il rentre en France après la Libération, le 7 mai 1945.

Il reprend aussitôt, malgré son état de santé ébranlé par la déportation, sa place au sein du parti radical-socialiste.

L'Assemblée consultative provisoire avait décidé, en juin 1945, d'augmenter le nombre de ses membres en réservant un certain nombre de sièges supplémentaires aux prisonniers et déportés. Yvon Delbos est ainsi désigné, en juillet, pour siéger à l'Assemblée consultative au titre de la résistance parlementaire.

A la première Assemblée nationale constituante, il va de nouveau représenter son département de la Dordogne. Le 21 octobre 1945 la liste Radicale-socialiste, en tête de laquelle il s'est inscrit, obtient 35.279 voix sur 189.560 votants.

Le 2 juin 1946, pour les élections à la deuxième Assemblée nationale constituante, il est inscrit en tête de la liste du Rassemblement des gauches républicaines qui obtient 52.861 voix sur 203.665 votants.

Le 10 novembre 1946, pour les élections à la première législature de l'Assemblée nationale, la même liste obtient 54.619 voix sur 193.585 votants.

Aux élections suivantes le 17 juin 1951, inscrit en tête de la liste Républicaine-radical et Radicale-socialiste et du Rassemblement des gauches républicaines, il obtient 46.406 voix sur 197.536 votants.

De 1945 à 1955, Yvon Delbos a fait partie des Commissions : de coordination des affaires musulmanes (1945), des finances (1945), de l'éducation nationale (1945-1946), du suffrage universel (1950), 1951, 1953), de l'intérieur (1951). Pendant toute cette période et sauf pendant qu'il occupait un poste ministériel, en 1947, 1948 et 1949, il fit partie de la Commission des affaires étrangères.

Il est élu vice-président de la deuxième Assemblée nationale constituante le 14 juin 1946, par 471 voix sur 536 votants, et réélu vice-président de l'Assemblée nationale, le 3 décembre 1946, par 449 voix sur 537 votants.

Il est, d'autre part, vice-président du groupe parlementaire Radical et Radical-socialiste.

A partir de 1947, il va de nouveau assumer des responsabilités ministérielles.

Le 22 janvier 1947, il entre dans le cabinet Ramadier comme Ministre d'Etat, poste qu'il conserve lors d'un remaniement du cabinet, le 22 octobre, jusqu'à la démission du Ministère, le 24 novembre.

A ce titre, il est délégué de la France à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pressenti alors par le Président de la République pour constituer un nouveau cabinet, il croit devoir refuser, estimant que son état de santé ne lui permet pas d'assumer cette tâche.

Le cabinet André Marie est définitivement constitué le 26 juillet 1948. Yvon Delbos s'y voit confier le poste de Ministre de l'Education nationale qu'il occupera jusqu'à la démission du cabinet, le 5 septembre, et, de nouveau, dans le cabinet Queuille, du 11 septembre 1948 au 28 octobre 1949, puis dans le cabinet Georges Bidault, du 28 octobre 1949 au 29 juin 1950.

Il reprend alors sa place à l'Assemblée nationale.

Le 2 août 1951, il est élu par 332 voix sur 412 votants, représentant titulaire de la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, et, le 11 juillet 1952, par 212 voix sur 231 votants, représentant de la France à l'Assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Il est candidat à la présidence de la République, lors du renouvellement du 17 décembre 1953. Il obtient 129 voix sur 932 votants au premier tour, 185 voix sur 927 au deuxième tour, 225 voix sur 931 au troisième tour. Mais il retire ensuite sa candidature.

Enfin, il se présente aux élections sénatoriales du 19 juin 1955, dans le département de la Dordogne. Il obtient au premier tour 543 voix sur 1.232 votants; il est élu au second tour par 611 voix sur 1.233 votants. Il abandonne alors son mandat de député.

Yvon Delbos ne devait occuper son siège que pendant dix-huit mois. Le 15 novembre 1956, emporté par un infarctus du myocarde, il mourait à son domicile parisien, 25, quai de Bourbon.

Ses obsèques eurent lieu le 18 novembre, en l'église de Montignac (Dordogne) en présence de plusieurs milliers de personnes, parmi lesquelles, outre les membres de sa famille et de nombreux amis, les autorités civiles et militaires de la région. Parmi les personnalités politiques présentes, M. René Billères, Ministre de l'Education nationale, Robert Lacoste, Ministre résident en Algérie, Laforest, Secrétaire d'Etat à l'Air, rendirent hommage à sa mémoire.

Yvon Delbos avait épousé en 1953 Mlle Germaine Rouer, sociétaire de la Comédie française.

Il était membre de la Ligue des Droits de l'homme; président du Parti libéral européen; président de la Fédération nationale des syndicats et associations professionnelles des journalistes français et président des journalistes républicains.

Il était titulaire de la Croix de guerre 1914-1918.

Si l'on ne peut songer à retracer par le détail la vie politique et parlementaire d'Yvon Delbos, énumérer toutes ses interventions au Parlement, donner la liste des textes dont il fut auteur ou cosignataire, soit en qualité de député, soit en qualité de ministre, on peut résumer son activité politique en disant qu'elle s'est exercée essentiellement dans les trois domaines principaux de l'agriculture, de l'éducation nationale et de la politique extérieure.

Originaire d'une région rurale, représentant de cette région pendant trente ans, Yvon Delbos fut amené à s'intéresser, dès le début de sa vie politique, aux problèmes agricoles en général et à la défense des agriculteurs de sa région en particulier. On lui doit de nombreuses interventions sur les sujets les plus divers touchant à l'agriculture. Il est notamment intervenu souvent en faveur des cultivateurs victimes des calamités atmosphériques. Il a déposé de nombreuses propositions tendant à leur venir en aide (1927). Parmi les propositions de loi qu'il déposa après la guerre, on peut citer celles relatives à la création du conseil interprofessionnel des vins de Bergerac (1952); à l'exercice de la profession d'herboriste (1954).

D'autre part, il n'oubliera pas la profession de journaliste: il déposa en 1953 une proposition de loi relative à la carte d'identité des journalistes honoraires.

Sa formation cependant le portait surtout vers les problèmes de l'éducation nationale. Ce domaine ne le laissa

jamais indifférent au cours de sa carrière politique. Il est significatif à cet égard que les premières et les dernières années de celle-ci aient été marquées par son passage au Ministère de l'Education nationale.

Après la guerre de 1939-1945, il considéra comme un impérieux devoir de se consacrer à la formation de la jeunesse de son pays.

De fait, on peut dire qu'il ne cessa jamais, soit comme député, soit comme ministre, de se préoccuper de l'enseignement technique, des sports, des œuvres de jeunesse. Il préconisa ou entreprit un certain nombre de réformes que l'on peut résumer ainsi: multiplication des bâtiments scolaires, création de cités universitaires, développement des bourses, de l'enseignement agricole, de la recherche scientifique, installation de laboratoires, défense des personnels enseignants.

On peut citer, parmi les projets de loi qu'il déposa, ceux relatifs aux bâtiments scolaires (12 août 1948), à la création d'un laboratoire normal de France au Conservatoire des arts et métiers (16 décembre 1948), à l'organisation de la formation professionnelle (12 avril 1949), à une exposition de la Résistance (11 avril 1949), à la situation des élèves de l'Ecole centrale (17 mai 1949), à l'obligation scolaire (13 janvier 1950), à la sécurité dans les établissements de natation (25 avril 1950); à la participation de la France au Congrès de l'Union latine à Rio de Janeiro (8 mai 1951).

Ses origines, en revanche, ne le destinaient pas spécialement à la politique extérieure. Mais un labeur incessant, un travail consciencieux auquel il se consacra pendant une dizaine d'années lui permit de se familiariser avec ces problèmes et lui conféra une compétence qui lui fit confier, en 1936, le portefeuille des Affaires étrangères.

Désormais, aucun débat de politique extérieure ne lui fut étranger et, comme député, il devait intervenir fréquemment dans ce domaine.

En 1935, il intervint, non seulement contre la politique intérieure, mais aussi contre la politique extérieure du Gouvernement Laval.

Comme Ministre des Affaires étrangères en 1936, il fut un partisan convaincu et un artisan actif de la politique de la Petite Entente.

Il fut surtout amené à assumer de lourdes responsabilités dans une période particulièrement difficile, alors que grandissait le péril fasciste et que se précisaient les menaces d'un conflit mondial. Ardent démocrate, mais lucide défenseur de la paix, il se fit l'apôtre de la politique de non-intervention en Espagne. Il surmonta ses sympathies républicaines et résista à l'appel dramatique des républicains espagnols. Il sut adopter ainsi une attitude de sang-froid et de courage afin d'éviter toute extension du conflit « jusqu'aux limites compatibles avec l'honneur et la sincérité de la Nation ».

On sait comment, en 1940, ses sentiments républicains et patriotiques le poussèrent à s'opposer à l'armistice, au Gouvernement de Vichy et à s'engager dans la Résistance parlementaire, puis clandestine, attitude qui fut chèrement payée par une dure déportation.

Après la guerre, il intervint dans la plupart des grands débats touchant à la politique étrangère, concernant notamment : la ratification du traité de la CECA (1951), le réarmement allemand et la C.E.D. (1952), la politique européenne du Gouvernement (1952, 1953), la politique de la France en Indochine (1951, 1952, 1954), la ratification des Accords de Paris (1954).

Dans les instances internationales dont il fut appelé à faire partie — Assemblées de Strasbourg, Unesco, conférences internationales diverses, Nations Unies — fidèle à son idéal de paix et de justice internationale, il a lutté contre toutes les formes de dictature et a rappelé et défendu la mission de la France. Partisan réfléchi et inébranlable de la construction européenne, il s'est fait constamment le serviteur de cette cause.

Ce qui frappait chez Yvon Delbos, c'était l'abord simple, modeste, timide peut-être, qui s'alliait aussi à une grande bonté, et qui cachait le travailleur consciencieux et persévérant.

Républicain convaincu, il sut en toutes circonstances rester fidèle à son idéal sans compromissions ni faiblesses, sans trahir jamais cette « intransigeante fidélité aux principes républicains » à laquelle le Président Herriot tint à rendre hommage.

Il sut aussi, dans une période critique, agir à la fois avec lucidité, sang-froid et pondération. Mais ce qu'il faut souligner peut-être, c'est une intégrité et une loyauté qui avaient imposé même à ses adversaires sympathie et respect; une grandeur morale et un courage dont il donna la mesure en des heures tragiques. « Dans le péril de la patrie, avait-il dit, il n'y a pas de convenances personnelles, il n'y a que des convenances nationales. »

Ainsi trouvait-on chez lui à la fois le philosophe et le politique, le penseur et l'homme d'action, l'intellectuel et le sportif.

« Humaniste nourri d'un héritage classique, déclarait le président du Conseil de la République en rendant hommage à sa mémoire à la séance du 20 novembre 1956, il naissait en lui un ensemble harmonieux, sportif et littéraire, philosophe et homme d'action, penseur austère parfois et politique courageux. »

Il reflétait un peu des caractères de ce Périgord où il était né, auquel il est resté attaché et où il repose désormais, de ce Périgord fait, pour reprendre les termes du président Monnerville, « d'équilibre et de solidité terrienne et d'un bon sens non exclusif d'imagination ».

DELBREIL (HENRI, ANASTASE, MARIE), né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 18 septembre 1841, mort à Montauban le 1^{er} mars 1920.

*Sénateur du Tarn-et-Garonne
de 1882 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, t. II, p. 315).

Conservateur et boulangiste, Henri Delbreil vote parmi les 229 sénateurs qui renversent le gouvernement Tirard le 13 mars 1890 au sujet du traité douanier franco-turc. Le 8 juillet 1890, il vote contre l'ordre du jour gouvernemental favorable à la laïcité. Son dernier acte parlementaire est de s'abstenir, le 23 décembre 1890, dans le vote sur le budget de l'exercice de 1891.

Aux élections sénatoriales du 4 janvier 1891, il perd son siège au profit du docteur Rolland, républicain d'opinion laïque qui, dès le premier tour arrive en seconde position derrière le sénateur sortant Garrisson (il y a deux sièges à pourvoir); Henri Delbreil n'est qu'au quatrième rang, avec 207 voix sur 467 suffrages exprimés. La candidature de M. de Montvoisin, troisième avec 208 voix, n'a pas peu contribué à cet effet.

Les résultats du second tour sont analogues : M. de Montvoisin se maintenant, le docteur Rolland est élu avec 255 voix, Henri Delbreil, toujours en quatrième place, n'en recueillant que 192.

Il se retire alors de la vie politique et meurt à Montauban, âgé de 78 ans, le 1^{er} mars 1920.

DELOASSÉ (THÉOPHILE, PIERRE) né le 1^{er} mars 1852 à Pamiers (Ariège), mort le 21 février 1923 à Nice (Alpes-Maritimes).

Député de l'Ariège de 1889 à 1919.

*Sous-Secrétaire d'Etat aux colonies
du 17 janvier au 25 novembre 1893;*

*Ministre des Colonies du 30 mai 1894
au 14 janvier 1895;*

*Ministre des Affaires étrangères
du 28 juin 1898 au 6 juin 1905;*

*Ministre de la Marine
du 27 juin 1911 au 18 janvier 1913;*

*Ministre de la Guerre
du 9 au 13 juin 1914;*

*Ministre des Affaires étrangères
du 26 avril 1914 au 13 octobre 1915.*

Théophile Delcassé est né d'une famille paysanne de fortune modeste. Ses études faites au collège de sa ville natale, il s'inscrit à la faculté de Toulouse où il acquit le grade de licencié ès-lettres, puis il gagna Paris. Un poste

de maître-répétiteur dans un lycée de la rive gauche lui assura sa subsistance et l'indépendance conforme à ses goûts.

Tout en gagnant sa vie, il complétait sa formation classique par l'étude des langues vivantes : l'anglais et l'allemand.

Son admiration pour Gambetta, à qui il fut présenté, le conduisit à la politique et d'abord au journalisme. Il prit une part active aux réunions publiques parfois tumultueuses organisées à Belleville et à Ménilmontant par le grand tribun qui lui confia, dans son journal, *la République française*, les rubriques des affaires étrangères et des questions coloniales dont Camille Barrère, appelé à des fonctions officielles, était précédemment chargé.

Il avait alors à peine vingt-cinq ans.

Le métier de journaliste lui permit s'approfondir les grands problèmes dont il eut à connaître les prolongements lorsqu'il assumait les responsabilités du pouvoir.

Il collabora également au journal *Paris*, quotidien du soir dont le rédacteur en chef était Arthur Ranc, ami de Gambetta, et donna des articles au *Matin* et au *Jour*.

En janvier 1881, sur les instances de Gambetta, il se présenta aux élections municipales de Paris dans le quartier de Chaillot où il habitait. Ce premier « galop d'essai » fut aussi un échec d'ailleurs prévu.

Cependant, de la tribune des journalistes, il suivait avec passion les débats dont la Chambre était le théâtre. Il y assista, le 26 janvier 1882, à la chute du Ministère Gambetta provoquée par le rejet du projet de réforme constitutionnelle sur le mode d'élection du Sénat et des députés. Bouleversé, tant par l'éloquence de son patron que par les attaques dont celui-ci était accablé, il rédigea dans la nuit même et publia quelques temps après une brochure intitulée : *Alerte ! Où allons-nous ?* Il y dénonçait les faiblesses du système ministériel et, relevant l'accusation lancée contre Gambetta de viser au pouvoir personnel et à la dictature, il affirmait que la République ne pouvait se concevoir sans un pouvoir fort et responsable « Au Parlement le contrôle et le jugement, à l'exécutif l'initiative et l'exécution ».

Le 31 décembre 1882, Gambetta était mort. Delcassé demeura fidèle, jusqu'à la fin de sa vie, à la mémoire de celui qui avait été pour lui un guide et un ami. Il se flatta, plus tard, de continuer sa politique.

Un autre homme d'Etat exerça sur lui une profonde influence : Jules Ferry dont il approuvait sans réserve la politique coloniale.

L'assaut violent lancé par Clemenceau au cours de la séance mémorable du 30 mars 1885, après le coup de surprise de Langson, au Tonkin, contre cet homme qu'il admirait, souleva son indignation. Dans la soirée qui

suivit la chute du Ministère, il fut du petit nombre d'amis qui se rendirent au domicile de Jules Ferry pour lui témoigner leur réprobation de l'animosité dont il était l'objet.

Les élections générales législatives étaient proches. La loi électorale du 16 juin 1885 instituant le scrutin de liste donnait au département de l'Ariège quatre sièges au lieu de trois. Delcassé se présenta sur la liste Républicaine à laquelle s'opposaient une liste de droite et une liste Radicale. Au premier tour de scrutin, le 4 octobre 1885, la liste de droite obtint en moyenne 24.000 voix, la liste Républicaine 18.000 et la liste Radicale 13.000. Les tractations entre radicaux et républicains en vue du second tour aboutirent, pour faire échec aux « réactionnaires », à la constitution d'une liste commune dite de concentration et d'union qui fut élue, mais le nom de Delcassé n'y figurait pas.

Il avait dû céder la place à un ancien du Parti radical. Sans amertume, Delcassé reprit sa plume de journaliste.

C'est en 1889 qu'il remporta ses premiers succès électoraux. Au mois de juillet, il enlevait le siège de conseiller général du canton de Vicdessos, en Ariège, au réactionnaire qui l'occupait depuis de nombreuses années. Il fut constamment réélu dans ce canton jusqu'à sa retraite de la vie publique.

Le 22 septembre 1889, se déroulèrent les élections générales, au scrutin d'arrondissement qui avait été rétabli. Delcassé fut désigné par les élus républicains de l'arrondissement de Foix comme candidat unique et l'emporta au premier tour de scrutin par 18.836 voix contre 8.086 à son concurrent immédiat, Albéric de Narbonne-Lara, candidat monarchiste, sur 19.148 votants.

Il avait placé sa campagne électorale sous le signe de la défense de la République, menacée l'année précédente par le boulangisme qui ouvrait l'ère des grandes crises. Ce qui donnait tout son sens à sa profession de foi débutant en ces termes :

« Disciple fidèle de Gambetta, vous savez qui je suis : un républicain pour qui la République est indissolublement unie à la France, pour qui les ennemis de la République sont forcément les ennemis de la France. »

Il préconisait l'union de tous les républicains sans distinction de groupe. Soucieux des intérêts de ses futurs commettants, il se déclarait favorable au maintien et, au besoin, à l'élévation des droits protecteurs sur le bétail étranger et au dégrèvement de l'impôt foncier.

Son élection marquait le début d'une carrière politique de plus de trente ans. Il fut réélu le 20 août 1893 au premier tour de scrutin par 14.128 voix contre 104 à son concurrent immédiat, Théron, réactionnaire, sur 14.813 votants.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de la gauche Radicale et fit partie de diverses Commissions, notamment de la Commission des chemins de fer, de la

Commission chargée de l'examen des projets et propositions de loi concernant la marine (1890), de la Commission du budget de 1891.

Il prononça son premier discours le 6 novembre 1890 dans la discussion générale du budget des Affaires étrangères. Évoquant la question d'Égypte, il reprochait au Gouvernement présidé par de Freycinet, vieil adversaire de Gambetta « sa politique de concessions perpétuelles et malheureusement pas réciproques à l'Angleterre ».

Il ajoutait : « Il s'agit, messieurs — cela vous a été dit à cette tribune il y a six mois — de ne pas séparer les deux grandes puissances occidentales qui représentent dans le monde les idées de liberté. Ce sera parfait : je comprends ce souci, mais à une condition, c'est de retrouver cette préoccupation et ce souci dans la politique anglaise. Eh bien ! ce souci, cette préoccupation nous en cherchons vainement la trace dans la politique anglaise. Trop de preuves attestent, au contraire, que l'entente cordiale n'a été profitable qu'à la seule Angleterre et c'est ce à quoi je pense : notre patriotisme ne peut indéfiniment se résigner. »

Il analysait ensuite la politique coloniale en Afrique. Enfin, dressant un tableau de la situation européenne depuis la conclusion de la triple alliance, il préconisait l'entente de la France et de la Russie : « La France étant, j'imagine, une puissance aussi pleinement indépendante que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie peut très bien faire ce qu'ont eu devoir faire celles-ci sans prendre l'avis de qui que ce soit et sans consulter autre chose que son intérêt. »

Au cours de cette cinquième législature, divers rapports lui furent confiés : rapport sur la convention pour l'échange de télégrammes (1890) ; rapports sur le budget de 1892 (service des colonies ; chemin de fer et port de la Réunion ; crédit pour le Tonkin et l'Annam) ; rapport sur l'exploitation des mines de fer de Rancié en Ariège ; rapport sur la proposition de loi tendant à la création du Ministère des Colonies (1892).

Quand fut décidée l'ouverture d'une enquête sur les affaires de Panama, il fut élu membre de la Commission chargée de cette enquête. Il n'accepta ces fonctions que sur les instances pressantes de ses amis, notamment de Louis Barthou, qui fit appel à « son courage dans un combat pour l'équité ». Quoique sans indulgence pour les « chéquards » il éprouvait quelque répugnance à remuer les dessous d'une affaire où se trouvait impliqué son ancien collègue de 1885, Sens-Leroy.

Entre autres effets, l'affaire de Panama eut celui de faire tomber le Ministère Loubet, le 6 décembre 1892 et le premier Ministère Ribot le 11 janvier 1893. Appelé à constituer un nouveau Ministère, Ribot offrit un portefeuille à Delcassé qui accepta, après quelques hésitations, le Sous-secrétariat aux colonies, poste auquel le désignaient sa préparation et ses compétences.

Le 4 février 1893, lors de la discussion du budget de son département ministériel, il exposa à la Chambre son programme : « Garantir partout l'ordre et la sécurité ; protéger et encourager l'initiative privée... La conquête pour la conquête ne saurait constituer un programme... Je ne dirai pas que le domaine colonial est à jamais fixé... Mais le domaine colonial acquis ces dernières années est immense et son organisation suffira pendant longtemps à retenir toute notre attention. »

Le 28 mars, il répondit aux interpellations sur la situation au Dahomey.

Il conserva son portefeuille dans le Cabinet Charles Dupuy qui, le 30 mars 1893, succéda à celui d'Alexandre Ribot. Le 15 mai, il intervint à la Chambre pour appuyer la proposition tendant à transformer le Sous-secrétariat aux colonies en Ministère et obtint un vote favorable.

Quand le 25 novembre 1893, Charles Dupuy démissionna, il le suivit dans sa retraite.

Mais six mois après, le 30 mai 1894, Charles Dupuy ayant constitué un deuxième Cabinet, après la chute du Gouvernement Casimir Périer, il y prit le Ministère des Colonies, nouvellement créé. Dans ce nouveau Cabinet que dominaient des questions de politique intérieure — répression des menées anarchistes après l'assassinat du Président de la République Sadi Carnot, violente opposition de la gauche et de l'extrême gauche aux « lois scélérates », et, en fin d'année prodromes de l'affaire Dreyfus — il reprit avec sérénité sa tâche dans la ligne du programme qu'il s'était fixé. Au cours des huit mois de son Ministère, il n'eut guère le loisir d'intervenir dans les assemblées parlementaires. Mais, revenu à son banc de député, après la chute du Cabinet Dupuy, il eut, le 2 mars 1895, dans la discussion du budget des Colonies, à faire le bilan de son action passée. Dans un discours qui occupa la majeure partie des deux séances que la Chambre tint ce jour-là, il fit un large tour d'horizon de nos possessions d'outre-mer et mit l'accent sur la répression de la piraterie au Tonkin, sur les aspects financiers, économiques, humains et sociaux de l'administration de l'Indochine, sur la situation au Congo, sur la mise en valeur des territoires africains par l'octroi de concessions — combats pour Jaurès qui y voyait un moyen d'expansion du capitalisme — sur la formation, dont il avait pris l'initiative, d'une colonne ayant pour mission de protéger le pays de Kong, en Côte-d'Ivoire, contre les incursions des bandes armées de Samory.

Le 27 juin suivant, à l'occasion de la discussion de crédits supplémentaires pour le budget des Colonies, il dut revenir sur cette dernière question pour déplorer la dissolution par le Gouvernement en place, de la « colonne de Kong » en pleine bataille, sous le prétexte faux, selon lui, qu'elle était privée de vivres et de munitions.

Au cours de ses passages au Sous-Secrétariat puis au Ministère des Colonies, il avait eu des contacts suivis avec le Ministère de la Marine. Il avait pu se convaincre de l'infériorité en puissance et en nombre de notre flotte, en comparaison de flottes étrangères rivales. L'exposé fortement documenté qu'il fit, à la Chambre, le 12 décembre 1896 dans la discussion du budget de la Marine témoigna du soin extrême qu'il avait porté à son étude sur la situation de notre flotte, de nos ports, de nos arsenaux. Il dénonçait la confusion des attributions, l'étrangeté du système de comptabilité en usage dans le Département de la marine, le mauvais emploi des crédits.

« Je ne peux affirmer — disait-il — que la force actuelle de notre marine représente exactement les sacrifices que depuis vingt-cinq ans le pays a consentis. » Il proposait des remèdes, recommandait l'organisation, dès le temps de paix, de la défense des côtes, citant à ce propos de Moltke et l'exemple allemand.

De sa visite aux ports français, de celles qu'il ne manqua pas de faire au cours d'un voyage outre-Rhin, des grands ports allemands, il tira d'utiles conclusions. Le 1^{er} février 1898, toujours dans la discussion du budget de la Marine, il traita la question plus spécialement sous son aspect politique.

Il signalait l'ampleur des programmes navals anglais, allemand et même italiens.

« Il ne s'agit pas pour la France — déclarait-il — d'avoir une flotte égale en nombre à la flotte anglaise. Il s'agit de ne pas laisser s'accroître la distance déjà si grande qui les sépare. Surtout nous devons empêcher que l'équilibre que nous nous sommes efforcés de maintenir entre les flottes de la triple alliance et la nôtre soit peu à peu détruit à notre détriment. Je ne suis ni anglophobe, ni anglophile et mes préférences, en politique étrangère, sont avant tout déterminées par les intérêts de mon pays. Cela dit, pour éviter toute équivoque, j'estime que, dans l'établissement de notre programme naval, nous devons nous préoccuper de l'Angleterre.

« Pour nombreux, pour importants que soient nos différends avec elle, aucun n'est assez considérable, assez vital, pour justifier entre elle et nous une guerre d'extermination. Faites voir que vous êtes en état de vous défendre et que vous en avez la résolution. Il n'en faudra pas davantage pour qu'on s'abstienne d'empiètements et de provocations et pour qu'on incline plutôt à rechercher une amitié dont les événements qui paraissent devoir se précipiter se chargeront de faire ressortir tout le prix. »

C'est dans cette même discussion du budget de la Marine, le 3 février, que Delcassé dut relater — sur une interpellation de Jaurès au Gouvernement — les circonstances d'un viol de correspondance commis à son encontre. Le Gou-

vernement s'en tira par la promesse d'une enquête.

Dans l'intervalle de ses deux interventions sur la marine, il était entré dans l'opposition. Au cours de ses voyages, il avait recueilli dans plusieurs départements, dans le sien notamment, divers échos du mécontentement suscité par la politique du Gouvernement Méline qui ne devait son maintien au pouvoir qu'à l'appoint des voix de la droite et recherchait des appuis nouveaux dans les éléments catholiques. Le 27 mai 1897, il interpella le Gouvernement, soulignant l'inefficacité de sa politique extérieure, l'absence, en politique intérieure, de mesures propres à « apporter quelque soulagement à ces masses de paysans laborieux, économes, les plus nombreux et les plus fermes soutiens de nos institutions ».

Il observait que si le précédent Gouvernement de composition exclusivement radicale — celui de Léon Bourgeois — n'avait pu gouverner qu'avec les voix des collectivistes, le Gouvernement au pouvoir composé de modérés, ne pouvait se passer des voix de la droite. Il insistait sur le nécessaire maintien du « principe de la laïcité de l'Etat, de sa neutralité confessionnelle, de son indépendance absolue vis-à-vis de toutes les églises » et concluait une fois de plus, à l'union des républicains, rappelant cette formule de Gambetta : « Un Ministère républicain doit gouverner pour le pays tout entier mais avec le seul Parti républicain ».

Méline se maintint tant bien que mal jusqu'aux élections qui furent fixées au mois de mai 1898, les pouvoirs de la Chambre ayant été prolongés de six mois.

Pour Delcassé, cette campagne électorale fut la plus rude de sa carrière. Contre lui se présentait, dans l'arrondissement de Foix, un socialiste Raoul Lafagette, qui groupa sur son nom les mécontents. Cependant le 8 mai Delcassé était élu dès le premier tour de scrutin par 9.226 voix contre 8.333 à Lafagette, sur 17.771 votants.

Contre ce même candidat, aux élections législatives de 1902, le 27 avril, il sera réélu par 13.735 voix contre 2.648 sur 18.410 votants au premier tour de scrutin.

Le 28 juin 1898, le Ministère Méline se retirait et Henri Brisson, chargé de constituer le Gouvernement, fit appel pour les Affaires étrangères à Delcassé qui accepta.

En s'installant au quai d'Orsay, le 28 juin 1898, Delcassé inaugurait un septennat ministériel durant lequel il accomplit une œuvre considérable, diversement appréciée, mais assurément inspirée d'un ardent patriotisme.

Il y recueillait une succession peu enviable. L'Espagne était en guerre avec les Etats-Unis. Le désastre naval qu'elle subissait au large de Santiago de Cuba le 3 juillet rendait possible l'attaque de ses ports atlantiques par la flotte

américaine. Sa résistance fut de courte durée. Le 12 août, elle acceptait les conditions des Etats-Unis. Cependant restait à régler le sort des Philippines. Delcassé offrit la médiation de la France. Cette offre ayant été acceptée de part et d'autre, une conférence réunie à Paris les commissaires espagnols et américains.

Autrement préoccupants étaient pour la France les effets de sa rivalité avec l'Angleterre sur le terrain colonial. L'expédition du Commandant Marchand, décidée en 1896 par le prédécesseur de Delcassé, Gabriel Hanotaux en dépit de l'avertissement du Cabinet britannique selon lequel une telle expédition constituerait un « acte inamical » était en cours. Moins d'un mois après la prise de fonction de Delcassé, Marchand occupait la forteresse de Fachoda, dans le Haut-Nil. Le 26 septembre, Kitchener y arrivait. Marchand invita à rendre la forteresse répondit qu'il attendait les ordres de la France. On était à deux doigts de la guerre. De part et d'autre de la Manche, la fièvre montait, entretenue par la presse des deux pays. L'Angleterre procédait à une nouvelle répartition de ses escadres. Les experts navals français ne dissimulaient pas leurs inquiétudes. L'Allemagne qui, le 5 septembre, avait signé avec l'Angleterre un accord visant au partage éventuel des colonies portugaises, cherchait à tirer parti des événements. La conjoncture intérieure n'était pas moins mauvaise. L'affaire Dreyfus continuait à déchaîner les passions et provoquait la démission de trois ministres de la guerre successifs en moins de deux mois. Le 25 octobre, le ministère Brisson était démissionnaire.

Après un dernier entretien dramatique avec l'ambassadeur anglais Monson, Delcassé, dès que le nouveau Gouvernement présidé par Charles Dupuy eut obtenu la confiance de la Chambre, le 4 novembre, fit donner l'ordre à Marchand d'évacuer Fachoda.

Nombreux furent ceux qui lui reprochèrent cette reculade ressentie comme une humiliation. D'autres, au contraire, ont déploré ses atermoiements, son hésitation à prendre une décision inéluctable.

La réponse à ses détracteurs, Delcassé la donna moins de trois mois après, le 24 janvier 1899, devant la Chambre. On y relève la phrase significative suivante :

« Une situation locale manifestement inégale, la comparaison entre les sacrifices trop certains et la médiocrité d'un résultat d'ailleurs problématique avaient dicté au Gouvernement, qui n'avait dans cette entreprise aucune responsabilité, pas plus dans la décision que dans l'action, une résolution parfaitement honorable, mais non moins cruelle. »

La crise trouva son épilogue dans la signature à Londres, le 21 mars 1899, d'une convention déterminant les zones d'influence de la France et de l'Angleterre dans la région Congo-Nil, complétant celle de juin 1898 sur l'Afrique occidentale.

Doit-on voir dans ce début de liquidation du contentieux colonial franco-britannique une amorce de l'entente cordiale ? Delcassé a-t-il recherché cette entente dès son arrivée aux Affaires ?

Le point demeure controversé.

En fait, quelles qu'aient été les intentions de Delcassé, la route qui, de 1899 à 1904, conduisit à l'entente cordiale fut sinueuse et semée d'embûches.

Il eut à compter avec un gouvernement britannique germanophile, Lord Salisbury étant aux affaires étrangères et Baldwin aux colonies ; avec une diplomatie allemande ondoyante, le Kaiser Guillaume II se mêlant de toutes les querelles, non pour les apaiser, mais pour désunir les puissances, tantôt faisant des avances à notre ambassadeur de Noailles pour une coopération des flottes allemande et française dans le cas d'une guerre avec l'Angleterre, tantôt s'efforçant d'obtenir de la reine Victoria, sa grand-mère, une invitation officielle à Londres, proposant à la France et à la Russie une démarche conjointe auprès du cabinet britannique pour faire cesser la guerre du Transvaal, puis refusant au président Kruger l'accès de l'Allemagne après sa visite en France, cherchant à ruiner la confiance du Tzar Nicolas II dans la France, et la confiance de la France dans son allié russe.

Après le règlement de la crise de Fachoda, c'est cette alliance russe que Delcassé s'employa à raffermir.

Officiellement, il louait fort l'initiative prise par le Tzar Nicolas II de réunir à La Haye une conférence de la paix pour la limitation des armements, il se félicitait à la tribune de la Chambre, des résultats obtenus dans la capitale néerlandaise, l'essentiel étant l'institution d'une cour internationale d'arbitrage ; mais, pas plus que ses homologues étrangers, il ne se faisait d'illusion sur la portée pratique d'une telle conférence, qui, dans l'esprit des dirigeants russes, avait surtout pour objet d'éviter à leur pays les dépenses que supposait le renouvellement de son matériel d'artillerie.

En accord avec Waldeck-Rousseau, successeur de Charles Dupuy, il entreprit un voyage à Saint-Petersbourg au mois d'août 1899 et engagea des négociations avec le comte Mouraviev. Celles-ci aboutirent le 9 août à un échange de lettres prévoyant que l'alliance resterait valable sans limite de temps — et non plus pour la durée de la triple alliance — et que la France et la Russie se prêtaient un mutuel appui pour le « maintien de l'équilibre européen ».

Cette formule impliquait que la France accepterait de donner son appui à la politique balkanique de la Russie, qui, de son côté, devrait tenir compte des revendications françaises sur l'Alsace-Lorraine. L'alliance resterait défensive ; rien n'était changé au *casus foederis*.

Revenu de Saint-Petersbourg, Delcassé se tourna vers l'Italie. En la personne de Camille Barrère, ambassadeur de France à Rome, il disposait d'un négociateur habile qui sut tirer parti des embarras

de notre voisine transalpine, après des durs échecs coloniaux.

Le 21 novembre 1898, un accord commercial avait mis fin à la guerre des tarifs qui durait depuis dix ans entre les deux pays. Au mois de décembre 1900, un accord colonial secret consacra un échange de promesses : l'Italie ne mettra plus obstacle à une action de la France au Maroc ; la France ne cherchera pas à étendre son domaine nord-africain vers la Tripolitaine, où l'expansion coloniale italienne pourra trouver un champ d'action.

Cet accord était d'autant plus opportun que l'anarchie qui régnait au Maroc y favorisait les entreprises anglaises, à tel point que notre ministre à Tanger pouvait écrire que « l'on se trouvait en présence de la tentative la plus redoutable qui ait encore été faite pour placer le Maroc sous la protection britannique. » Cette situation motiva une démarche au Foreign Office de notre ambassadeur à Londres, Paul Cambon, nommé à ce poste par Delcassé dès 1898, ce dernier jugeant que le Gouvernement britannique devait être « officiellement et fermement informé que le voisinage et l'étendue de la frontière algéro-marocaine créaient à la France des droits et des devoirs spéciaux au Maroc ».

D'autre part, les interventions de notre diplomatie au Siam portèrent ombrage à l'Angleterre où reprit une campagne antifranaise.

En février 1901, Delcassé fit décider par le Conseil des Ministres l'envoi à Saint-Petersbourg d'une mission militaire, afin de déterminer avec notre allié russe les mesures à prendre en cas de guerre avec l'Angleterre.

Le 23 février 1901, un protocole d'Etat-major secret complétant des dispositions précédemment élaborées au mois de juillet 1900, précisait les formes dans lesquelles la France et la Russie pourraient en pareil cas, se donner appui armé. Deux mois après, le 21 avril, Delcassé, sur l'invitation du Tzar Nicolas II, se rendit lui-même, pour la seconde fois, à Saint-Petersbourg. Ses conversations avec le Gouvernement russe portèrent sur un raccourcissement du délai de mobilisation de l'armée russe en cas de guerre, la construction vers la frontière allemande de deux lignes stratégiques, dont la dépense devait être couverte par l'émission d'un nouvel emprunt sur le marché français ; sur la question du chemin de fer de Bagdad afin de contrarier le rapprochement en cours de l'Allemagne et de l'Angleterre ; sur les visées russes en Mandchourie, dont le Tzar promit l'évacuation.

Delcassé, invité à la table des souverains russes, comblé de prévenances, revint enthousiasmé de son voyage, ce qui fit écrire à Abel Combarieu, Secrétaire général de l'Elysée, dans ses souvenirs : « J'ai demandé au Président s'il ne trouvait pas que Delcassé, que j'estime et que j'aime profondément, était un peu porté parfois à considérer les attentions personnelles comme des avantages natio-

naux. Si l'empereur avait bien voulu promettre de venir en personne en France cet automne, cela aurait mieux fait les affaires de la France. »

Le Tzar n'avait pas promis à Delcassé de venir en France ; il y vint cependant avec la Tsarine à la fin de l'été.

Au mois de mai 1902 le président Loubet lui rendait sa visite. Delcassé qui l'accompagnait revit pour la troisième fois Saint-Petersbourg.

Au mois de mai 1901, Delcassé, surmené, ayant dû quitter Paris pour prendre quelque repos, le bruit courut de sa démission. Bruit sans fondement. De Biarritz où il séjourrait, il continuait à suivre les affaires en cours et à donner par correspondance des instructions à ses collaborateurs. Absence de courte durée : moins d'une semaine après, il regagnait Paris où le rappelaient les devoirs de sa charge.

Il lui fallait notamment préserver les intérêts français en Turquie. Notre ambassadeur à Constantinople, qui se heurtait à « un manque de foi absolu et offensif du commandeur des croyants » fut rappelé. Les Cabinets de Londres et de Berlin se concertaient pour offrir leur médiation. Le Conseil des Ministres, convoqué à la demande de Delcassé, décida de brusquer les choses. La flotte reçut l'ordre de débarquer à Mytilène, ce qu'elle fit sans coup férir. Le 4 novembre 1901, Delcassé eut à répondre à la Chambre aux interpellations de Denys Cochin et de Marcel Sembat sur nos relations avec la Turquie et les persécutions des Arméniens. Il obtint le vote d'un ordre du jour de confiance par 805 voix contre 77. Au cours de la discussion du budget des Affaires étrangères, le 21 janvier 1902, il se félicita de l'efficacité de l'intervention énergique du Gouvernement, la Turquie ayant fait droit aux demandes de la France.

Depuis son arrivée au quai d'Orsay, les affaires d'Extrême-Orient avaient requis sa vigilance constante. La révolte des Boxers, encouragée par l'impératrice Tsen-Hi, les massacres d'Européens, l'assaut donné au quartier des légations à Pékin au mois d'août 1900 avaient déterminé l'intervention armée des grandes puissances sous le commandement du maréchal allemand von Waldersee. Après le succès de cette intervention, Delcassé avait pris l'heureuse initiative de proposer à celles-ci d'agir en commun, et non plus chacune pour son propre compte, auprès du Gouvernement impérial pour obtenir les réparations nécessaires. Cette méthode qui avait le mérite d'une meilleure efficacité porta ses fruits : par le traité du 15 novembre 1900, la Chine s'engagea à punir les coupables des massacres et à verser des compensations aux familles des victimes.

En Mandchourie et en Corée, la Russie, alliée de la France, s'opposait au Japon, soutenu par l'Angleterre. Delcassé ne put dissuader notre alliée d'y poursuivre une politique hasardeuse qui devait la conduire à un désastre.

En novembre 1901, au cours d'entretiens qu'il eut avec le marquis Ito, ancien président du Conseil nippon, en voyage d'étude en Europe, il s'efforça en vain de prévenir le conflit. Le traité anglo-japonais du 12 février 1902 encouragea le Japon dans son attitude de fermeté et ruina les espoirs de Delcassé.

Convaincu qu'un antagonisme entre la France et l'Allemagne était inéluctable et ne voyant que trop bien les risques d'un affaiblissement de l'alliance russe que faisait courir la politique de notre alliée en Extrême-Orient, il devait rechercher des assurances dans d'autres capitales que Saint-Petersbourg.

Il les chercha à Rome et surtout à Londres.

A Rome, Camille Barrère poursuivait l'œuvre de rapprochement franco-italien qu'il avait si heureusement commencée. A l'occasion d'un voyage du Président de la République, en avril 1901, s'était déroulée en rade de Toulon, en présence du duc de Gênes, une manifestation d'amitié entre les deux pays. Le 10 juillet 1902, au lendemain du renouvellement sans modification du traité de Triple-Alliance, l'Italie concluait avec la France un accord politique secret comportant sa promesse de garder la neutralité non seulement si l'Allemagne attaquait la France, mais aussi dans le cas où la France « par suite d'une provocation directe » serait amenée à prendre l'initiative d'une déclaration de guerre à l'Allemagne.

Le 3 juillet 1902, sans trahir le secret des négociations, Delcassé put déclarer à la tribune de la Chambre, en réponse à une question de Guillaume Chastenet, qu'aucun doute ne subsistait sur « le caractère résolument pacifique et amical de la politique italienne à notre égard, ni sur les sentiments de sécurité dont s'inspirent désormais les relations entre les deux nations ».

Les souverains italiens furent un an plus tard reçus en visite officielle à Paris.

A Londres, Delcassé trouvait un terrain assez favorable à un rapprochement. Edouard VII, qui avait succédé à Victoria, morte en 1901, ne cachait pas ses sympathies pour la France. Au Foreign Office, Lord Landsdowne était mieux disposé que son prédécesseur Lord Salisbury à entrer dans la voie des arrangements. Le programme naval de l'amiral von Tirpitz, Ministre allemand de la Marine, le double jeu du chancelier von Bülow, la versatilité de Guillaume II, inspiraient au cabinet britannique méfiance et inquiétude, et le déterminèrent à rejeter la proposition allemande tendant à l'entrée de l'Angleterre dans le système triplicien. Pour sortir de son isolement, celle-ci n'avait d'autre perspective qu'une entente avec la France.

Le grand diplomate que fut Paul Cambon s'employa, sur les instructions de Delcassé, à rechercher avec le Foreign Office un système de compensations qui permettrait aux deux pays de mettre fin à leur rivalité.

En contrepartie du désistement de l'Angleterre au Maroc, en proie à une anarchie menaçante pour la sécurité de l'Algérie, la France offrait son engagement de renoncer définitivement à traverser la politique anglaise en Egypte. Mais, à partir du mois d'août 1902, Delcassé prit l'initiative d'entendre les conversations à toutes les questions litigieuses : Terre-Neuve, Siam, Afrique occidentale, Nouvelles-Hébrides, la plus épineuse de ces questions secondaires étant celle des droits des marins français à Terre-Neuve.

En août 1903, la présence, dans les eaux d'Alger, d'une escadre anglaise venue saluer le Président Loubet en voyage en Afrique du Nord, témoigna du chemin parcouru dans la voie de l'entente. Un mois après, Edouard VII, en visite à Paris, y reçut un accueil dont il voulut bien se déclarer satisfait, malgré quelques cris, moins hostiles qu'ironiques, d'une population encore sensible aux souvenirs de Fachoda et de la guerre des Boers.

Plus chaleureuse fut, le 4 juillet, la réception du peuple de Londres à Emile Loubet en visite officielle avec Emile Combes, président du Conseil, successeur de Waldeck-Rousseau, et Delcassé.

L'entente cordiale fut définitivement scellée le 8 avril 1904, jour de la signature de l'accord franco-anglais formé de trois conventions. Par la première la France renonçait au droit de ses marins de s'installer pendant la saison des pêches sur une portion de côte de Terre-Neuve et obtenait en contrepartie des avantages en Afrique occidentale; la seconde fixait les zones d'influence respectives de la France et de l'Angleterre au Siam et les modalités de l'administration conjointe aux Nouvelles-Hébrides; la troisième enregistrait le désistement de l'Angleterre au Maroc et de la France en Egypte.

Des influences secrets prévoyaient le cas où l'influence de l'une ou de l'autre prendrait la forme d'un protectorat. Mais il était stipulé que la partie Nord du Maroc — exigence formelle de l'Angleterre — formerait dans ce cas une zone réservée à l'influence espagnole.

Cette dernière stipulation était d'ailleurs conforme aux résultats d'une négociation antérieure, engagée par Delcassé dès 1902 avec l'Espagne. Celle-ci devait souscrire aux accords. Au mois d'octobre 1904, elle renonça à toute prétention sur le territoire marocain autre que la région Nord définie dans la convention du 8 avril.

Les accords franco-anglais donnèrent lieu en novembre 1904 à la Chambre des députés à quatre interpellations dont la discussion occupa cinq séances. Jaurès apporta l'adhésion des socialistes à une œuvre qui avait « une valeur positive de conciliation et de paix ».

Les critiques portèrent sur l'abandon de nos droits à Terre-Neuve et en Egypte.

Delcassé répondit aux interpellateurs en faisant valoir l'intérêt pour la France

de la reconnaissance de son influence prépondérante au Maroc, ce qui valait des concessions en d'autres domaines.

« Ce que nous cédon, dit-il, avait surtout du prix pour l'Angleterre, ce qu'elle a abandonné a surtout de la valeur pour la France. »

Le vote de confiance fut acquis par 436 voix contre 94. Par 443 voix contre 105, la Chambre adopta le projet de loi portant approbation de la convention concernant Terre-Neuve et l'Afrique occidentale et centrale, la seule des conventions dont l'objet requerrait la ratification du Parlement.

Cependant Emile Combes avait accentué la politique anticléricale qu'il menait depuis son arrivée au pouvoir. Delcassé, n'approuvant pas le sectarisme du chef du Gouvernement, avait en 1903 fait part au Président de la République de son intention de démissionner après avoir mené à bien les négociations avec l'Angleterre.

Cette politique, qui n'était pas pour déplaire au peuple italien, ne pouvait en revanche qu'envenimer les rapports de la France avec le Saint-Siège. La visite du Président Loubet et de son Ministre des Affaires étrangères aux souverains italiens en avril 1904 fut un succès pour l'amitié franco-italienne. Pour des raisons de protocole, elle détermina Pie X à adresser à toutes les chancelleries catholiques une note de protestation dont la publication par Jaurès dans l'*Humanité* contraignit Delcassé à rappeler notre ambassadeur auprès du Saint-Siège (le 21 mai).

La convocation à Rome de deux évêques sans consultation préalable du Gouvernement français créa un nouvel incident auquel Delcassé s'efforça de trouver un règlement honorable. Une note publiée dans la presse par la présidence du Conseil rendit vaine toute tentative de conciliation. Delcassé, « dégoûté », proposa au Président de la République de provoquer, en donnant sa démission, une crise ministérielle et de constituer ensuite un nouveau Cabinet ayant une orientation nouvelle. Loubet n'accepta pas ce service et Delcassé s'inclina. Le 30 juillet 1904, la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège était consommée.

Cette rupture eut comme suite la séparation des Eglises et de l'Etat. Elle n'affecta guère nos relations avec les grandes puissances.

Au Maroc, la France, assurée du désistement italien et britannique, pouvait intervenir avec une autorité accrue auprès du Sultan pour la préservation des intérêts nombreux qu'elle y possédait. Elle ne s'était pas fait faute de le faire en 1901 et en 1902, en négociant avec le Sultan des accords à cet effet.

Mais l'Allemagne, quoique ayant reconnu qu'elle n'avait pas au Maroc d'intérêt direct, ne voulut pas admettre, ne fût-ce que pour une question de prestige, qu'un domaine colonial pût être

attribué sans qu'elle eût été elle-même consultée. Au moment où se nouait l'entente cordiale, la guerre tant redoutée de Delcassé venait d'éclater entre la Russie et le Japon. Au début de l'année 1905, la défaite russe ne fit plus de doute et Guillaume II crut avoir la partie belle. Des troubles révolutionnaires éclatèrent en Russie. Ils eurent leur écho à la Chambre des Députés, où Delcassé fut vivement interpellé par un orateur de l'extrême gauche, qui lui reprochait le maintien de l'alliance avec les responsables des « massacres de Saint-Petersbourg ».

Le 30 mars 1905, Guillaume II débarqua à Tanger et y déclare, dans un discours retentissant, que l'Allemagne est prête à intervenir avec toutes ses forces pour garantir l'indépendance du Maroc.

Le 19 avril, Delcassé est violemment interpellé à la Chambre. Il y déclare que « conformément à ce qu'il venait de dire lui-même à l'Ambassadeur d'Allemagne et à ce qu'il avait fait savoir par notre Ambassadeur à Berlin, si un malentendu quelconque subsistait, il était prêt à le dissiper ». Soutenu mollement par le Président du Conseil Rouvier, il lui adresse sa démission qu'il reprend sur les instances du Président Loubet. Mais la nouvelle a été divulguée. Edouard VII, l'ayant appris à Malte, se rend à Alger et prie le gouverneur général de télégraphier à Delcassé qu'il est consterné et qu'il forme des vœux pour qu'il garde son portefeuille.

Quant à Guillaume II, « il a compris qu'en faisant la grosse voix, il pouvait faire tomber Delcassé et, du même coup, détruire l'effet des accords conclus » (Paul Cambon).

Delcassé croit à un bluff de l'Allemagne. Tel n'est pas l'avis de Rouvier qui a reçu des avertissements explicites d'un conseiller de l'Ambassade d'Allemagne.

Se fondant sur une interprétation abusive d'une convention signée à Madrid en 1880, Guillaume II suggère que la question du Maroc soit soumise dans son ensemble à une conférence internationale. Le 2 juin, le Sultan prend cette proposition à son compte. Soutenu par le Foreign Office qui laisse entrevoir une alliance possible entre la France et l'Angleterre, encouragé par Paul Cambon et Camille Barrère, Delcassé se déclare résolu à refuser toute conférence et met sa démission dans la balance.

Le 6 juin, le Conseil des Ministres se réunit. Delcassé se sait sacrifié. Il demande néanmoins d'accueillir l'offre de concours anglais. Rouvier déclare qu'il sait de source sûre que l'alliance avec l'Angleterre signifierait une déclaration de guerre de l'Allemagne. On vote. A l'unanimité, le Conseil des Ministres décide de ne pas donner suite aux ouvertures britanniques. Delcassé quitte la salle du Conseil. Rouvier assure l'intérim des Affaires étrangères.

L'Allemagne l'a emporté. Le Chancelier von Bülow est fait prince et atlesse scérénissime. Au début du mois de janvier 1906 se réunit la conférence d'Algésiras.

Dans ses Mémoires, Joseph Caillaux, ancien collègue de Delcassé au sein du Gouvernement de Waldeck-Rousseau, lui reconnaît une « habileté prodigieuse », une « souplesse étonnante », une grande puissance de travail — qualités qui lui sont unanimement reconnues — mais il lui refuse la haute intelligence, « l'ampleur et la pénétration dans les vues, la sûreté de jugement, l'aptitude aux vastes conceptions d'ensemble » qui caractérisent l'homme d'Etat. Pour Caillaux, Delcassé, qu'il taxait d'anglophobie, était vaniteux et avait besoin d'une direction; il a toujours subi ou suivi; livré à lui-même après le départ de Waldeck-Rousseau, il a cherché sa voie; son plus grand tort fut d'exclure délibérément l'Allemagne de ses combinaisons et son effondrement en 1905 a été la conséquence de « sa politique d'étourneau ».

A l'opposé, M. Albéric NeTON, ministre plénipotentiaire, auteur d'une biographie apologétique de Delcassé dont il fut le secrétaire et l'ami, lui accorde les vertus d'un grand politique sûr de sa voie, s'élève contre la réputation d'anglophobie, fondée sur une interprétation erronée de ses discours qui lui fut faite; il lui attribue le mérite des succès diplomatiques remportés depuis 1899, rapporte les entretiens de Delcassé avec le prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne, les propos du Chancelier de Bülow, prouvant que l'Allemagne avait été tenue au courant des négociations avec l'Angleterre et l'Espagne au sujet du Maroc et avait reconnu l'influence prépondérante que la France y exerçait. Il déplore comme un malheur national le départ de Delcassé.

Il n'est pas facile de discerner la part de chacun des acteurs dans le succès des négociations avec Rome et Londres.

On peut certes concevoir que d'habiles diplomates, comme Paul Cambon et Camille Barrère, jouèrent leur rôle avec talent, que notamment les dialogues engagés entre Waldeck-Rousseau et le Président du Conseil italien Zanardelli, grâce aux bons offices d'un intermédiaire discret, ont contribué à l'heureux dénouement de pourparlers entre Paris et Rome en 1902; on ne doit pas non plus négliger les apartés du Président Loubet. Mais, confrontant les idées exprimées par Delcassé longtemps avant son entrée sur la scène politique dans ses articles et, depuis, dans ses discours avec ses actes de chef de la diplomatie française, voyant le programme au départ et le point d'arrivée, on ne peut s'empêcher de penser que tout n'a pu être accompli que parce que ce patriote n'a perdu de vue à aucun moment une ligne directrice qu'il s'était tracée.

« Ni anglophobe, ni anglophile », il semble avoir attendu, pour aborder le règlement de nos différends avec nos

rivaux britanniques, d'avoir consolidé la position de la France en Europe, en Asie, en Afrique. Ensuite, le rapprochement commandé par la raison est devenu l'entente cordiale. Peut-être n'en espérait-il pas tant au début de 1902. Il y fallut des concessions. Il se souvenait de ces paroles de son maître Gambetta : « Au prix des plus grands sacrifices ne rompez jamais l'alliance anglaise ».

D'après les documents allemands, il aurait envisagé, en 1899, un rapprochement avec l'Allemagne. Mais ce rapprochement était-il possible sans un renoncement définitif à l'Alsace-Lorraine, ce qu'aucun homme d'Etat français n'aurait pu accepter ?

Les accords que Delcassé a conclus à Saint-Petersbourg pour le resserrement des liens de l'alliance franco-russe n'étaient pas offensifs. Mais ces accords, le débauchage de l'Italie en 1902, l'entente avec l'Angleterre ont donné naissance outre-Rhin au thème de l'encerclement qui, depuis, y a reparu. Au fond, le Maroc importait peu à l'Allemagne; le coup de Tanger avait pour but de briser l'encerclement.

Et c'est là que sont apparus les points faibles dans les plans de Delcassé. Il avait agi seul sans trop se préoccuper de mettre les moyens matériels en accord avec sa politique. La France était-elle en mesure de riposter à une menace allemande ? L'état moral du pays, où, depuis cinq ans, la lutte était engagée autour de la question religieuse, était-il satisfaisant ? L'armée était-elle en mesure d'assumer sa tâche ? L'Angleterre n'avait pris en 1904 aucun engagement formel pour le cas où une guerre franco-allemande éclaterait. La défaite militaire de la Russie en Extrême-Orient ne lui permettait guère, dans la même éventualité, de jouer un rôle efficace.

De tous ces éléments le Président du Conseil, Maurice Rouvier, avait dû tenir compte.

Pendant deux ans, Delcassé se tut. Il ne rompit le silence que le 24 janvier 1908, à la Chambre des députés, au cours de la discussion d'interpellations sur le Maroc — entre autres celle de Jaurès. Il s'employa à justifier sa politique, réaffirmant que le refus de la France de se rendre à une conférence n'aurait pas entraîné la guerre.

Il avait été réélu aux élections générales du 27 avril 1902 par 13.735 voix contre 2.648 à M. Lafagette, sur 18.410 votants et à celles du 6 mai 1906 par 10.327 voix contre 4.182 à son concurrent immédiat, M. de Rivals, sur 18.509 votants.

Delcassé n'a jamais été un fervent du régime parlementaire tel qu'il fonctionnait en France. Ministre, il déplorait l'ingérence excessive des élus dans la conduite des affaires. Il souhaitait un pouvoir fort, à l'abri des insidérations gênantes pour l'action gouvernementale, libre de ses initiatives comme de ses décisions. En 1903, dans une « conversation d'intimité » avec Abel Combarieu,

déjà cité, il lui dit son « dégoût » pour le Parlement, livré selon lui aux plus bas appétits et se déclarant partisan de réformes profondes : « Le régime est perdu, peut-être la France avec lui. Il faudrait changer cela violemment, légalement ou non, fermer les parloirs du Palais-Bourbon et du Luxembourg, remettre l'administration à des Ministres qui ne seraient pas responsables devant le Parlement, mais seulement devant le Président de la République. »

Député, il ne manque pas de se montrer pour le Gouvernement un censeur sévère.

L'explosion, en rade de Toulon, du cuirassé *Iéna* donna lieu de sa part, en mars 1908, à une première intervention, qui provoqua la démission du Ministre de la Marine, Thomson. L'année suivante, jugeant insuffisantes les mesures proposées par le nouveau Ministre de la Marine du Gouvernement présidé par Clemenceau, il demanda et obtint la constitution d'une commission d'enquête de trente-trois membres. Parlant de la rénovation de la flotte, il affirmait : « Au Parlement seul à en déterminer la composition, parce qu'il est seul juge des nécessités de notre politique et de nos possibilités financières. » Nommé président de cette commission d'enquête, il en présenta les conclusions le 20 juillet en séance publique. Après un exposé technique sur l'état de la flotte et sur l'anarchie régnant dans l'administration de la marine, cause, à ses yeux, de plusieurs catastrophes, il s'en prit directement au chef du Gouvernement.

Piqué au vif, Clemenceau lui répondit sans ménagement, allant jusqu'à lui reprocher d'avoir, par sa politique extérieure, conduit la France à Algésiras.

Delcassé riposta. L'allure de la discussion ne permettait aucun compromis. La Chambre refusa la confiance à Clemenceau qui alla porter sa démission à l'Élysée.

Pressenti par le président Fallières pour constituer le nouveau ministère, Delcassé se refusa et ne reçut aucune offre de portefeuille de la part d'Aristide Briand, qui en fut chargé.

Aux élections générales du 24 avril 1910, il fut élu au premier tour de scrutin par 9.419 voix contre 9.120 à Lafagette sur 18.797 votants. Une demande d'invalidation de son élection, déposée par l'élu de l'arrondissement de Pamiers, ne fut pas retenue par la Chambre.

Il reprit sa place à la Commission de la marine. Le Gouvernement ayant déposé un projet de loi sur la réorganisation et l'aménagement des arsenaux, Delcassé prit la tête de la délégation qui se rendit en Angleterre pour examiner sur place les organisations similaires de Grande-Bretagne.

Quand Briand se retira le 27 février 1911, il prit le portefeuille de la Marine dans le Cabinet Monis et le conserva dans le Cabinet Caillaux, puis dans le Cabinet Poincaré, après que Joseph Caillaux eut démissionné à la suite des

incidents soulevés à la Commission des affaires étrangères de la Chambre et au Sénat, à propos de la négociation avec l'Allemagne du traité relatif au Congo (11 janvier 1912).

Le 11 novembre 1911, il avait eu à répondre à la Chambre aux interpellations sur la catastrophe du cuirassé *Liberté*, qui, comme l'*Iéna* en 1908, avait sauté en rade de Toulon.

Ses interventions dans la discussion générale du budget de la Marine lui avaient donné l'occasion de définir son programme.

Le 30 mars 1912, parut la loi navale fixant la composition de la nouvelle armée de mer.

Le 7 mai 1912, il publia le décret donnant son statut définitif à l'école supérieure de la marine, qui fut par la suite dénommée Ecole de guerre navale.

Dans une ambiance troublée par les événements extérieurs, s'ouvrit, au début de 1913, la succession de Fallières, parvenu au terme de son septennat. Delcassé ne fit rien pour encourager ceux de ses amis qui lui proposaient de poser sa candidature et se prononça en faveur de l'élection de Pams plutôt que de Poincaré. Élu, ce dernier remit sa démission de Président du Conseil à Fallières et Briand reprit la direction des Affaires, sans avoir insisté auprès de Delcassé pour son maintien à la Marine ou son retour aux Affaires étrangères.

On le destinait à un autre poste. Dans l'imbroglio balkanique, l'alliance russe soumettait la politique française à des variations périlleuses. Au gré de Briand et de Poincaré, l'ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, Georges Louis, s'acquittait trop mollement de sa mission. Il fut décidé de le remplacer par Delcassé qui jouissait dans les milieux politiques russes d'une plus grande autorité.

La tâche de conciliation que Delcassé s'efforça de remplir à Saint-Petersbourg était presque sans espoir : les vainqueurs de la Turquie s'opposaient violemment les uns aux autres dans leurs revendications territoriales, la Russie soutenant la Bulgarie, les puissances de la Triple alliance appuyant plutôt la Roumanie, la France ne cachant pas ses sympathies pour la Grèce. Delcassé eut à calmer les ressentiments de la Russie à l'égard de la France après la cession à la Grèce de Cavalla au traité de Bucarest, et s'employa à obtenir de notre alliée l'exécution rapide de son programme de voies ferrées stratégiques, afin de hâter la mobilisation de ses forces en cas de guerre avec l'Allemagne, problème auquel était liée la question du placement des emprunts russes sur le marché français.

Il entra en France en janvier 1914. Aux élections générales du 26 avril, il recueillit 12.137 voix sur 14.876 votants, contre 1.304 à M. Figarol.

Trois Ministères s'étaient succédés pendant son absence. Le dernier, présidé par Gaston Doumergue, se retira après les

élections. A Alexandre Ribot qui fut appelé à lui succéder, Delcassé prêta son concours au Ministère de la Guerre, mais le Gouvernement fut renversé le jour même de sa présentation devant la Chambre.

L'exclusive des socialistes empêcha Viviani de donner suite à son intention de lui confier les Affaires étrangères dans le cabinet qu'il constitua à la veille de la Grande Guerre. Celle-ci venue, il le désigna pour faire partie de la Commission de ravitaillement créée le 6 août 1914. Le 26 août, la formation, consécutive à la défaite de Charleroi, d'un nouveau Ministère Viviani d'union nationale décida de son retour au Quai d'Orsay.

De Bordeaux, où le Gouvernement avait dû se retirer, il négocia le pacte par lequel l'Angleterre, la Russie et la France s'engageaient à ne pas signer de paix séparée. Il ne partageait pas les illusions de Sir Edward Grey, qui croyait encore à la neutralité possible de la Turquie. Quand celle-ci eut pris parti pour l'Allemagne, le 14 novembre 1914, l'Angleterre se montra disposée à garantir à la Russie la garde des détroits et la possession de Constantinople, plaçant la France dans une position délicate. Le 12 avril 1915, Delcassé dut céder sur ce point, réserve faite des intérêts français, tout étant subordonné à la victoire finale.

Au début des hostilités, l'Italie était prête à se livrer au plus offrant, d'où les conditions — jugées excessives par les Alliés — qu'elle mit à son entrée en guerre à leurs côtés. Delcassé contribua à la recherche d'un compromis qui permit l'heureuse issue des pourparlers, en mars 1915.

L'entrée de la Turquie dans le camp austro-allemand avait fait naître l'espoir d'attirer dans celui de l'Entente des Etats balkaniques. Mais la Bulgarie revendiquait des territoires dont les Serbes et les Grecs étaient maîtres depuis la deuxième guerre balkanique. Delcassé désireux de soutenir la politique slavophile de la Russie et persuadé des sentiments francophiles du roi Ferdinand de Bulgarie, fit à la Bulgarie des avances répétées. Les événements lui donnèrent tort. La Grèce, dont l'entrée en guerre était sollicitée, ne pouvait acquiescer, sans garanties expresses, à des avantages territoriaux consentis à son détriment à la Bulgarie. Jugeant insuffisantes les garanties qui lui étaient offertes et menaçantes pour ses aspirations séculaires les prétentions russes sur Constantinople, la Grèce décida de garder la neutralité.

Le 8 octobre 1915, les Austro-Allemands entraient à Belgrade. Le 11, les Bulgares déclaraient la guerre à l'Entente. Le 13, le général Sarrail débarquait ses troupes à Salonique, expédition que n'avait pas approuvée Delcassé, inquiet d'y voir employer des effectifs plus utiles à ses yeux sur le front français.

Ce même jour, Delcassé, qui avait à deux reprises manifesté l'intention de

se retirer, donnait à Viviani sa démission irrévocable pour des raisons politiques évidentes, auxquelles s'ajoutaient des raisons de santé et d'ordre familial.

De son mariage avec Geneviève Wallet, en 1887, étaient nés deux enfants, Suzanne en 1889 et Jacques en 1891. Le sort de son fils, lieutenant aviateur, blessé en combat aérien et prisonnier en Allemagne, lui causait de vives inquiétudes et des souffrances morales que sa mauvaise condition physique, après une année de travail incessant, lui rendait difficiles à surmonter. Jacques Delcassé, transféré en Suisse, devait y mourir quelque temps après, à l'âge de 25 ans.

Le 20 juin 1916, devant la Chambre réunie en comité secret (comité du 16 juin), Delcassé, face aux socialistes qui ne le ménagèrent pas, exposa les données du problème balkanique tel qu'il s'était posé durant la première année de la guerre et expliqua les raisons de son opposition à l'expédition de Salonique.

Ce fut son dernier discours. Puis il se retira de la vie publique.

Après la guerre, il songea à reprendre sa plume de journaliste. La mort le surprit à Nice le 21 février 1923, à l'âge de 71 ans.

Ses obsèques eurent lieu le 28 février aux frais de l'Etat. Poincaré, président du Conseil, y prononça son éloge funèbre au nom du Gouvernement.

Foix et Paris ont honoré sa mémoire en donnant son nom à l'une de leurs avenues, l'Ariège en lui élevant un monument.

Sur l'initiative de ses amis, une plaque commémorative a été apposée le 3 octobre 1934 sur la façade de la maison qu'il habita à Paris, 11, boulevard de Clichy.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1887 et décoré de plusieurs ordres étrangers : Grand-Croix de Saint André de Russie, des Saints Maurice et Lazare de Russie, de Charles III d'Espagne, etc.

DELCLUZE (MARC, LOUIS, ALFRED), né aux Attaques (Pas-de-Calais) le 18 janvier 1857, mort à Sugaute-les-Calais (Pas-de-Calais) le 23 juin 1923.

Député du Pas-de-Calais de 1909 à 1919.

Appartenant à une famille de petits cultivateurs, Alfred Delcluze fit ses études primaires à Ghamps et aux Attaques.

Dès l'âge de douze ans, il quitta l'école pour travailler comme garçon caviiste puis comme garçon épiciériste à Calais et Amiens. Engagé volontaire en 1875 au 4^e Régiment de Hussards de Nancy, pour exempter de service militaire son frère aîné, il fut libéré en 1879, puis exerça successivement les professions d'employé de commerce et de cabaretier.

Militant syndicaliste et membre du Parti ouvrier français, il devint, en

1883, rédacteur en chef du journal *Le Travailleur* qui parut durant quarante semaines puis, en 1885, du *Réveil Ouvrier*. En 1888, la teneur d'un article qu'il publia dans cet hebdomadaire socialiste lui valut d'être condamné à une peine de prison de sept mois pour diffamation en même temps que son frère Clément, gérant du même journal, qui recueillit dix jours de la même peine.

Libéré le 15 décembre de cette même année, il fut élu le lendemain conseiller municipal de Calais et devint maire de cette ville. A ce titre, il dirigea la construction de nombreuses écoles, organisa l'installation de tramways électriques, créa une caisse de retraite pour les employés municipaux, organisa, par arrêté, un service de surveillance des vacheries et imposa la « tuberculisation » pour les vaches laitières.

Elu conseiller général du Pas-de-Calais le 5 octobre 1890, il fit partie, à ce titre, de la Commission départementale de l'enseignement et de la Commission de surveillance des prisons. Il fit adopter par cette Assemblée des vœux d'utilité pratique, tels que celui demandant, en faveur des institutrices enceintes, un congé payé qui passa depuis dans la législation.

Battu aux élections générales législatives de 1893, 1898, 1902 et 1906, il emporta le siège de la deuxième circonscription de Boulogne-sur-Mer au deuxième tour de scrutin d'une élection partielle qui se déroula le 6 mai 1909 pour remplacer le député Dussaussoy, décédé, recueillant 8.187 voix contre 4.817 à son concurrent immédiat, sur 16.633 votants. Il fut réélu au deuxième tour des élections générales des 24 avril et 10 mai 1910, par 8.117 voix, contre 4.817 à son concurrent le plus proche, sur 16.734 votants.

Le Parti ouvrier « dont il était depuis trente ans le porte-drapeau vigilant, actif et éclairé » s'étant déclaré « pleinement satisfait de la façon utile dont il avait rempli sa tâche » avait décidé de « le présenter aux suffrages du corps électoral ».

A la Chambre, Alfred Delcluze siège au Groupe républicain-socialiste. Il prend part en 1910 à la discussion du projet de loi tendant à modifier le tableau des circonscriptions électorales et de la proposition de loi relative au traitement des sous-agents des P.T.T. ; en 1913, à la discussion de la proposition de loi tendant à la suppression des titres de noblesse, en 1914 à la discussion de la proposition de loi tendant à la suppression de la contrainte par corps. Il est membre de la Commission de la réforme judiciaire.

Socialiste indépendant, il s'est reconnu comme un élève « peut-être médiocre, mais un élève sincère » de Jules Guesde. Il a fait en France et à l'étranger de nombreuses conférences sur les questions sociales à l'ordre du jour et s'est fait remarquer par sa cor-

rection de langage et ses connaissances approfondies en économie sociale.

Il ne s'est pas représenté aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste.

Il est mort à Saugatte-les-Calais, le 23 juin 1923, à l'âge de 66 ans.

DELLOS (FRANÇOIS), né le 25 mars 1881 à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Député des Pyrénées-Orientales de 1936 à 1940 et de 1945 à 1956.

Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil du 2 au 11 juillet 1950.

Secrétaire d'Etat au Commerce du 11 août 1951 au 20 janvier 1952.

Ses études faites au Collège de Perpignan, puis à la Faculté de droit de Toulouse, où il acquiert le grade de licencié en droit, M. François Delcos s'installe, en 1910, comme notaire dans sa ville natale.

En 1908, il avait débuté dans la politique comme conseiller municipal de cette ville. Il y devient premier adjoint au maire en 1929 et le demeure jusqu'en 1935. Il est en outre administrateur des hospices de Perpignan de 1925 à 1937.

En 1936, il est élu conseiller général du canton de Perpignan-Ouest. Battu aux élections générales législatives de 1932, il est élu le 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, député de la circonscription de Perpignan, par 8.711 voix contre 8.181 à son concurrent le plus proche, M. Roque, sur 17.303 votants.

Sa profession de foi reflète les aspects divers de la conjoncture politique sociale et économique du moment.

« La meilleure, la plus sûre défense du régime de liberté que nous voulons mettre au-dessus de toutes les attaques, protéger contre toutes les violences, doit être recherchée dans l'organisation de son économie, dans la répression des abus qui l'affaiblissent, dans l'amélioration profonde du sort des travailleurs. »

« Résorber le chômage, remédier à la crise grave du commerce et de l'industrie, à la dépréciation des produits du sol », tels sont les premiers objectifs qu'il s'assigne. Il s'élève contre « la division des Français en deux blocs hostiles, prêts à se battre, mettant en danger le régime républicain ». Il souligne le péril grave que fait courir à la paix « l'unité allemande parvenue à son paroxysme » et affirme que « la défense nationale doit être placée au-dessus des luttes partisans ».

Il se prononce pour le recul de l'âge de la scolarité, pour le financement généreux par l'Etat du crédit agricole, la revalorisation des produits du sol, gages d'une industrie prospère, pour le renforcement de la stabilité gouverne-

mentale et la collaboration avec les forces syndicales, ouvrières et patronales.

A la Chambre des députés, il s'inscrit au Groupe radical et radical-socialiste et fait partie de la Commission de la législation civile et criminelle et de la Commission des douanes.

Au nom de cette dernière Commission, il rapporte plusieurs projets de loi portant rectification des tarifications douanières.

Ses initiatives parlementaires, comme ses interventions en séance publique, témoignent de l'intérêt qu'il porte aux questions économiques et sociales. En 1936, il dépose une proposition de loi tendant à l'établissement d'un statut légal des jus de fruits.

Auteur d'une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à faire appel à la nation pour le financement de la retraite des travailleurs, en 1938, il était déjà, en 1936, intervenu dans la discussion du projet de loi tendant à fixer les procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits du travail et, en 1937, dans la discussion du projet de loi tendant à régler les rapports entre les producteurs agricoles, industriels et commerçants, par la conclusion de conventions collectives fixant les conditions de vente des produits agricoles pour une branche de production.

Cependant, il se faisait, à la tribune de la Chambre, l'écho des nombreuses préoccupations dont la presse civile espagnole était la source, spécialement dans son département pyrénéen. En 1937, il explique son vote en faveur du projet de loi tendant à empêcher le départ des volontaires pour l'Espagne. Cette même année, il demande à interpellier le Gouvernement sur les circonstances de l'assassinat d'un jeune Français à la frontière espagnole et, en 1939, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour résoudre définitivement le problème que pose l'entrée en masse en France des réfugiés espagnols. Témoin des nombreux actes de dévouement accomplis par ses compatriotes pyrénéens en ces circonstances, il dépose une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à récompenser de tels actes en accordant un contingent exceptionnel de croix de la Légion d'honneur.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vote les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain.

Pendant la guerre et l'occupation, M. François Delcos s'engage dans la Résistance, où son action lui vaut d'être interné en 1943. Mis en liberté surveillée, il s'échappe au moment d'être arrêté pour la seconde fois. De retour à Perpignan, après la Libération, il est réélu conseiller général puis, le 21 octobre 1945, il est élu député de Perpignan à l'Assemblée Nationale constituante, lors des élections qui se déroulent au scrutin de liste, à la re-

présentation proportionnelle, sur la liste radicale qui obtient 23.329 voix, la liste communiste en ayant obtenu 42.612 et la liste socialiste 40.791 sur 106.614 votants.

Son mandat lui est renouvelé le 2 juin 1946, la liste radicale ayant obtenu 24.262 suffrages sur 108.109 votants. Le 10 novembre 1946, il est élu député des Pyrénées-Orientales à l'Assemblée Nationale sur la liste radicale et du rassemblement des gauches républicaines qui obtient 27.349 suffrages sur 104.329 votants.

A l'Assemblée Nationale, M. François Delcos s'inscrit au groupe radical et radical socialiste.

Il est nommé, le 17 décembre 1946, membre de la Commission de l'Agriculture, dont il assume la vice-présidence à partir de 1948, puis membre de la Commission de la presse. Il fait également partie de la Commission du ravitaillement, de la Commission des boissons et, en 1949, de la Commission des immunités parlementaires.

Le 18 juin 1947, il avait été désigné comme membre de la Commission chargée d'enquêter sur la production du vin, la livraison du vin par les producteurs au ravitaillement. Il assume la présidence de cette Commission.

Le 4 mai 1948, il est élu juré à la Haute-cour de justice et succède, en 1949, à M. Cudenet comme président du groupe radical et radical-socialiste. Il est, en outre, vice-président de l'intergroupe du rassemblement des gauches.

Les nombreuses propositions de loi et de résolution qu'il dépose au cours de cette première législature de la IV^e République (1946-1951) ont trait aux questions agricoles et viticoles, aux traitements et indemnités des fonctionnaires et agents de l'Etat, aux pensions civiles et militaires, au statut de la Mutualité.

Le 7 novembre 1950, il dépose une proposition de résolution tendant à la révision de la constitution, en vue d'assurer le fonctionnement normal des institutions parlementaires.

Il prend part à la discussion du projet de loi de finances pour 1947, du projet de loi sur les baux à ferme (1946), du projet de loi tendant à un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation (1948).

Il intervient dans la discussion des interpellations sur la politique étrangère du Gouvernement (1948) et spécialement au sujet de la réouverture de la frontière espagnole; dans la discussion du projet de loi sur le statut viticole; sur le fonctionnement de la Sécurité sociale (1949).

Le 4 janvier 1950, il prend part à la discussion du projet de loi relatif aux conventions collectives et au règlement des conflits du travail.

En qualité de président de la Commission chargée d'enquêter sur les problèmes du vin, il prend la parole sur les

conclusions du rapport de cette Commission, le 28 mars 1950.

En qualité de président du groupe radical et radical-socialiste, il prend part au débat sur l'investiture du président du Conseil désigné, M. Queuille, le 30 juin 1950.

Le 2 juillet suivant, il est nommé Secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil dans le ministère constitué par M. Queuille qui doit démissionner le 11 juillet.

La nouvelle loi électorale avait institué le scrutin de liste avec représentation proportionnelle et apparemment. M. François Delcos est réélu député des Pyrénées-Orientales, tête de liste du parti radical et radical-socialiste et du rassemblement des gauches par 16.331 sur 108.338 votants, le 17 juin 1951.

A l'Assemblée Nationale, il est nommé membre de la Commission des boissons et de la Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions le 17 juillet 1951, de la Commission des finances et de la Commission des immunités parlementaires le 20 janvier 1953. Il est désigné par la Commission des boissons pour représenter l'Assemblée Nationale au sein de la Commission consultative de la viticulture.

Au cours de cette deuxième législature de l'Assemblée Nationale, et conformément à l'engagement qu'il avait pris dans sa profession de foi électorale, il dépose une proposition de loi tendant à la suppression des droits de succession entre époux et en ligne directe pour tous les biens participant à la production agricole (1953).

Auteur de la proposition de loi tendant à la création d'un comité interprofessionnel des jus de fruits et légumes, il est chargé du rapport sur cette proposition de loi (juin 1954).

La situation des fonctionnaires, les questions agricoles et viticoles font, de sa part, l'objet de nombreuses interventions.

Il dépose, le 24 juillet 1951, la motion tendant à l'investiture de M. René Mayer, président du Conseil désigné, et prend part au débat sur l'investiture de M. Petsche, puis de M. Plevin. Ce dernier ayant reçu l'investiture de l'Assemblée Nationale, fait appel à la collaboration de M. François Delcos, qui est nommé Secrétaire d'Etat au Commerce le 11 août 1951.

En cette qualité, il soutient la discussion des crédits de l'industrie et de l'énergie inscrits au projet de budget de l'exercice 1942.

Il donne sa démission de Secrétaire d'Etat au Commerce le 17 janvier 1952, le Cabinet Plevin ayant été mis en minorité.

Le 27 mars 1953, il intervient dans la discussion du projet de loi tendant à faciliter l'acquisition des terrains nécessaires à la construction d'habitations et, le 22 octobre de la même année, dans celle du projet de loi portant redressement économique et financier.

Le 7 août 1954, il prend part à la discussion de la proposition de loi relative à l'organisation municipale dans les territoires d'outre-mer.

Quand approche la date des élections générales, M. François Delcos fit part au congrès de la Fédération radicale des Pyrénées-Orientales dont il était le Président, de sa décision de ne pas se représenter. Alors âgé de 74 ans, il n'avait rien perdu de la combativité, au demeurant toujours courtoise, dont il avait fait preuve dans les discussions, parfois passionnées, de l'Assemblée Nationale, mais il avait jugé sage de se retirer de la vie publique après une longue carrière, et même de cesser son activité professionnelle. Son fils lui a succédé dans son étude de notaire.

Il est Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la médaille d'or de l'Assistance et de la Prévoyance sociales.

DELCOURT (PIERRE, ANSELME, AUGUSTE, EMILE), né à Lille (Nord) le 10 octobre 1889, mort à Armentières (Nord) le 13 juillet 1948.

Député du Nord de 1928 à 1936.

Conseiller de la République du Nord du 1^{er} mars au 13 juillet 1948.

Fils d'instituteur, Pierre Delcourt milite, comme son père, au sein du Parti socialiste. Publiciste à Condé-sur-l'Escault, correspondant de *l'Impartial du Nord*, à Valenciennes, et du *Réveil du Nord*, à Lille, journal républicain, indépendant et progressiste, il est mobilisé en 1914. Prisonnier de guerre en 1915, il est transféré en Allemagne. Son action lui vaut d'être décoré de la Croix de guerre 1914-1918.

Dès la fin des hostilités, il est élu, le 30 novembre 1919, conseiller municipal de Condé dont il devient maire le 10 décembre 1919. Il le restera jusqu'à sa mort.

Comme les affaires communales, les problèmes départementaux l'intéressent. Il est élu conseiller général du canton de Condé en 1919. Lors du renouvellement de son mandat, il est battu, en 1928, par M. Proer. Mais, à l'élection partielle motivée par le décès de ce dernier, il est élu le 31 août 1930 et constamment réélu depuis. Membre de la Commission départementale en 1925-1926, il sera président de cette Commission en 1946-1947 et vice-président du Conseil général en 1946-1947.

Militant des plus actifs, il est désigné par son parti pour figurer, aux élections générales du 11 mai 1924, sur la liste socialiste S.F.I.O. conduite par M. Delory.

Il obtient 159.319 voix et n'est pas élu. M. Léon Escoffier, premier élu, en réunit 162.058, sur 451.028 votants.

A l'élection partielle du 12 décembre 1926, il se présente, toujours sur la liste du Parti socialiste, avec

MM. Inghels et Salengro, et, s'il n'est pas élu, obtient 140.948 voix sur 439.017 votants.

Il connaît le succès aux élections des 22 et 29 avril 1928. Candidat à Valenciennes, première circonscription, il obtient 7.217 voix alors que 5.488 électeurs se prononcent pour son concurrent principal, M. Cuisset. Il est élu au second tour de scrutin par 8.174 voix sur 17.913 votants, M. Cuisset ne réunissant, cette fois, que 5.801 voix sur son nom.

A la Chambre des députés, Pierre Delcourt va servir son idéal : la paix, la justice sociale, la protection du monde du travail de l'usine et des champs, la lutte contre les spéculateurs du blé, du sucre, des engrais, qui « prélèvent chaque année leur rançon sur la production du pays ».

Membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, il dépose notamment une proposition de résolution tendant à accorder aux travailleurs agricoles le bénéfice des majorations prévues par le projet de loi relatif au rajustement des rentes accordées aux accidentés du travail antérieurs au 9 janvier 1927 ; une proposition de loi en faveur des sinistrés ; un rapport sur le rajustement des rentes des victimes d'accidents du travail et plusieurs propositions de loi ayant le même objet ; un rapport sur un projet de loi en faveur des victimes d'accidents du travail agricole ; un rapport sur les mutilés du travail ; un rapport sur l'octroi d'une allocation annuelle aux titulaires de la médaille d'honneur du travail.

Nombreuses sont ses interventions à la tribune : sur le « collectif » de 1927, à propos du paiement des indemnités de dommages de guerre ; sur un projet de loi tendant à établir un programme de construction d'habitations à bon marché ; sur le budget de l'exercice 1924, à propos de la coopération de Bailleul ; des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs ; des retraites ouvrières ; des allocations aux femmes en couches ; des familles nombreuses ; des contremaîtres des écoles pratiques ; des pensions des douaniers et forestiers ; du bénéfice de l'option pour les veuves de fonctionnaires ; de la retraite du combattant ; de l'indemnité de résidence pour les fonctionnaires ; de l'assistance aux vieillards. Il se fait entendre encore dans la discussion d'un projet de loi relatif aux assurances sociales. Il rapporte une proposition de loi relative au rajustement des rentes des mutilés du travail. Au cours de l'examen du budget de l'exercice 1931-1932, il revient inlassablement sur les mêmes sujets et traite aussi du Fonds national de chômage, des subventions d'établissement aux pupilles de la nation, des musées des « régions libérées ». Il prend part à la discussion : du projet de loi tendant à l'institution d'un congé annuel pour les travailleurs ; d'interpellations relatives au chômage ; du projet de loi relatif au perfectionnement de l'outillage national. Sur le

budget de l'exercice 1932, il traitera encore des mêmes questions et parlera aussi des veuves remariées et, enfin, de l'amorçement de sables au confluent de l'Haine et de l'Escaut.

Cette action tenace dans « le souci d'assurer la défense des intérêts sacrés du monde du travail » lui vaut, aux élections des 1^{er} et 8 mai 1932, de mener une campagne victorieuse. Au premier tour de scrutin, il recueille 8.514 suffrages sur 21.208 inscrits, 4.899 allant à M. Raux et 4.739 à M. Weil. Pierre Delcourt est élu au deuxième tour avec 8.987 voix contre 4.670 à M. Weil, sur 17.926 votants.

Membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la Commission du travail, il intervient sur les textes relatifs : aux mutilés du travail ; aux allocations aux titulaires de la médaille du travail ; aux règlements d'atelier et aux amendes ; aux chômeurs parliels ; aux secours aux chômeurs. Il prend part à la discussion du projet de loi relatif à l'organisation et à la défense du marché du blé. Le budget de l'exercice 1935 est pour lui l'occasion de parler de la réduction de la journée de travail, des heures supplémentaires, de la gestion des assurances sociales, des allocations de chômage, de la loi de 8 heures, etc. Il participe aussi à la discussion d'interpellations sur le chômage et la crise économique. Il traite de la semaine de 40 heures.

Il n'est pas un seul des problèmes du travail qui ne lui soit familier. Et cependant, aux élections de 1936, à l'heure où les forces de gauche se rassemblent pour vaincre, il est battu, au premier tour de scrutin, de 8 voix par M. Raux, qui obtient 6.437 suffrages sur 18.676 votants.

Il ne quitte pas pour autant la scène politique. En juin 1936, il est nommé chef de Cabinet de Roger Salengro, Ministre de l'Intérieur et, le 18 janvier 1938, de Marx Dormoy qui lui succède. En mars et avril 1938, il est chargé de mission au Cabinet du Ministre de l'Intérieur.

Par arrêté du 16 juin 1937, il a été nommé directeur de l'asile public autonome d'aliénés d'Armentières, fonction qu'il exercera jusqu'à sa mort.

Venues la guerre et l'occupation, il appartient dès 1942 au mouvement de résistance Libé-Nord.

En 1945, il est candidat de la liste S.F.I.O., conduite par Eugène Thomas, aux élections générales du 21 octobre. Il n'est pas des trois élus. Mais, le 1^{er} mars 1948, en remplacement de M. Coquart, démissionnaire, il est élu Conseiller de la République.

Promu Chevalier de la Légion d'honneur en juillet 1947, Pierre Delcourt est, en 1947-1948, président du Comité départemental de célébration du centenaire de la Révolution de 1848.

D'une activité qui ne se dément pas, il accepte encore, en 1948, à la veille de sa mort, d'assurer les charges de secrétaire général du groupement des sinis-

très du Nord et de vice-président de la Commission départementale de reconstruction.

Il meurt le 13 juillet 1948 à l'âge de 59 ans d'une crise foudroyante d'urémie à l'hôpital psychiatrique d'Armentières dont il assumait la direction.

A la séance du 15 juillet, le Président Gaston Monnerville prononça son éloge funèbre : « Au Parlement, comme dans des sphères plus restreintes, il s'attacha à la défense des humbles, des faibles, toujours porté par son idéal de générosité humaine (...). Son attitude devant l'ennemi fut celle d'un patriote sans reproche ; et c'est pour en attester que le Président de la République, lors de sa visite à Lille, épingla sur la poitrine de Pierre Delcours, la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur ».

DELOROS (ELIE), né à Perpignan (Pyrénées-Orientales), le 9 avril 1844, mort à Perpignan le 26 octobre 1904.

*Sénateur des Pyrénées-Orientales
de 1897 à 1904.*

Doué pour la parole, la vie publique et le service de ses concitoyens, Elie Delcros joua vite un rôle important dans sa ville natale. Avocat, capitaine de mobiles en 1870, juge au tribunal supérieur d'Andorre, administrateur des hospices de la ville, il devient conseiller municipal (élu au second tour, le 13 mai 1888, en dix-neuvième position, puis réélu au second tour à l'élection partielle du 9 février 1890), enfin maire de la ville le 16 février 1890.

La mort d'Emmanuel Arago, sénateur des Pyrénées-Orientales, ouvre à Elie Delcros l'accès du Parlement. Candidat radical-socialiste, il est élu sénateur le 21 février 1897, au second tour de scrutin, par 267 voix sur 467 suffrages exprimés, grâce au retrait du député radical Rolland et du candidat radical-socialiste Félix Lissorgues, battant ainsi le député républicain Escanyé qui était en tête au premier tour.

Inscrit au groupe de la Gauche démocratique, Elie Delcros participe bientôt activement aux débats du Sénat. En novembre 1898, il est secrétaire de la Commission du projet Bérenger de réforme du règlement ; en décembre, membre de la Commission des patentes. Le 27 janvier 1899, il soutient en vain l'amendement du sénateur Gauthier tendant à abaisser de 12 à 11° le titre légal des vins.

Réélu sénateur le 28 janvier 1900 par 420 voix sur 456 suffrages exprimés, il est chargé du rapport sur le budget de l'imprimerie nationale, ainsi que d'un rapport sur les taxes de remplacement de l'octroi dans diverses villes, objet aussi de son intervention à la séance du 31 décembre 1900.

En 1901, il intervient sur le budget de la Guerre (5 février) et sur les taxes de remplacement de l'octroi à plusieurs reprises : 15 mars, 27 et 28 juin. Membre de la Commission des finances, il est chargé, cette même année, de rapporter le budget des Monnaies et Médailles, les taxes de remplacement de l'octroi à Lyon et la taxe sur les locaux industriels et commerciaux à Paris.

En outre, il est membre de la Commission de l'armée à laquelle il s'intéresse de plus en plus vivement.

Il renonce en 1902 à ses fonctions municipales (le 15 mai). Cette même année, il est encore rapporteur de plusieurs taxes de remplacement, les 14 et 24 février, le 27 juin, les 2, 4 et 5 décembre ; il intervient sur le même sujet le 8 juillet, sur le régime des alcools le 14 mars, et en faveur de la consommation de vin par la troupe le 24 mars. Mais, surtout, il se préoccupe de la réforme du service militaire, objet de ses interventions des 1^{er} et 3 juillet, et qui sera la grande affaire de sa vie parlementaire.

En fait, le sénateur Rolland, auteur du projet de loi de deux ans, et désigné comme rapporteur de ce même projet, se trouvait hors d'état, par raison de santé, de soutenir les fatigues de la discussion quotidienne d'un texte âprement controversé.

C'est Elie Delcros qui porta la plus grande part de cette charge, intervenant continuellement les 20, 22, 29 et 30 janvier, 5, 6, 10, 12, 17, 19, 20 et 26 février, 26, 28 et 29 mai, 3, 4, 5, 9, 11 et 12 juin 1903, en faveur du projet Rolland dont l'adoption fut en bonne partie son œuvre.

Cela ne l'empêchait pas de revenir, le 23 mars 1903, sur la question du vin de la troupe, les 23 et 29 décembre sur l'ordinaire, et de rapporter le budget de l'instruction publique les 24 et 26 décembre.

En janvier 1904, il est élu conseiller général du canton de Latour-de-France (Pyrénées-Orientales). Au Sénat, il dépose, le 22 mars, un rapport sur la cession de terrains militaires à la ville de Perpignan. C'est son dernier acte parlementaire : il meurt le 26 octobre de la même année, à peine âgé de 60 ans.

Son éloge fut prononcé au Sénat, le 28 octobre, par le vice-président Barbey : « C'est au moment où il avait acquis, dans cette enceinte, une légitime autorité et où il était en droit de compter sur un brillant avenir, que notre excellent collègue nous a été subitement enlevé. Nous le saluons avec un vif sentiment de regret. »

Il avait publié en 1881, une brochure sur le *Chemin de fer de Perpignan au Barcarès*.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur depuis août 1890, et Officier d'Académie.